

Travaux publics et Services gouvernementaux

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St., / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services professionnels en informatique - division EL Terrasses de la Chaudière 4th Floo 10 Wellington Street Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet			
TBIPS Engineering Professiona	al Serv		
Solicitation No N° de l'invita	Date		
47419-198132/A		2020-03	-13
Client Reference No N° de re 1000348132	éférence du client		
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$EL-606-37486	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	S No./N° V	ME
606el.47419-198132			
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2020-04-03			Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	Вι	ıyer ld - ld de l'acheteur
Mansour, Silvana		60	6el
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No.	- N° de FAX
(613) 858-9935 ( )		( ) -	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•		
Spe	cified Herein		
Précisé	dans les présentes		
l .			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signification	nner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	-
	. ,
Signature	Date



### **DEMANDE DE SOUMISSIONS**

POUR LE CONTRAT CONCLU DANS LE CADRE DE L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA) POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)

# PLUSIEURS CATÉGORIES DE RESSOURCES – NIVEAU 3 POUR L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

#### Table des matières

PAR	TIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1	Introduction	4
1.2	Sommaire	4
PAR	TIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	7
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	7
2.2	Présentation des soumissions	7
2.3	Demandes de renseignements en période de soumission	8
2.4	Ancien fonctionnaire	8
2.5	Lois applicables	10
2.6	Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions	10
2.7	Données volumétriques	10
PAR	TIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	11
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	11
3.2	Section I : Soumission technique	13
3.3	Section II : Soumission financière	17
3.4	Section III : Attestations	17
PAR	TIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	18
4.1	Procédures d'évaluation	18
4.2	Évaluation technique	22
4.3	Évaluation financière	23
4.4	Méthode de sélection	29

F	PART	IE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES31
5	5.1	Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires .31
F	PART	IE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES33
6	5.1	Exigences relatives à la sécurité
6	5.2	Capacité financière
F	PART	IE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT34
7	'.1	Besoin
7	.2	Autorisation de tâches
7	'.3	Garantie des travaux minimums
7	.4	Clauses et conditions uniformisées
7	.5	Exigences relatives à la sécurité
7	'.6	Période du contrat39
7	.7	Responsables
7	8.	Divulgation proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires40
7	.9	Paiement40
7	'.10	Instructions relatives à la facturation44
7	'.11	Attestations44
7	'.12	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur44
7	.13	Lois applicables44
7	.14	Ordre de priorité des documents
7	.15	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)45
7	'.16	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)45
7	'.17	Exigences en matière d'assurance45
7	'.18	Limitation de la responsabilité – Gestion de l'information/technologie de l'information 47
7	'.19	Entrepreneur en coentreprise48
7	.20	Services professionnels – Généralités49
7	.21	Préservation des supports électroniques50
7	.22	Exigences relatives à la production de rapports50
7	.23	Déclarations et garanties51
7	.24	Mise en œuvre51

7.25 Responsabilités relatives au protocole d'identification	51
Liste des annexes du contrat subséquent : Annexe A Énoncé des travaux Annexe B Base de paiement Annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité	
Liste des pièces jointes à la Partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions)	
<ul> <li>- Pièce jointe 3.1 : Formulaire de présentation de la soumission</li> <li>- Pièce jointe 3.2 : Instruments de paiement électronique</li> </ul>	
Liste des pièces jointes à la Partie 4 (Procédures d'évaluation et méthode de sélection)	
<ul> <li>- Pièce jointe 4.1 : Critères techniques obligatoires</li> <li>- Pièce jointe 4.2 : Critères techniques cotés</li> <li>- Pièce jointe 4.3 : Formulaires de réponse des soumissionnaires aux critères corporatifs obligatoires</li> <li>- Pièce jointe 4.3 : Barème de prix</li> </ul>	
Liste des pièces jointes à la Partie 5 (Attestations)	
- Pièce jointe 5.1 : Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation	

Nº de la modification :

Nº de l'invitation : 47419-198132/A

ID de l'acheteur

606EL

#### **DEMANDE DE SOUMISSIONS**

## POUR LE CONTRAT CONCLU DANS LE CADRE DE L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA) POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)

# PLUSIEURS CATÉGORIES DE RESSOURCES – NIVEAU 3 POUR L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

Dans le présent document, on énumère les modalités qui s'appliquent à la demande de soumissions. Le document contient sept parties, ainsi que des annexes et des pièces jointes, comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : Renferme une description générale du besoin.
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, les clauses et les conditions relatives à la demande de soumissions.
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission.
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels il faut satisfaire dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection.
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : renferme les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir.
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre.
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux, la base de paiement, la liste des exigences en matière de sécurité et toute autre annexe.

#### 1.2 Sommaire

- (a) La présente demande de soumissions vise à répondre au besoin de l'Agence des services frontaliers du Canada (le « client ») en matière de SPICT dans le cadre de l'AMA pour des SPICT.
- (b) Elle vise l'attribution d'un contrat de trois années, comprenant deux options irrévocables d'une année, qui permettent au Canada de prolonger la durée du contrat.
- (c) Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséguent. Pour en savoir plus sur le filtrage de sécurité du

- personnel et de l'organisation ainsi que sur les clauses de sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de TPSGC (http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/esc-src/introduction-fra.html).
- (d) Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou, de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européen (AECG), l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (APTGP) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).
- (e) Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; voir la Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 7 Clauses du contrat subséquent, et la pièce jointe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation ».
- (f) La présente demande de soumissions concerne l'attribution d'un contrat comportant des autorisations de tâches pour la livraison du besoin décrit dans les présentes, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador qui sont. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec ou au Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des contrats subséquents.
- (g) Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, « Instructions à l'intention des soumissionnaires », et la partie 3, « Instructions pour la préparation des soumissions », de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.
- (h) Seuls les titulaires d'AMA pour des SPICT qui détiennent un AMA pour des SPICT au palier 2, au moment de la clôture des soumissions, dans toutes les catégories de ressources requises dans cet appel d'offres et dans la région de la capitale nationale dans le cadre de la série d'AMA nº EN578-170432 peuvent soumissionner. L'AMA pour des SPICT nº EN578-170432 est incorporé par renvoi et fait partie de la présente demande de soumissions, comme s'il y était formellement reproduit, et est assujetti aux conditions contenues dans la présente demande de soumissions. Les conditions en lettres majuscules qui ne sont pas définies dans la présente demande de soumissions ont le sens qui leur a été donné dans l'AMA pour les SPICT.
- (i) Les catégories de ressources énumérées ci-dessous doivent être fournies sur demande, conformément à l'annexe A de l'AMA pour des SPICT.

CATÉGORIE DE RESSOURCES	NIVEAU D'EXPERTISE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES
I.6 Analyste de réseau	Niveau 3	Maximum de 2
I.7 Analyste de plateforme	Niveau 3	Maximum de 2
I.9 Administrateur de systèmes	Niveau 3	Maximum de 3
I.10 Architecte technique	Niveau 3	Maximum de 2
I.11 Architecte de technologie	Niveau 3	Maximum de 2

 $N^{\circ}$  de l'invitation :  $N^{\circ}$  de la modification : ID de l'acheteur 47419-198132/A 606EL

B.2 Architecte d'Affaires	Niveau 3	Maximum de 2
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3	Maximum de 4
A.7 Programmeur/analyste	Niveau 3	Maximum de 6
I.1 Spécialiste en conversion de données (scientifique des données du nuage)	Niveau 3	Maximum de 2
I.1 Spécialiste en conversion de données (migration des données dans le nuage)	Niveau 3	Maximum de 3
C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI (nuage)	Niveau 3	Maximum de 2

#### (j) Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- (a) Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- (b) Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du ou des contrats subséquents.
- (c) Le document 2003 (2019-03-04), Instructions uniformisées biens ou services besoins concurrentiels, est intégré par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante. En cas de contradiction entre les dispositions du document 2003 et celles du présent document, ce sont les dispositions de ce dernier qui prévalent.
- (d) Le paragraphe 3.a. de l'article 01 « Dispositions relatives à l'intégrité soumission » des instructions uniformisées 2003, incorporées par renvoi ci-dessus, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :
  - au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u>. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms,
- (e) Le paragraphe 4 de l'article 05 « Présentation des soumissions » des instructions uniformisées 2003, incorporées par renvoi ci-dessus, est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours

Insérer: 180 jours

- (f) Le paragraphe 1 de l'article 08 « Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postel » des instructions uniformisées 2003, incorporées par renvoi ci-dessus, est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :
  - 1. Télécopieur

En raison de la nature de la présente demande de soumissions, TPSGC n'acceptera pas les soumissions qui lui sont transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

#### 2.2 Présentation des soumissions

(a) Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de TPSGC au plus tard à la date, à l'heure et à l'adresse de TPSGC indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.

**Remarque**: Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

**Remarque**: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées <u>2003</u> ou pour envoyer des

soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

(b) En raison de la nature de la présente demande de soumissions, TPSGC n'acceptera pas les soumissions qui lui sont transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

#### 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

- (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard **cinq** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- (b) Les soumissionnaires doivent indiquer aussi fidèlement que possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 2.4 Ancien fonctionnaire

(a) Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions et, s'il y a lieu, les renseignements requis, n'ont pas été fournis à la date de fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et de satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### (b) Définitions

Aux fins de cette clause, « *ancien fonctionnaire* » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (i) un individu;
- (ii) un particulier qui s'est incorporé;
- (iii) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;
- (iv) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

Le terme « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place de divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'indemnité de cessation d'emploi, qui se mesure de façon similaire.

Le terme « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), L.R.C., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17; à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3; à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10; à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11; à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5; et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

#### (c) Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- (i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (ii) la date de cessation d'emploi ou de retraite de la fonction publique.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des contrats, sur les sites Web des ministères, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et aux Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés.

#### (d) Directive sur le réaménagement des effectifs

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- (i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (ii) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (iii) la date de cessation d'emploi;
- (iv) le montant du paiement forfaitaire;
- (v) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (vi) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date de début, la date de fin et le nombre de semaines;
- (vii) le nombre et le montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peuvent être payés à un ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

Nº de la modification : ID de l'acheteur

#### 2.5 Lois applicables

(a) Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est effectué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées. Les soumissionnaires doivent indiquer, dans le formulaire de présentation de la soumission, la province ou le territoire canadien de leur choix pour tout contrat subséquent.

#### 2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées, à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante conformément à l'article intitulé « Demandes de renseignements en période de soumission ». Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des suggestions proposées.

#### 2.7 Données volumétriques

Les données concernant le nombre estimatif de resources requises ont été fournies aux soumissionnaires afin de les aider à préparer leurs soumissions. L'inclusion de ces données dans la présente demande de soumissions ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services précisés dans la présente demande de soumissions correspondra à ces données. Elles sont fournies à titre d'information seulement.

### PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
- (a) Transmission d'une soumission à l'aide du service Connexion postel
  - (i) Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.
  - (ii) La soumission doit être présentée en sections distinctes, comme suit :
    - (A) Section I: Soumission technique
    - (B) Section II: Soumission financière
    - (C) Section III: Attestations
  - (iii) Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'article 08 « Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postel » à <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/23#transmission-par-telecopieur">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/23#transmission-par-telecopieur</a>.
- (b) Transmission d'une soumission sur support électronique (clé USB)
  - (i) Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur support électronique par l'entremise du Module de réception des soumissions de TPSGC, le Canada exige de sa part qu'il présente sa soumission en sections distinctes, comme suit :
    - (A) Section I : Soumission technique une copie électronique sur clé USB.
    - (B) Section II : Soumission financière une copie électronique DISTINCTE sur clé USB.
    - (C) Section III : Attestations une copie électronique sur clé USB.
- (c) Si le soumissionnaire fournit simultanément une copie de la soumission à l'aide du service Connexion postel et une copie sur support électronique, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la version soumise à l'aide du service Connexion postel et celui de la version soumise sur support électronique, le libellé de la version transmise à l'aide du service Connexion postel aura préséance.
- (d) Le Canada ne demande pas de copie papier de la soumission. Toutefois, si le soumissionnaire transmet une copie papier de sa soumission, et s'il y a incompatibilité entre le libellé de la copie soumise à l'aide du service Connexion postel ou sur support électronique, le libellé de la copie transmise à l'aide du service Connexion postel ou sur support électronique aura préséance sur le libellé de la copie papier.
- (e) Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
- (f) **Présentation de la soumission** : Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :
  - (i) utiliser un format de page de 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm);
  - (ii) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
  - (iii) inclure une page titre comprenant le titre, la date, le numéro de l'invitation à soumissionner, le nom et l'adresse du soumissionnaire et les coordonnées de la personne-ressource;

- (iv) inclure une table des matières.
- (g) **Politique d'achats écologiques du Canada**: En avril 2006, le Canada a publié une politique exigeant des ministères et des organismes fédéraux qu'ils prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement. Voir la Politique d'achats écologiques (<a href="https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573">https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573</a>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :
  - utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable ou contenant au moins 30 % de matières recyclées;
  - (ii) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso ou à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### (h) Présentation d'une seule soumission :

- (i) Un soumissionnaire et ses entités liées ne peuvent soumettre qu'une seule soumission en réponse à la présente demande de soumissions. Si un soumissionnaire ou ses entités liées participent à plus d'une soumission (participer signifie faire partie du groupe soumissionnaire, et non pas être un sous-traitant), le Canada donnera deux jours ouvrables à ces soumissionnaires pour indiquer laquelle des soumissions devra être prise en compte par le Canada. À défaut de respecter ce délai, toutes les soumissions visées seront rejetées.
- (ii) Aux fins du présent article, peu importe la province ou le territoire où les entités ont été constituées en société ou formées juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une personne qui s'est incorporée, d'une société de personnes, d'une société de personnes à responsabilité limitée, etc.), une entité est considérée comme étant « liée » à un soumissionnaire :
  - s'il s'agit de la même personne morale (c.-à-d. la même personne physique, personne qui s'est incorporée, société de personnes, société de personnes à responsabilité limitée, etc.);
  - s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada;
  - (C) si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre organismes ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou ont entretenu une telle relation au cours des deux années précédant la date de clôture des soumissions;
  - (D) si les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre ou d'un même tiers.
- (iii) Les membres individuels d'une coentreprise ne peuvent pas participer à une autre soumission en présentant eux-mêmes une soumission ou en participant à une autre coentreprise.

#### (i) Expérience de la coentreprise :

(i) Lorsque le soumissionnaire est une coentreprise qui possède de l'expérience à ce titre, il peut soumettre l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de cette coentreprise.

Exemple : Un soumissionnaire est une coentreprise formée des membres L et O. La demande de soumissions exige que le soumissionnaire possède de l'expérience en prestation de services de maintenance et de dépannage à un client comptant au moins 10 000 utilisateurs pendant 24 mois. En tant que coentreprise (composée de L et O), le soumissionnaire a déjà réalisé ce travail. Il peut donc utiliser cette expérience pour satisfaire à l'exigence. Si le membre L a acquis cette expérience alors qu'il faisait partie d'une coentreprise avec le tiers N, cette expérience ne peut pas être utilisée, car le tiers N ne fait pas partie de la coentreprise soumissionnaire.

(ii) Une coentreprise qui présente une soumission peut évoquer l'expérience de l'un de ses membres pour démontrer qu'elle satisfait à tout critère technique de la présente demande de soumissions.

Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de X, Y et Z. Si une demande de soumissions exige : (a) que le soumissionnaire ait trois ans d'expérience de la prestation de services de maintenance, et (b) que le soumissionnaire ait deux ans d'expérience de l'intégration de matériel à des réseaux complexes, chacune de ces deux exigences peut être satisfaite par un membre différent de la coentreprise. Cependant, pour un critère donné, par exemple celui qui concerne l'expérience de trois ans de la prestation de services de maintenance, le soumissionnaire ne peut pas indiquer que chaque membre, soit X, Y et Z, a un an d'expérience pour un total de trois ans. Une telle réponse serait déclarée non conforme.

(iii) Les membres de la coentreprise ne peuvent cependant pas mettre en commun leurs capacités pour répondre à un critère technique donné de la présente demande de soumissions. Un membre de la coentreprise peut néanmoins mettre sa propre expérience en commun avec celle de la coentreprise. Chaque fois qu'il doit faire la preuve qu'il répond à un critère, le soumissionnaire doit indiquer quel membre de la coentreprise y répond. Si le soumissionnaire n'a pas indiqué quel membre de la coentreprise répond à l'exigence, l'autorité contractante lui donnera l'occasion de fournir ce renseignement pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire ne fournit pas ce renseignement pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de A et B. Si, dans une demande de soumissions, on exige que le soumissionnaire ait de l'expérience dans la prestation de ressources pour un minimum de 100 jours facturables, le soumissionnaire peut démontrer son expérience en présentant ce qui suit :

- les contrats signés par le membre A;
- les contrats signés par le membre B;
- les contrats signés par les membres A et B en tant que coentreprise;
- les contrats signés par le membre A et les contrats signés par les membres A et B en coentreprise;
- les contrats signés par le membre B et les contrats signés par les membres A et B en coentreprise.

Le tout doit totaliser 100 jours facturables.

(iv) Les soumissionnaires qui ont des questions concernant l'évaluation des soumissions présentées par une coentreprise devraient poser leurs questions dans le cadre du processus de demande de renseignements dès que possible durant la période de demande de soumissions.

#### 3.2 Section I : Soumission technique

- (a) La soumission technique comprend ce qui suit :
  - (i) Formulaire de présentation de la soumission : Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation de la soumission pièce jointe 3.1 à leur soumission. Il s'agit d'un formulaire commun dans lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation et de l'attribution du contrat, comme le nom d'une personne-ressource ou le numéro d'entreprise approvisionnement du soumissionnaire. L'utilisation de ce formulaire pour présenter des renseignements n'est pas obligatoire, mais recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation de la soumission sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

(ii) Exigences relatives à la sécurité : On demande aux soumissionnaires de fournir, avec leur soumission, les renseignements de sécurité suivants pour chaque ressource proposée, avant ou à la date de clôture des soumissions.

#### RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ

Nom de la personne tel qu'indiqué sur le formulaire de demande d'autorisation de sécurité

Niveau de l'autorisation de sécurité obtenue

Période de validité de l'attestation de sécurité obtenue

Numéro de dossier du formulaire « Certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité »

Si le soumissionnaire n'a pas inclus les renseignements de sécurité dans sa soumission, l'autorité contractante lui donnera l'occasion de fournir ces renseignements pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas fourni les renseignements de sécurité pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

#### (iii) Justification de la conformité technique :

- (A) Critères techniques obligatoires : Dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit prouver qu'il s'est conformé aux articles de la pièce jointe 4.1, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il ne suffit pas de déclarer simplement que la solution ou les ressources proposées sont conformes. Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Réponse du soumissionnaire » de la pièce jointe 4.1, où les soumissionnaires doivent indiquer l'endroit précis où se trouvent les documents de référence, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l'endroit approprié dans le document.
- (B) Critères techniques cotés : Dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit prouver qu'il s'est conformé aux articles de la pièce jointe 4.2, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il ne suffit pas de déclarer simplement que la solution ou les ressources proposées sont conformes. Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, la soumission sera cotée en conséquence. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Réponse du soumissionnaire » de la pièce jointe 4.2, où les soumissionnaires doivent indiquer l'endroit précis où se trouvent les documents de référence, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l'endroit approprié dans le document.

- (iv) Pour les projets antérieurs similaires : Dans les cas où la soumission doit comprendre la description de projets antérieurs semblables : (i) le projet doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même (l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne compte pas); (ii) le projet doit avoir été terminé à la date de clôture des soumissions; (iii) toutes les descriptions de projet doivent comprendre, au minimum, le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel d'un client cité en référence; et (iv) dans l'éventualité où le soumissionnaire présente plus de projets semblables que ce qui a été demandé, le Canada aura le plein pouvoir de choisir ceux qui seront évalués. Un projet sera jugé « similaire » aux travaux à effectuer dans le cadre du contrat subséquent s'il porte sur des travaux qui correspondent étroitement aux descriptions des catégories de ressources indiquées à l'annexe A. Les travaux seront considérés comme « correspondant étroitement » si la description du projet inclut au moins 50 % des points de responsabilité figurant dans la description de la catégorie de ressources donnée.
- (v) Pour les ressources proposées : La soumission technique doit comprendre les curriculum vitæ des ressources indiquées à la pièce jointe 4.1. Une même personne ne doit pas être proposée dans plus d'une catégorie de ressources. La soumission technique doit démontrer que chaque personne proposée satisfait aux exigences de qualification décrites (y compris les exigences en matière d'études, d'expérience de travail, et d'accréditation professionnelle). Quant aux ressources proposées :
  - (A) Les ressources proposées peuvent être des employés du soumissionnaire ou d'un sous-traitant, ou il peut s'agir d'entrepreneurs indépendants auxquels le soumissionnaire attribuerait une partie du travail (voir la Partie 5, Attestations).
  - (B) Pour les exigences en matière d'études, de titre ou de certificat, TPSGC ne tiendra compte que des programmes ayant été réussis par la ressource à la clôture des soumissions. Si le diplôme, le titre ou le certificat a été attribué par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Canada, on demande au soumissionnaire de fournir une copie des résultats du service d'évaluation des diplômes et de reconnaissance des compétences provenant d'une organisation ou d'un organisme reconnu par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. Si le soumissionnaire n'a pas inclus la copie des résultats dans sa soumission, l'autorité contractante lui donnera la possibilité de la fournir pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas soumis la copie des résultats dans les deux jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante, sa soumission sera notée en conséquence.
  - (C) En ce qui concerne les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre exigé à la clôture des soumissions et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l'organisme professionnel ou être affiliée à l'association professionnelle en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat. Lorsque l'affiliation ou le titre professionnel doit être démontré au moyen d'une certification ou d'un diplôme, ce document doit être actuel, valide et émis par l'entité précisée dans la présente demande de soumissions. Si l'entité n'est pas précisée, l'émetteur devait être une entité, un organisme ou un établissement reconnu ou accrédité au moment où le document a été produit. Si le diplôme ou le certificat a été attribué par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Canada, on demande au soumissionnaire de fournir une copie des résultats du service d'évaluation des diplômes et de reconnaissance des compétences provenant d'une organisation ou d'un organisme reconnu par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. Si le soumissionnaire n'a pas inclus la copie des résultats dans sa soumission, l'autorité contractante lui donnera la possibilité de la fournir pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire n'a pas soumis la copie des résultats dans les deux jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

ci-

- (D) Quant à l'expérience de travail, TPSGC ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'un programme Coop formel, suivi dans un établissement postsecondaire.
- (E) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p. ex., 2 ans), TPSGC ne tiendra pas compte de cette expérience si la soumission technique ne donne pas les dates précises (le mois et l'année) de l'expérience alléguée (c.-à-d., la date de début et la date de fin). TPSGC n'évaluera que la période au cours de laquelle la personne a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la personne jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la personne a participé.
- Pour que l'expérience de travail soit considérée par le Canada, la soumission (F) technique ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais elle doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées dans ce poste. Le fait d'énumérer simplement l'expérience en ne fournissant aucune donnée à l'appui pour décrire les responsabilités et les tâches ainsi que leur pertinence par rapport aux exigences, ou le fait de réutiliser les mêmes expressions que les exigences de qualification, ne sera pas considéré comme la « preuve » d'une expérience aux fins de cette évaluation. L'entrepreneur devrait fournir des détails complets concernant le lieu, les dates (le mois et l'année) et les activités ou responsabilités qui ont permis d'acquérir les qualifications et l'expérience citées. Advenant que la ressource proposée ait travaillé en même temps sur plus d'un projet, la durée de la période de chevauchement de ces projets ne sera prise en considération qu'une seule fois lors de l'évaluation de l'expérience.

#### (vi) Coordonnées de clients cités en référence :

- (A) Le soumissionnaire doit fournir des références de clients. Elles doivent toutes confirmer, si TPSGC le demande, les faits énoncés dans la soumission du soumissionnaire, comme il est requis aux pièces jointes 4.1 et 4.2.
- (B) La question visant à obtenir la confirmation des clients cités en référence devrait être construite de la façon suivante :

Exemple de question destinée aux clients cités en référence : « [Nom du soumissionnaire] a-t-il fourni des services de [décrire les services et, le cas échéant, les délais dans lesquels ces services ont dû être fournis] à votre organisation? »

Oui, le soumissionnaire a fourni à mon organisation les services déc dessus.	rits
Non, le soumissionnaire n'a pas fourni à mon organisation les servidécrits ci-dessus.	es
Je ne veux pas ou ne peux pas fournir de renseignements au sujet o services décrits ci-dessus.	des

(C) Pour chaque client cité en référence, le soumissionnaire doit, au minimum, fournir le nom ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse courriel d'une personne-ressource. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.

Le soumissionnaire doit en outre indiquer le titre de la personne-ressource. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la personne-ressource qu'il

propose est au fait des services qu'il a offerts et qu'elle accepte d'être citée en référence. Des références de l'État seront acceptées.

#### 3.3 Section II: Soumission financière

- (a) **Prix**: Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément au barème de prix fourni à la pièce jointe 4.4. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. À moins d'indication contraire, les soumissionnaires doivent inscrire un seul taux quotidien ferme, tout compris, en dollars canadiens, dans chacune des cellules nécessitant une inscription dans les tableaux des prix.
- (b) Variation des taux pour les ressources par période : Pour une catégorie de ressources donnée, lorsque les tableaux financiers fournis par le Canada permettent d'établir des taux fermes différents associés à une catégorie de ressources pour des périodes différentes :
  - (i) le taux présenté dans la soumission ne doit pas augmenter de plus de 5 % d'une période à une autre;
  - (ii) le taux présenté dans la soumission pour une même catégorie de ressources pour toute période subséquente ne doit pas être inférieur au taux présenté dans la soumission pour la période comprenant le premier mois de la période initiale du contrat.
- (c) Tous les coûts doivent être compris : La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris toute année d'option. Il incombe entièrement au soumissionnaire d'indiquer tout le matériel, les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.
- (d) **Prix nuls**: On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'il ne compte pas facturer ou qui a déjà été ajouté à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vide, le Canada considérera que le prix se chiffre à « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien de « 0,00 \$ ». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un article dont le champ est vide est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Si le Canada reçoit 4 soumissions ou moins à la date de clôture de la demande de soumissions, le sous-article précédent « Prix nuls » ne s'appliquera pas.

(e) Paiement électronique de factures – soumission Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la pièce jointe «3.2» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés. Si la pièce jointe «3.2» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.4 Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers. Le processus d'évaluation comporte plusieurs étapes, lesquelles sont décrites ci-dessous. Même si l'évaluation et la sélection seront effectuées par étape, le fait que le Canada soit passé à une étape ultérieure ne signifie pas que ce dernier a irréfutablement déterminé que le soumissionnaire a réussi toutes les étapes précédentes. Le Canada se réserve le droit d'exécuter parallèlement certaines étapes de l'évaluation.
- (b) Une équipe constituée de représentants du client et de TPSGC évaluera les soumissions au nom du Canada. Le Canada peut faire appel à des experts-conseils ou à des *personnes*-ressources du gouvernement pour évaluer les soumissions. Chaque membre de l'équipe d'évaluation ne participera pas nécessairement à tous les volets de l'évaluation.
- (c) En plus de tout autre délai établi dans la demande de soumissions :
  - (i) **Demandes de précisions**: Si le Canada demande des précisions au soumissionnaire au sujet de sa soumission ou s'il veut vérifier celle-ci, le soumissionnaire disposera d'un délai de deux jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Si le soumissionnaire ne respecte pas ce délai, sa soumission sera déclarée non recevable.
  - (ii) Demandes de renseignements supplémentaires : Si le Canada demande d'autres renseignements pour l'une des raisons qui suivent (selon la section intitulée « Déroulement de l'évaluation » du document 2003 Instructions uniformisées biens ou services besoins concurrentiels).
    - (A) vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire dans sa soumission;
    - (B) communiquer avec une ou plusieurs des références citées par le soumissionnaire (références citées dans les curriculum vitæ des ressources individuelles) dans le but de valider les renseignements fournis par le soumissionnaire,

le soumissionnaire doit fournir les renseignements demandés par le Canada dans les deux jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante.

(iii) **Prolongation du délai** : Si le soumissionnaire a besoin de davantage de temps, l'autorité contractante, à sa seule discrétion, peut accorder une prolongation du délai.

#### 4.1.1 Processus de conformité des soumissions en phases

#### 4.1.1.1 Généralités

- (a) Le Canada appliquera le processus de conformité des soumissions en phases (PCSP) décrit cidessous pour ce besoin SEULEMENT si le Canada reçoit quatre soumissions ou moins pour répondre au besoin à la date de clôture de la demande de soumissions.
- (b) Nonobstant tout examen par le Canada aux phases I ou II du Processus, les soumissionnaires sont et demeureront les seuls et uniques responsables de l'exactitude, de l'uniformité et de l'exhaustivité de leurs soumissions, et le Canada n'assume, en vertu de cet examen, aucune obligation ni de responsabilité envers les soumissionnaires de relever, en tout ou en partie, toute erreur ou toute omission, dans les soumissions ou en réponse à toute communication provenant d'un soumissionnaire.

LE SOUMISSIONNAIRE RECONNAÎT QUE LES EXAMENS LORS DES PHASES I ET II DU PRÉSENT PROCESSUS NE SONT QUE PRÉLIMINAIRES ET N'EMPÊCHENT PAS QU'UNE SOUMISSION SOIT NÉANMOINS JUGÉE NON RECEVABLE À LA PHASE III, ET CE, MÊME POUR LES EXIGENCES OBLIGATOIRES QUI ONT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN AUX PHASES

I OU II, ET MÊME SI LA SOUMISSION AVAIT ÉTÉ JUGÉE RECEVABLE À UNE PHASE ANTÉRIEURE. LE CANADA PEUT DÉTERMINER À SA DISCRÉTION QU'UNE SOUMISSION NE RÉPOND PAS À UNE EXIGENCE OBLIGATOIRE À N'IMPORTE QUELLE DE CES PHASES. LE SOUMISSIONNAIRE RECONNAÎT ÉGALEMENT QUE MALGRÉ LE FAIT QU'IL AIT FOURNI UNE RÉPONSE À UN AVIS OU À UN RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (REC) (TEL QUE CES TERMES SONT DÉFINIS PLUS BAS) QU'IL EST POSSIBLE QUE CETTE RÉPONSE NE SUFFISE PAS POUR QUE SA SOUMISSION SOIT JUGÉE CONFORME AUX AUTRES EXIGENCES OBLIGATOIRES.

- (c) Le Canada peut, à sa propre discrétion et à tout moment, demander et recevoir de l'information de la part du soumissionnaire afin de corriger des erreurs ou des lacunes administratives dans sa soumission, et cette nouvelle information fera partie intégrante de sa soumission. Ces erreurs pourraient être, entre autres : une signature absente; une case non cochée dans un formulaire; une erreur de forme; l'omission d'un accusé de réception, du numéro d'entreprise d'approvisionnement ou même les coordonnées des personnes-ressources, c'est-à-dire leurs noms, leurs adresses et les numéros de téléphone; ou encore des erreurs d'inattention dans les calculs ou dans les nombres, et des erreurs qui n'affectent en rien les montants que le soumissionnaire a indiqué pour le prix ou pour tout composant du prix. Ainsi, le Canada a le droit de demander ou de recevoir toute information après la date de clôture de l'invitation à soumissionner uniquement lorsque l'invitation à soumissionner permet ce droit expressément. Le soumissionnaire disposera alors d'un délai indiqué pour fournir l'information requise. Toute information fournie hors délais sera refusée.
- (d) Le PCSP ne limite pas les droits du Canada en vertu du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) 2003 (2019-03-04) Instructions uniformisées biens ou services besoins concurrentiels, ni le droit du Canada de demander ou d'accepter toute information pendant la période de soumission ou après la clôture de cette dernière, lorsque la demande de soumissions confère expressément ce droit au Canada, ou dans les circonstances décrites au paragraphe (c).
- (e) Le Canada enverra un Avis ou un REC selon la méthode de son choix et à sa discrétion absolue. Le soumissionnaire doit soumettre sa réponse par la méthode stipulée dans l'Avis ou le REC. Les réponses sont réputées avoir été reçues par le Canada à la date et à l'heure qu'elles ont été livrées au Canada par la méthode indiquée dans l'Avis ou le REC et à l'adresse qui y figure. Un courriel de réponse autorisé dans l'Avis ou le REC est réputé reçu par le Canada à la date et à l'heure auxquelles il a été reçu dans la boîte de réception de l'adresse électronique indiquée dans l'Avis ou le REC. Un Avis, ou un REC, envoyé par le Canada au soumissionnaire à l'adresse fournie par celui-ci dans la soumission ou après l'envoi de celle-ci est réputé avoir été reçu par le soumissionnaire à la date à laquelle il a été envoyé par le Canada. Le Canada n'assume aucune responsabilité envers les soumissionnaires pour les soumissions retardataires, peu importe la cause.

#### 4.1.1.2 Phase I: Soumission financière

- (a) Après la date et l'heure de clôture de cette demande de soumissions, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle comporte une soumission financière et si celle-ci contient toute l'information demandée par la demande de soumissions. L'examen par le Canada à la phase I se limitera à déterminer s'il y manque des informations exigées par la demande de soumissions à la soumission financière. Cet examen n'évaluera pas si la soumission financière répond à toute norme ou si elle est conforme à toutes les exigences de la demande.
- (b) L'examen par le Canada durant la phase I sera effectué par des fonctionnaires du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.
- (c) Si le Canada détermine, selon sa discrétion absolue, qu'il n'y a pas de soumission financière ou qu'il manque toutes les informations demandées dans la soumission financière, la soumission sera alors jugée non recevable et sera rejetée.
- (d) Pour les soumissions autres que celles décrites au paragraphe (c), Canada enverra un avis écrit au soumissionnaire (« Avis ») identifiant où la soumission financière manque d'informations. Un soumissionnaire dont la soumission financière a été jugée recevable selon les exigences

47419-198132/A

- examinées lors de la phase I ne recevra pas d'Avis. De tels soumissionnaires n'auront pas le droit de soumettre de l'information supplémentaire relativement à leur soumission financière.
- (e) Les soumissionnaires qui ont reçu un Avis bénéficieront d'un délai indiqué dans l'Avis (la « période de grâce ») pour redresser les points indiqués dans l'Avis en fournissant au Canada, par écrit, l'information supplémentaire ou une clarification en réponse à l'Avis. Les réponses reçues après la fin de la période de grâce ne seront pas prises en considération par le Canada sauf dans les circonstances et conditions stipulées expressément dans l'avis.
- (f) Dans sa réponse à l'Avis, le soumissionnaire n'aura le droit de redresser que la partie de sa soumission financière indiquée dans l'Avis. Par exemple, lorsque l'Avis indique qu'un élément a été laissé en blanc, seule l'information manquante pourra ainsi être ajoutée à la soumission financière, excepté dans les cas où l'ajout de cette information entraînera nécessairement la modification des calculs qui ont déjà été présentés dans la soumission financière (p. ex. le calcul visant à déterminer le prix total). Les rajustements nécessaires devront alors être mis en évidence par le soumissionnaire et seuls ces rajustements pourront être effectués. Toutes les informations fournies doivent satisfaire aux exigences de la demande de soumissions.
- (g) Toute autre modification apportée à la soumission financière soumise par le soumissionnaire sera considérée comme une nouvelle information et sera rejetée. Aucun changement ne sera autorisé à une quelconque autre section de la soumission du soumissionnaire. L'intégralité de l'information soumise conformément aux exigences de cette demande de soumissions en réponse à l'Avis remplacera **uniquement** la partie de la soumission financière originale telle qu'autorisée ci-dessus et sera utilisée pour le reste du processus d'évaluation des soumissions.
- (h) Le Canada déterminera si la soumission financière est recevable pour les exigences examinées à la phase I, en tenant compte de l'information supplémentaire ou de la clarification fournie par le soumissionnaire conformément à la présente section. Si la soumission financière n'est pas jugée recevable au regard des exigences examinées à la phase I à la satisfaction du Canada, la soumission financière sera jugée non recevable et rejetée.
- (i) Seules les soumissions jugées recevables conformément aux exigences examinées à la phase I à la satisfaction du Canada seront examinées à la phase II.

#### 4.1.1.3 Phase II: Soumission technique

- L'examen par le Canada au cours de la phase II se limitera à une évaluation de la soumission technique afin de vérifier si le soumissionnaire a respecté toutes les exigences obligatoires d'admissibilité. Cet examen n'évalue pas si la soumission technique répond à une norme ou répond à toutes les exigences de la soumission. Les exigences obligatoires d'admissibilité sont les critères techniques obligatoires tels qu'ainsi décrits dans la présente demande de soumissions comme faisant partie du Processus de conformité des soumissions en phases. Les critères techniques obligatoires qui ne sont pas identifiés dans la demande de soumissions comme faisant partie du PCSP ne seront pas évalués avant la phase III.
- (b) Le Canada enverra un avis écrit au soumissionnaire REC précisant les exigences obligatoires d'admissibilité que la soumission n'a pas respectées. Un soumissionnaire dont la soumission a été jugée recevable au regard des exigences examinées au cours de la phase II recevra un REC qui précisera que sa soumission a été jugée recevable au regard des exigences examinées au cours de la phase II. Le soumissionnaire en question ne sera pas autorisé à soumettre des informations supplémentaires en réponse au REC.

- (c) Le soumissionnaire disposera de la période de temps précisée dans le REC (« période de grâce ») pour remédier à l'omission de répondre à l'une ou l'autre des exigences obligatoires d'admissibilité inscrites dans le REC en fournissant au Canada, par écrit, des informations supplémentaires ou des clarifications en réponse au REC. Les réponses reçues après la fin de la période de grâce ne seront pas prises en considération par le canada sauf, dans les circonstances et conditions expressément prévues par le REC.
- (d) La réponse du soumissionnaire doit adresser uniquement les exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le rapport d'évaluation de conformité (REC) et considérées comme non accomplies, et doit inclure uniquement les renseignements nécessaires pour ainsi se conformer aux exigences. Toutefois, dans le cas où une réponse aux exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le REC entraînera nécessairement la modification d'autres renseignements qui sont déjà présents dans la soumission, les rajustements nécessaires devront être mis en évidence par le soumissionnaire. La réponse au REC ne doit pas inclure de changement à la soumission financière. Toute autre information supplémentaire qui n'est pas requise pour se conformer aux exigences ne sera pas prise en considération par le Canada.
- (e) La réponse du soumissionnaire au REC devra spécifier, pour chaque cas, l'exigence obligatoire d'admissibilité du REC à laquelle elle répond, notamment en identifiant le changement effectué dans la section correspondante de la soumission initiale, et en identifiant dans la soumission initiale les modifications nécessaires qui en découlent. Pour chaque modification découlant de la réponse aux exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le REC, le soumissionnaire doit expliquer pourquoi une telle modification est nécessaire. Il n'incombe pas au Canada de réviser la soumission du soumissionnaire; il incombe plutôt au soumissionnaire d'assumer les conséquences si sa réponse au REC n'est pas effectuée conformément au présent paragraphe. Toutes les informations fournies doivent satisfaire aux exigences de la demande de soumissions.
- (f) Tout changement apporté à la soumission par le soumissionnaire en dehors de ce qui est demandé, sera considéré comme étant de l'information nouvelle et ne sera pas prise en considération. L'information soumise selon les exigences de cette demande de soumissions en réponse au REC remplacera, intégralement et **uniquement** la partie de la soumission originale telle qu'elle est autorisée dans cette section.
- (g) Les informations supplémentaires soumises pendant la phase II et permises par la présente section seront considérées comme faisant partie de la soumission et seront prises en compte par le Canada dans l'évaluation de la soumission lors de la phase II que pour déterminer si la soumission respecte les exigences obligatoires admissibles. Celles-ci ne seront utilisées à aucune autre phase de l'évaluation pour augmenter ou diminuer les notes que la soumission originale pourrait obtenir sans les avantages de telles informations additionnelles. Par exemple, un critère obligatoire admissible qui exige l'obtention d'un nombre minimum de points pour être considéré conforme sera évalué à la phase II afin de déterminer si cette note minimum obligatoire aurait été obtenue si le soumissionnaire n'avait pas soumis les renseignements supplémentaires en réponse au REC. Dans ce cas, la soumission sera considérée comme étant conforme par rapport à ce critère obligatoire admissible et les renseignements supplémentaires soumis par le soumissionnaire lieront le soumissionnaire dans le cadre de sa soumission, mais la note originale du soumissionnaire, qui était inférieure à la note minimum obligatoire pour ce critère obligatoire admissible, ne changera pas, et c'est cette note originale qui sera utilisée pour calculer les notes pour la soumission.
- (h) Le Canada déterminera si la soumission est recevable pour les exigences examinées à la phase II, en tenant compte de l'information supplémentaire ou de la clarification fournie par le soumissionnaire conformément à la présente section. Si la soumission n'est pas jugée recevable selon des exigences examinées à la phase II à la satisfaction du Canada, la soumission financière sera jugée non recevable et rejetée.
- (i) Uniquement les soumissions jugées recevables selon les exigences examinées à la phase II et à la satisfaction du Canada seront ensuite évaluées à la phase III.

#### 4.1.1.4 Phase III : Évaluation finale de la soumission

- (a) À la phase III, le Canada complétera l'évaluation de toutes les soumissions jugées recevables selon les exigences examinées à la phase II. Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les exigences d'évaluation technique et financière.
- (b) Une soumission sera jugée non recevable et sera rejetée si elle ne respecte pas toutes les exigences d'évaluation obligatoires de la demande de soumissions.

#### 4.2 Évaluation technique

#### (a) Critères techniques obligatoires :

- (i) Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité avec les exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions qui constituent des exigences obligatoires sont désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire ». Les soumissions qui ne sont pas conformes à chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées.
- (ii) Les critères techniques obligatoires sont décrits dans la pièce jointe 4.1.
- (iii) S'il y a lieu, le Processus de conformité des soumissions en phases s'appliquera uniquement aux exigences techniques obligatoires indiquées par l'exposant (PC). Les exigences techniques obligatoires non affectées de l'exposant (PC) ne seront pas assujetties au Processus de conformité des soumissions en phases.

#### (b) Critères techniques cotés

- (i) Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par voie de référence à une note. Les soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence.
- (ii) Les exigences cotées sont décrites dans la pièce jointe 4.2.

#### (c) Nombre de ressources évaluées

Seul un certain nombre de ressources par catégorie seront évaluées dans le cadre de la présente demande de soumissions, comme l'indique la pièce jointe 4.1. Les autres ressources ne seront évaluées qu'après l'attribution du contrat quand l'entrepreneur devra accomplir des tâches précises. Après l'attribution du contrat, le processus d'autorisation de tâches sera appliqué conformément à la Partie 7 — Clauses du contrat subséquent, selon l'article intitulé « Autorisation de tâches ». Quand un formulaire d'autorisation de tâches sera émis, l'entrepreneur devra proposer une ressource pour satisfaire le besoin précis d'après l'énoncé des travaux du formulaire d'autorisation de tâches. La ressource proposée sera ensuite évaluée d'après les critères indiqués dans l'énoncé des travaux du contrat, conformément à l'appendice C de l'annexe A.

#### (d) Vérification des références

- (i) La vérification des références ne se fait pas de façon systématique. Toutefois, si TPSGC choisit de procéder à une vérification des références pour quelque exigence cotée ou obligatoire que ce soit, il le fera pour les soumissionnaires dont la candidature n'a pas été jugée irrecevable à ce stade de l'évaluation.
- (ii) Le Canada effectuera la vérification des références par courriel. Il enverra toutes les demandes de vérification des références par courriel dans un délai de 48 heures aux personnes-ressources citées en référence par les soumissionnaires dans leur soumission. La réponse doit être envoyée dans les cinq jours ouvrables suivant l'envoi

- du courriel de vérification des références, faute de quoi le Canada n'attribuera aucun point ou considérera que le soumissionnaire ne satisfait pas à l'exigence obligatoire en matière d'expérience (selon le cas).
- (iii) Le troisième jour ouvrable après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en avisera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'il faut répondre au Canada dans le délai de cinq jours ouvrables. Si la personne donnée en référence n'est pas disponible au moment de l'évaluation, le soumissionnaire pourra fournir le nom et l'adresse électronique d'une autre personne chez le même client. Cette possibilité ne sera offerte aux soumissionnaires qu'une fois par client, et ce, uniquement si la personne citée en référence initialement n'est pas disponible (c'est-à-dire que le soumissionnaire ne pourra soumettre le nom d'une autre personne si la première personne-ressource indique qu'elle ne souhaite pas répondre ou qu'elle n'est pas en mesure de le faire). Le soumissionnaire disposera d'un jour ouvrable pour soumettre le nom d'une nouvelle personne-ressource. Cette personne aura cinq jours ouvrables pour répondre au Canada à compter de la date d'envoi de la demande de vérification des références.
- (iv) En cas de contradiction entre l'information donnée par la personne citée en référence et celle fournie par le soumissionnaire, la première prévaudra.
- (v) On n'accordera aucun point ou l'on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté (selon le cas) si (1) le client cité en référence indique qu'il n'est pas en mesure de fournir l'information demandée ou qu'il ne veut pas le faire, ou (2) le client cité en référence n'est pas un client du soumissionnaire même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale du soumissionnaire). De même, on n'accordera aucun point au soumissionnaire ou l'on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a des liens de dépendance avec le soumissionnaire.

#### 4.3 Évaluation financière

- (a) L'évaluation financière sera effectuée d'après les taux quotidiens fermes indiqués dans les soumissions recevables.
- (b) Deux méthodes possibles d'évaluation financière peuvent être utilisées pour le présent besoin. La première méthode sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables (voir la section c) – Évaluation financière – Méthode A, ci-dessous). La deuxième méthode sera utilisée si moins de trois soumissions sont jugées recevables (voir la section d) – Évaluation financière – Méthode B ci-dessous).
- (c) <u>Évaluation financière Méthode A</u> : La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables.
  - (i) ÉTAPE 1 ÉTABLISSEMENT DES MÉDIANES INFÉRIEURES ET SUPÉRIEURES POUR CHAQUE PÉRIODE ET CHAQUE CATÉGORIE DE RESSOURCES: L'autorité contractante établira, pour chaque période et chaque catégorie de ressources, la fourchette médiane selon les taux fermes quotidiens fournis par les soumissionnaires dont la soumission est jugée recevable sur le plan technique. Pour chaque catégorie de ressources, on calculera la médiane à l'aide de la fonction connexe dans Microsoft Excel. Cette médiane permettra d'établir une fourchette qui prendra en compte un taux médian inférieur correspondant à une valeur de moins (-) 10 % de la médiane et un taux médian supérieur correspondant à une valeur de plus (+) 30 % de la médiane. Lorsqu'un nombre pair de soumissions sont jugées recevables sur le plan technique, la moyenne des deux tarifs médians sera utilisée pour calculer la fourchette médiane, alors que dans le cas d'un nombre impair de soumissions jugées recevables sur le plan technique, le tarif médian sera utilisé.
  - (ii) **ÉTAPE 2 ATTRIBUTION DES POINTS**: Pour chaque période et chaque catégorie de ressources, les points seront attribués de la facon suivante.

- (A) Le soumissionnaire ne recevra aucun point s'il propose, pour une période et une catégorie de ressources données, un tarif quotidien ferme qui est inférieur à la limite de la médiane inférieure, ou supérieur à la limite médiane supérieure établie pour cette période et cette catégorie de ressources.
- (B) Le soumissionnaire dont le tarif quotidien ferme entre dans la fourchette des médianes supérieure et inférieure obtiendra des points d'après la formule suivante, qui seront arrondis à deux décimales :

Taux quotidien ferme proposé le plus bas dans la fourchette des médianes x Maximum de points attribués Taux quotidien ferme proposé par le soumissionnaire au tableau 1 ci-dessous dans les limites de la fourchette des médianes

(C) Le soumissionnaire dont le tarif journalier ferme entre dans la fourchette des médianes établies et qui est le plus bas parmi les tarifs proposés obtiendra le nombre maximum de points applicable indiqué au tableau 1 ci-dessous.

TAB	LEAU 1 – MAXIMU	IM DE POINTS AT	TRIBUÉS	
CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS
I.6 Analyste de réseau – Niveau 3	150	75	75	300
I.7 Analyste de plateforme – Niveau 3	50	25	25	100
I.9 Administrateur de systèmes – Niveau 3	100	50	50	200
I.10 Architecte technique – Niveau 3	50	25	25	100
I.11 Architecte de technologie – Niveau 3	150	75	75	300
B.2 Architecte d'Affaires – Niveau 3	100	50	50	200
A.1 Architecte d'applications et de logiciels – Niveau 3	75	50	50	175
A.7 Programmeur/analyste  – Niveau 3	100	50	50	200
I.1 Spécialiste en conversion de données	200	100	100	400

47419-198132/A				606EL
(scientifique des données du nuage) – Niveau 3				
I.1 Spécialiste en conversion de données (migration des données dans le nuage) – Niveau 3	150	50	50	250
C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI (nuage) – Niveau 3	150	75	75	300
TOTAL	1275	625	625	2525

Nº de la modification :

ID de l'acheteur

Nº de l'invitation :

- (iii) ÉTAPE 3 NOTE FINANCIÈRE : On additionnera les points attribués à l'ÉTAPE 2 pour chaque période et chaque catégorie de ressources, et on arrondira le total à deux décimales pour obtenir la note financière. Un exemple d'évaluation financière à l'aide de la méthode A est fourni ci-après.
- (iv) EXEMPLE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE À L'AIDE DE LA MÉTHODE A

#### TABLEAU 2 – EXEMPLE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE À L'AIDE DE LA MÉTHODE A

Catégories de ressources	Maximum	Soumissionnaire 1		Soumissionnaire 2		Soumissionnaire 3	
	de points	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2
Programmeur	150 (75 points par année)	400,00 \$	400,00 \$	420,00 \$	450,00 \$	450,00 \$	450,00 \$
Analyste des activités	100 (50 points par année)	600,00 \$	600,00 \$	600,00 \$	620,00 \$	650,00 \$	820,00 \$
Gestionnaire de projet	50 (25 points par année)	555,00 \$	900,00\$	750,00 \$	800,00 \$	700,00 \$	800,00\$
TOTAL	300					•	

ÉTAPE 1 – Établissement des médianes inférieures et supérieures pour chaque année et chaque catégorie de ressources

(Médiane 1) Pour la catégorie de ressources des programmeurs, la médiane de l'année 1 serait 420 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 336 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 546 \$.

 $N^{\circ}$  de l'invitation :  $N^{\circ}$  de la modification : ID de l'acheteur 47419-198132/A 606EL

(Médiane 2)	Pour la catégorie de ressources des programmeurs, la médiane de l'année 2 serait 450 \$. La
	limite inférieure de la bande médiane serait 360 \$ et la limite supérieure de la bande médiane
	serait 585 \$.

- (Médiane 3) Pour la catégorie de ressources des analystes des activités, la médiane de l'année 1 serait 600 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 480 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 780 \$.
- (Médiane 4) Pour la catégorie de ressources des analystes des activités, la médiane de l'année 2 serait 620 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 496 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 806 \$.
- (Médiane 5) Pour la catégorie de ressources des gestionnaires de projet, la médiane de l'année 1 serait 700 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 560 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 910 \$.
- (Médiane 6) Pour la catégorie de ressources des gestionnaires de projet, la médiane de l'année 2 serait 800 \$. La limite inférieure de la bande médiane serait 640 \$ et la limite supérieure de la bande médiane serait 1 040 \$.

#### ÉTAPE 2 – Attribution des points

#### Soumissionnaire 1

Programmeur - année 1 =	75 points (tarif le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Programmeur - année 2 =	75 points (tarif le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Analyste des activités - année 1 =	50 points (tarif le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Analyste des activités - année 2 =	50 points (tarif le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Gestionnaire de projet - année 1 =	0 point (en dehors des limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Gestionnaire de projet - année 2 =	22,22 points, d'après le calcul suivant : taux le plus bas (800 \$) ÷ taux proposé par le soumissionnaire (900 \$) × 25 points

#### Soumissionnaire 2

Programmeur - année 1 = Programmeur - année 2 =	71,43 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (400 \$) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (420 \$) × 75 points 66,67 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (400 \$) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (450 \$) × 75 points
Analyste des activités – année 1 =	50 points (prix le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Analyste des activités – année 2 =	48,39 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (600 $\$$ ) $\div$ tarif proposé par le soumissionnaire (620 $\$$ ) × 50 points
Gestionnaire de projet – année 1 =	23,33 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (700 $\$$ ) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (750 $\$$ ) × 25 points
Gestionnaire de projet – année 2 =	25 points (prix le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)

Maximum de points attribués

au tableau 3 ci-dessous

#### Soumissionnaire 3

Programmeur - année 1 =	66,67 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (400 \$) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (450 \$) × 75 points
Programmeur - année 2 =	66,67 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (400 \$) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (450 \$) × 75 points
Analyste des activités – année 1 =	46,15 points, d'après le calcul suivant : tarif le plus bas (600 \$) ÷ tarif proposé par le soumissionnaire (650 \$) × 75 points
Analyste des activités – année 2 =	0 point (en dehors des limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Gestionnaire de projet - année 1 =	25 points (prix le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)
Gestionnaire de projet - année 2 =	25 points (prix le plus bas dans les limites inférieure et supérieure de la bande médiane)

#### ÉTAPE 3 – Note financière

Soumissionnaire 1: 75 + 75 + 50 + 50 + 50 + 0 + 22,22 = note financière totale de 272,22 points sur un

total possible de 300 points

**Soumissionnaire 2:** 71,43 + 67,67 + 50 + 48,39 + 23,33 + 25 = note financière totale de

284,82 points sur un total possible de 300 points

**Soumissionnaire 3**: 66,67 + 66,67 + 46,15 + 0 + 25 + 25 = note financière totale de 229,49 points

sur un total possible de 300 points

(d) Évaluation financière - Méthode B : La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si moins de trois soumissions sont jugées recevables :

- (i) **ÉTAPE 1 – ATTRIBUTION DES POINTS**: Pour chaque période et chaque catégorie de ressources, les points seront attribués de la façon suivante :
  - (A) Les points seront attribués en fonction des calculs ci-dessous, et le total sera arrondi à deux décimales près.

Taux quotidien ferme proposé le plus bas Х Taux quotidien ferme proposé par le soumissionnaire

Le soumissionnaire offrant le taux quotidien ferme le plus bas obtiendra le nombre maximum de points applicable indiqué au tableau 3 ci-dessous.

TABLEAU 3 – MAXIMUM DE POINTS ATTRIBUÉS							
CATÉGORIES DE RESSOURCES	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT (3 ANS)	PÉRIODE D'OPTION 1	PÉRIODE D'OPTION 2	TOTAL DES POINTS			
I.6 Analyste de réseau – Niveau 3	150	75	75	300			
I.7 Analyste de plateforme – Niveau 3	50	25	25	100			

Nº de l'invitation : 47419-198132/A	Nº de la mo	odification :		ID de l'acheteur 606EL
<ul><li>I.9 Administrateur de systèmes</li><li>Niveau 3</li></ul>	100	50	50	200
I.10 Architecte technique – Niveau 3	50	25	25	100
I.11 Architecte de technologie – Niveau 3	150	75	75	300
B.2 Architecte d'Affaires – Niveau 3	100	50	50	200
A.1 Architecte d'applications et de logiciels – Niveau 3	75	50	50	175
A.7 Programmeur/analyste – Niveau 3	100	50	50	200
I.1 Spécialiste en conversion de données (scientifique des données du nuage) – Niveau 3	200	100	100	400
I.1 Spécialiste en conversion de données (migration des données dans le nuage) – Niveau 3	150	50	50	250
C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI (nuage) – Niveau 3	150	75	75	300
TOTAL	1275	625	625	2525

(ii) ÉTAPE 2 – NOTE FINANCIÈRE : On additionnera les points attribués à l'ÉTAPE 1 pour chaque période et chaque catégorie de ressources, et on arrondira à deux décimales pour obtenir la note financière.

#### (e) Justification des taux pour les services professionnels

D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Au moment d'évaluer les taux soumis pour les services professionnels, le Canada peut, sans toutefois y être obligé, demander une justification des prix conformément à cet article. Si le Canada demande une justification des prix, elle sera demandée à tous les soumissionnaires conformes proposant un taux au moins 10 % inférieur à la médiane des taux offerts par tous les soumissionnaires conformes pour la ou les mêmes catégories de ressources. Si le Canada demande une justification des prix, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- (i) une facture (avec le numéro de série du contrat ou un autre identificateur unique du contrat) démontrant que le soumissionnaire a fourni et a facturé des services similaires à ceux qui seraient fournis par cette catégorie de ressources à un client (qui n'a aucun lien de dépendance avec le soumissionnaire) dans la région de la capitale nationale pendant au moins trois (3) mois au cours de la période de dix-huit (18) mois précédant la date de clôture de la demande de soumissions, et que les coûts facturés étaient égaux ou inférieurs au taux proposé au Canada;
- (ii) relativement à la facture mentionnée en (i), une preuve du client du soumissionnaire démontrant que les services indiqués sur la facture comprennent au minimum 50 % des tâches énumérées dans l'énoncé des travaux pour la catégorie de ressources évaluée, et ce, à un taux déraisonnablement bas. Il peut s'agir d'une copie du contrat (dans lequel on décrit les services à offrir et où l'on démontre qu'au moins 50 % des tâches sont les mêmes que celles qui doivent être effectuées dans le cadre de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions), ou d'une attestation du client indiquant que les services notés sur la facture comprenaient au moins 50 % des tâches qui doivent être effectuées en vertu de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions;
- (iii) le nom, le numéro de téléphone et, si possible, l'adresse de courriel d'une personneressource du client ayant reçu chacune des factures présentées au point (i), afin que le Canada puisse valider tout renseignement fourni par le soumissionnaire.

Lorsque le Canada demande une justification des taux offerts pour une catégorie de ressources particulière, il incombe entièrement au soumissionnaire de présenter l'information (décrite cidessus ou pouvant être autrement demandée par le Canada, y compris l'information qui permettrait au Canada de vérifier les renseignements fournis concernant la ressource proposée) qui permettrait au Canada de déterminer s'il peut réellement se fier à la capacité du soumissionnaire de fournir les services requis aux taux indiqués dans la soumission. Lorsque le Canada détermine que l'information fournie par le soumissionnaire ne justifie pas des taux déraisonnablement bas, la proposition sera jugée irrecevable.

#### (f) Formules des tableaux d'établissement des prix

Si les tableaux des prix fournis aux soumissionnaires comprennent des formules, le Canada peut entrer de nouveau les prix fournis par les soumissionnaires dans un nouveau tableau, s'il estime que les formules ne fonctionnent plus correctement dans la version fournie par un soumissionnaire.

#### 4.4 Méthode de sélection

#### (a) Évaluation des soumissions

Processus de sélection : Le processus de sélection suivant sera suivi.

- (i) Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions, satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires et obtenir la note de passage indiquée pour les critères cotés indiqués dans la demande de soumissions.
- (ii) La soumission recevable obtenant la note totale la plus élevée sera recommandée pour l'attribution du contrat. La note maximale qu'un soumissionnaire peut obtenir pour le mérite technique est de 70; la note maximale en ce qui concerne le prix est établie à 30.
  - (A) Calcul de la note technique totale : on calculera la note technique totale pour chaque soumission recevable en convertissant la note technique obtenue pour les critères techniques cotés par points à l'aide de la formule suivante (le résultat étant arrondi à deux décimales).

<u>Note technique</u> x 70 = Note technique totale Note technique maximale (Soumissionnaires, veuillez consulter la note technique maximale à la pièce jointe 4.2.)

- (B) Calcul de la note financière totale : on calculera la note financière totale pour chaque soumission recevable en convertissant la note financière obtenue pour l'évaluation financière à l'aide de la formule suivante (le résultat étant arrondi à deux décimales).
  - Note financière x 30 = Note financière totale Maximum de points attribués total (Soumissionnaires, veuillez consulter le maximum de points attribués total.)
- (C) Calcul de la note totale du soumissionnaire : la note totale du soumissionnaire sera calculée pour chaque soumission recevable à l'aide de la formule suivante :
  - Note technique totale + note financière totale = note totale du soumissionnaire
- (iii) Dans l'éventualité où des soumissionnaires obtiendraient la même note totale, le soumissionnaire ayant obtenu la note technique totale la plus élevée sera classé au premier rang.
- (b) Attribution de financement pour le contrat : si un seul contrat est attribué, le montant de la limitation des dépenses sera déterminé à la discrétion du Canada.
- (c) Les soumissionnaires devraient noter que l'attribution des contrats est assujettie au processus d'approbation interne du Canada, qui prévoit l'approbation obligatoire du financement selon le montant de tout contrat proposé. Même si un soumissionnaire a été recommandé pour l'attribution d'un contrat, un contrat sera attribué uniquement si l'approbation interne est obtenue conformément aux politiques internes du Canada. Si l'approbation n'est pas obtenue, aucun contrat ne sera attribué.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable ou qu'il y a manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation fournie avec sa soumission comprend de fausses déclarations, faites sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être présentés avec l'offre, mais il est possible de les présenter après. Si l'une ou l'autre de ces attestations ou l'un ou l'autre de ces renseignements supplémentaires demandés n'est pas fourni, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour fournir les renseignements. Si le soumissionnaire ne remet pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, son offre sera jugée non recevable.

## (a) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni lui ni un membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, ne sont nommés dans la « <u>Liste d'admissibilité à soumissionner restreinte par le Programme de contrats fédéraux</u> » qui figure au bas de la page du site Web du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada (https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/employment-equity/federal-contractor-program.html).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, est nommé dans la « <u>Liste d'admissibilité à soumissionner restreinte par le Programme de contrats fédéraux</u> » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, est nommé dans la « <u>Liste d'admissibilité à soumissionner restreinte par le Programme de contrats fédéraux</u> » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante la pièce jointe 5.1, Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante la pièce jointe 5.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, remplie pour chaque membre de la coentreprise.

#### (b) Services professionnels – Ressources

(i) En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux,

tel qu'il est exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenu avec ces derniers.

- (ii) En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, il garantit que chaque personne proposée est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat subséquent.
- (iii) Si le soumissionnaire a proposé une personne qui n'est pas un de ses employés, en déposant une soumission, il atteste qu'il a la permission de la personne d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande peut avoir pour conséquence de rendre la soumission non recevable.

#### (c) Attestation linguistique – anglais essentiel

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission maîtrise l'anglais. Les personnes proposées doivent être en mesure de communiquer en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

#### (d) Présentation d'une seule soumission

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il ne se considère pas comme étant « lié » à aucun autre soumissionnaire.

# PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

- (a) Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisation valable, conformément à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
  - (ii) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés, ou encore à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées dans la Partie 7 Clauses du contrat subséquent;
- (b) On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- (c) Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de TPSGC (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).
- (d) Si le soumissionnaire est une coentreprise, chacun des membres de celle-ci doit respecter les exigences relatives à la sécurité.

#### 6.2 Capacité financière

- (a) La clause A9033T du Guide des CCUA (16-07-2012), Capacité financière, s'applique, à la différence que le paragraphe 3 est supprimé et est remplacé par : « Si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, chaque société mère, y compris la société mère ultime, devra fournir l'information financière demandée en 1(a) à (f). L'information financière fournie par une société mère ne dégage pas pour autant le soumissionnaire de l'obligation de présenter ses propres renseignements financiers; toutefois, si le soumissionnaire est une filiale d'une autre entreprise, et dans le cours normal des affaires les renseignements financiers ne sont pas générés distinctement pour la filiale, les renseignements financiers de la société mère doivent être fournis. Si le Canada juge que le soumissionnaire ne possède pas la capacité financière, mais que la société mère possède cette capacité, ou si le Canada ne peut évaluer la capacité financière du soumissionnaire puisque son information financière fait partie intégrante de celle de la société mère, le Canada peut, à sa seule discrétion, attribuer le contrat au soumissionnaire sous réserve que la société mère fournisse une garantie au Canada. »
- (b) Si le soumissionnaire est une coentreprise, chacun des membres de celle-ci doit respecter les exigences relatives à la capacité financière.

#### PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 7.1 Besoin

- (a) \_\_\_\_\_(l'« entrepreneur ») consent à fournir au client les services décrits dans le contrat, y compris l'énoncé des travaux, conformément au contrat et aux prix qui y sont énoncés. Cela comprend la prestation de services professionnels, à la demande du Canada, à un ou plusieurs emplacements qui seront précisés par ce dernier, à l'exclusion de tout emplacement se trouvant dans des secteurs assujettis à des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG).
- (b) Client: En vertu du contrat, le « client » est l'Agence des services frontaliers du Canada.
- (c) Réorganisation du client : Le changement de dénomination sociale, la réorganisation, le réaménagement ou la restructuration d'un client n'auront aucune incidence sur les obligations de l'entrepreneur (ni ne donneront lieu au paiement d'honoraires supplémentaires). La réorganisation, le réaménagement ou la restructuration du client s'entendent aussi de sa privatisation, de sa fusion avec une autre entité et de sa dissolution, lorsque cette dissolution est suivie de la création d'une ou de plusieurs autres entités dont la mission est semblable à celle du client d'origine. Peu importe le type de restructuration, le Canada peut désigner un autre ministère ou un autre organisme gouvernemental comme autorité contractante ou responsable technique, conformément aux nouveaux rôles et aux nouvelles responsabilités découlant de la restructuration.
- (d) **Définitions**: Les termes et expressions définis dans les conditions générales et dans les conditions générales supplémentaires et employés dans ce contrat ont le sens qui leur est attribué dans les conditions générales ou dans les conditions générales supplémentaires. L'expression « utilisateur désigné » dans l'arrangement en matière d'approvisionnement fait référence au client. De plus, « produit livrable » ou « produits livrables » comprend toute la documentation décrite dans le présent contrat. Une référence à un « bureau local » de l'entrepreneur signifie un bureau ayant au moins un employé à temps plein qui n'est pas une ressource partagée qui y travaille

#### 7.2 Autorisation de tâches

- (a) Autorisations de tâches sur demande : La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés « sur demande », au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant d'avoir reçu une autorisation de tâches approuvée, émise par le Canada. L'entrepreneur convient que toute tâche effectuée avant la réception de cette autorisation de tâches approuvée est effectuée à ses propres risques.
- (b) Évaluation des ressources proposées à l'étape de l'autorisation de tâches : Les processus relatifs à l'établissement d'une autorisation de tâches, en réponse à une autorisation de tâche et liés à l'évaluation d'une autorisation de tâches sont décrits aux appendices A, B, C et D de l'annexe A.
- c) Formulaire et contenu du projet d'autorisation de tâches :
  - (i) Le responsable technique fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen d'un projet d'autorisation de tâches à l'aide du formulaire figurant à l'appendice B de l'annexe A.
  - (ii) Le projet d'autorisation de tâches doit expliquer en détail les travaux à effectuer et doit également contenir les renseignements suivants :
    - (A) Le numéro de contrat;

606EL

- (B) le numéro de tâche;
- (C) la date à laquelle la réponse de l'entrepreneur doit être reçue (cette date figurera dans le projet d'AT, mais pas dans l'AT attribuée);
- (D) les catégories de ressources et le nombre de ressources nécessaires;
- (E) une description des travaux associés à la tâche, notamment les activités à réaliser et les produits livrables à présenter (comme des rapports);
- (F) les dates de début et de fin;
- (G) toute option pour prolonger la date de fin initiale (s'il y a lieu);
- (H) les dates clés des produits livrables et des paiements (s'il y a lieu);
- (I) le nombre de jours-personnes requis;
- (J) une note indiquant si les travaux comprennent des activités à réaliser sur place, en précisant l'endroit;
- (K) le profil linguistique des ressources requises;
- (L) le niveau d'attestation de sécurité que doivent posséder les employés de l'entrepreneur;
- (M) le prix payable à l'entrepreneur pour l'exécution de la tâche, en indiquant s'il s'agit d'un prix ferme ou du prix maximum de l'autorisation de tâches (et dans le cas du prix maximum, l'autorisation de tâches doit indiquer la façon dont le montant final payable sera déterminé; lorsque l'autorisation de tâches n'indique pas la façon dont le montant final payable sera déterminé, le montant payable est le montant, jusqu'à concurrence du montant maximum, pour les heures réellement travaillées sur le projet que l'entrepreneur justifie en présentant les feuilles de présence remplies au moment de l'exécution des travaux par les employés pour justifier les frais);
- (N) toute autre contrainte pouvant avoir des répercussions sur l'exécution de la
- d) Réponse de l'entrepreneur à un projet d'autorisation de tâches : L'entrepreneur doit fournir au responsable technique, dans les deux jours ouvrables de la réception du projet d'autorisation de tâches (ou tout autre délai plus long précisé dans le projet d'autorisation de tâches), une proposition du prix estimatif total pour l'exécution de la tâche et une ventilation de ce coût, établie conformément à la base de paiement du contrat, ainsi que la ou les ressources proposées connexes, conformément à l'appendice C de l'annexe A du contrat. La proposition de prix de l'entrepreneur doit être établie selon les taux stipulés dans le contrat. L'entrepreneur ne sera pas payé pour la préparation ni la présentation d'une réponse, ni pour la fourniture d'autres renseignements requis pour la préparation et l'attribution officielle de l'autorisation de tâches.
- e) Limite des autorisations de tâches et responsabilités à l'égard de leur émission officielle :

Pour être attribuée de façon officielle, une autorisation de tâches doit porter les signatures suivantes :

- (i) toute autorisation de tâches dont la valeur est inférieure ou égale à 300 000.00 \$ (excluant les taxes applicables) doit être signée par le responsable technique et l'entrepreneur;
- (ii) toute autorisation de tâches dont la valeur est supérieure à ce montant doit être signée par le responsable technique et l'autorité contractante et l'entrepreneur.

Toute autorisation de tâches qui ne porte pas les signatures requises n'a pas été émise de façon officielle par le Canada et n'est donc pas valide. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sans que celui-ci ait reçu une autorisation de tâches officielle seront

effectués à ses propres risques. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante s'il reçoit une autorisation de tâches qui ne porte pas les signatures requises. Au moyen d'un avis écrit envoyé à l'entrepreneur, l'autorité contractante peut suspendre en tout temps le pouvoir du client d'attribuer des autorisations de tâches, ou réduire la valeur indiquée à l'alinéa (i) ci-dessus. L'avis de suspension ou de réduction prend effet dès la réception.

# f) Rapports d'utilisation périodique :

- (i) L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément aux autorisations de tâches valides émises dans le cadre du contrat. L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous. Si certaines données requises ne sont pas disponibles, l'entrepreneur doit en indiquer la raison. Si des services ne sont pas fournis pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ». Les données doivent être présentées chaque trimestre à l'autorité contractante. De temps en temps, l'autorité contractante peut également exiger un rapport intérimaire au cours d'une période de référence.
- (ii) Les trimestres sont définis comme suit :
  - (A) premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
  - (B) deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
  - (C) troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
  - (D) quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les quinze jours civils suivant la fin de la période de référence.

- (iii) Chaque rapport doit contenir les informations suivantes pour chaque autorisation de tâche qui est approuvée et émise de façon officielle (et tel que modifié) :
  - (A) le numéro de l'autorisation de tâches et le numéro de la version modifiée, le cas échéant;
  - (B) le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
  - (C) le nom, la catégorie de ressources et le niveau de chaque ressource participant à l'exécution de l'autorisation de tâches, le cas échéant;
  - (D) le coût estimatif total précisé dans l'autorisation de tâches valide de chaque tâche, taxes applicables en sus;
  - (E) le montant total dépensé jusqu'à présent, taxes applicables en sus, pour chaque tâche autorisée:
  - (F) les dates de début et de fin de chaque tâche autorisée;
  - (G) l'état d'avancement de chaque tâche autorisée, s'il y a lieu (p. ex. indiquer si les travaux sont en cours, ou si le Canada a annulé ou suspendu l'autorisation de tâches).
- (iv) Chaque rapport doit aussi contenir les informations cumulatives suivantes pour chaque autorisation de tâches émise de façon officielle (et tel que modifié) :
  - (A) le montant (taxes applicables en sus) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) qui correspond à la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les autorisations de tâches émises de façon officielle:
  - (B) le montant total, taxes applicables en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les autorisations de tâches émises de façon officielle.

47419-198132/A

g) Regroupement d'autorisations de tâches à des fins administratives : Le contrat peut être modifié à l'occasion afin de tenir compte de l'ensemble des autorisations de tâches valides attribuées à ce jour, et de consigner le travail effectué dans le cadre de ces autorisations de tâches à des fins administratives.

# 7.3 Garantie des travaux minimums

- (a) Dans la présente clause :
  - (i) La « valeur maximale du contrat » désigne le montant indiqué à la clause « Limitation des dépenses » du contrat.
  - (ii) La « valeur minimale du contrat » représente 20 000.00 \$ (excluant les taxes applicables).
- (b) En vertu du présent contrat, le Canada est tenu de demander des travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat ou, à son choix, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe c), sauf pour les cas prévus au paragraphe d). En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la période du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
- (c) Si, pendant la durée du contrat, le Canada n'exige pas une quantité de travaux correspondant à la valeur minimale du contrat, il devra verser à l'entrepreneur la différence entre cette valeur et le coût total des travaux demandés.
- (d) Conformément à cet article, le Canada n'aura aucune obligation à l'égard de l'entrepreneur si le Canada résilie l'ensemble du contrat :
  - (i) pour manquement;
  - (ii) pour des raisons pratiques à la suite de la décision ou de la recommandation d'un tribunal ou d'une cour, énonçant que le contrat peut être résilié, faire l'objet d'une autre demande de soumissions ou être attribué à un autre fournisseur;
  - (iii) pour des raisons de commodité dans les dix jours ouvrables suivant l'attribution du contrat.

# 7.4 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et les conditions désignées par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le Guide des CCUA (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# (a) Conditions générales :

(i) Le document 2035 (21-06-2018), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

En ce qui concerne l'article 30, Résiliation pour raisons de commodité, des conditions générales 2035, la sous-section 04 est supprimée et remplacée par les sous-sections 04, 05 et 06 :

- 4. Les sommes auxquelles l'entrepreneur a droit selon le présent article et les sommes versées ou dues à l'entrepreneur ne doivent pas dépasser, au total, le prix contractuel.
- 5. Si l'autorité contractante résilie le contrat en totalité et que les articles de l'accord comprennent une garantie des travaux minimums, le montant total à verser à l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser le plus élevé des deux montants suivants :
  - (a) le montant total auquel a droit l'entrepreneur selon le présent article, en plus des montants qui lui ont été versés, des montants qui lui seront dus en plus des

montants qui devront lui être payés en vertu de la garantie des travaux minimums, ou les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation;

- (b) le montant payable selon la garantie des travaux minimums, moins les montants qui ont été versés, qui sont dus ou qui seront dus à l'entrepreneur à la date de la résiliation.
- 6. Sauf dans la mesure prévue au présent article, l'entrepreneur n'aura aucun recours, notamment en ce qui concerne les dommages-intérêts, la compensation, la perte de profit et l'indemnité découlant de tout avis de résiliation donné par le Canada en vertu du présent article. L'entrepreneur convient de rembourser immédiatement au Canada toute partie de tout paiement anticipé non liquidé à la date de la résiliation.

# (b) Conditions générales supplémentaires :

Les conditions générales supplémentaires qui suivent :

- 4002 (16-08-2010), Conditions générales supplémentaires Services d'élaboration ou de modification de logiciels;
- (ii) 4008 (12-12-2008), Conditions générales supplémentaires Renseignements personnels;

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

# 7.5 Exigences relatives à la sécurité

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité numéro 19 et clauses connexes fournies par le Programme de sécurité des contrats), conformément à l'annexe B de l'arrangement en matière d'approvisionnement), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

- 1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une cote de sécurité d'installation valable au niveau **secret**, délivrée par la DSIC/TPSGC
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens protégés/classifiés, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent tous détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau fiabilité, confidentiel ou secret tel que requis, délivrée ou approuvée par la DSIC/TPSGC
- 3. L'entrepreneur ne doit pas emporter de renseignements protégés/classifiés hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il l'a respecte
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité ne doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC/TPSGC
- 5. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :
  - de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe
  - 2. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition)
- (a) En outre, les ressources peuvent être évaluées pour la cote de fiabilité ou secret par le responsable technique avant le début des travaux, et à l'occasion pendant la durée du contrat. L'évaluation peut comporter une vérification de la solvabilité. À la demande du responsable technique concernant toute ressource donnée, l'entrepreneur doit fournir :
  - (i) le niveau de l'autorisation de sécurité attribuée ou approuvée par la DSIC de TPSGC;
  - (ii) un formulaire SCT 330-23, Formulaire de vérification de sécurité, de consentement et d'autorisation du personnel, dûment rempli et signé (http://www.tbs-sct.gc.ca/tbsf-fsct/330-23-fra.pdf).

47419-198132/A 606EL

(b) Si une ressource ne répond pas aux critères d'évaluation du responsable technique, le Canada peut immédiatement, et sans autre avis, résilier le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales.

# 7.6 Période du contrat

- (a) **Période du contrat** : La « **période du contrat** » représente toute la période au cours de laquelle l'entrepreneur est obligé d'exécuter les travaux et comprend :
  - (i) la « **période initiale du contrat** » qui commence à la date d'attribution du contrat et qui prend fin trois ans plus tard;
  - la période de prolongation de ce contrat, si le Canada décide de se prévaloir des options énoncées dans le contrat.

# (b) Option de prolongation du contrat :

- (i) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux périodes supplémentaires d'une année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, au cours de la période prolongée du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables définies dans la base de paiement.
- (ii) Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en faisant parvenir un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

# 7.7 Responsables

# (a) Autorité contractante

L'autorité contractante dans le cadre du contrat est :

Nom: Silvana Mansour

Titre: Chef d'équipe d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Direction de l'acquisition des services professionnels

Adresse: 10, rue Wellington, Gatineau (Québec)

Téléphone: 613-858-9935

Adresse électronique : silvana.b.mansour@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification du contrat doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de la réception de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# (b) Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom:	À annoncer à l'attribution d	du contrat
Titre :		
Organisation :		
Adresse :		
Téléphone :		
Télécopieur :		
Adresse électronique :		-

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat, et il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le

responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements touchant la portée des travaux. De telles modifications ne peuvent être effectuées que par l'entremise d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

# (c) Représentant de l'entrepreneur

À determiner

# 7.8 Divulgation proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la gestion de la fonction publique</u>, l'entrepreneur a convenu que ces renseignements seront affichés sur les sites Web ministériels, dans le cadre des rapports de divulgation proactive, conformément à l'Avis sur la politique des marchés 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor.

# 7.9 Paiement

# (a) Base de paiement

- (i) Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâches avec un prix maximum: Pour les services professionnels exigés par le Canada, en conformité avec une autorisation de tâches émise de façon officielle, le Canada paiera à l'entrepreneur, rétroactivement, jusqu'à concurrence du prix maximum pour l'autorisation de tâches, pour les heures réellement travaillées ainsi que pour tout produit issu de ce travail conformément aux tarifs journaliers fermes tout compris établis à l'annexe B, Base de paiement, taxes applicables en sus. Les périodes de travail de moins d'une journée seront calculées proportionnellement aux heures travaillées en fonction d'une journée de travail de 7,5 heures.
- (ii) Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâches à un prix ferme : Pour la prestation de services professionnels, sur demande par le Canada et conformément à une autorisation de tâches émise de façon officielle, le Canada paiera à l'entrepreneur le prix ferme établi dans l'autorisation de tâches (selon les tarifs journaliers fermes tout compris établis à l'annexe B), taxes applicables en plus.
- (iii) Frais de déplacement et de subsistance Directive sur les voyages du Conseil national mixte : L'entrepreneur sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance autorisés qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais administratifs généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la <u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u>, et selon les autres dispositions de la Directive qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés ». Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Les demandes de voyage seront prises en compte uniquement pour un lieu de travail situé à plus de 100 kilomètres de la région de la Capitale nationale. L'entrepreneur sera payé pour les heures consacrées au déplacement, conformément au taux quotidien ferme établi à l'annexe B, fondé sur une journée de travail de 7,5 heures. Tout paiement peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.
- (iv) Attribution concurrentielle: L'entrepreneur reconnaît que le contrat a été attribué à l'issue d'un processus concurrentiel. Aucun montant supplémentaire ne sera versé à l'entrepreneur en compensation d'erreurs, d'oublis ou de mauvaises interprétations ou estimations dans sa soumission.
- (v) Taux quotidiens fermes de l'entrepreneur : L'entrepreneur accepte que les taux énoncés dans l'annexe B demeurent fermes pendant toute la période du contrat, sauf pour ce qui est prévu dans les conditions expresses du contrat. En vertu de l'article 18 (1) des Conditions générales 2035 du Guide des CCUA, l'entrepreneur reconnaît que son obligation de fournir les services conformément aux taux fermes énoncés à l'annexe

B n'est pas visée par l'application d'une loi existante ou de toute nouvelle loi qui pourrait entrer en vigueur pendant la période du contrat.

- (vi) Taux des services professionnels : D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Cela annule les avantages que le Canada aurait pu retirer de ce contrat. Si l'entrepreneur ne répond pas ou refuse de présenter une personne possédant les compétences décrites dans le contrat dans le délai prévu au contrat (ou qu'il propose plutôt de présenter quelqu'un d'une autre catégorie, à un taux différent), même si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie ou choisit de se prévaloir de ses droits en vertu des conditions générales, le Canada peut imposer des sanctions ou prendre des mesures conformément à la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs (ou l'équivalent) de TPSGC en vigueur. Ces mesures peuvent comprendre une évaluation de laquelle peut découler l'imposition à l'entrepreneur de conditions qu'il devra respecter pour continuer à faire affaire avec le Canada ou une radiation complète de l'entrepreneur l'empêchant de soumissionner à l'avenir.
- (b) Limitation des dépenses Total cumulatif de toutes les autorisations de tâche
  - (i) La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâches émises de façon officielle, y compris toute modification, ne doit pas dépasser le montant énoncé à la page 1 du contrat, moins les taxes applicables. En ce qui concerne le montant inscrit à la première page du contrat, les droits de douane sont exclus, et les taxes applicables sont incluses.
  - (ii) Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation n'ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
  - (iii) L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
    - (A) lorsque 75 % de la somme est engagée; ou
    - (B) quatre mois avant la date d'expiration du contrat; ou
    - (C) dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches autorisées, y compris toutes révisions.

selon la première éventualité.

- (i) Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds supplémentaires requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.
- (c) Modalités de paiement pour les autorisations de tâches avec un prix maximum : Pour chaque autorisation de tâches valide émise conformément au contrat et qui comprend un prix maximum :
  - (i) Le Canada paiera l'entrepreneur une fois par mois uniquement, conformément à la base de paiement. L'entrepreneur doit présenter des feuilles de présence pour chaque ressource, indiquant le nombre de jours et d'heures de travail effectués, pour justifier les montants réclamés sur la facture.
  - (ii) Une fois que le Canada aura payé le prix maximum pour l'autorisation de tâches, il n'aura plus à verser d'autres montants, mais l'entrepreneur devra achever les travaux décrits dans l'autorisation de tâches et correspondant au prix maximum de l'autorisation de tâches. Si les travaux décrits dans l'autorisation de tâches sont terminés plus tôt que

prévu, et que leur coût (en fonction de la durée des travaux confirmée par les feuilles de présence), selon les tarifs établis dans le contrat, est inférieur au prix maximum de l'autorisation de tâches, le Canada ne sera tenu de payer que le temps consacré à la réalisation des travaux liés à l'autorisation de tâches.

- (d) Modalités de paiement pour les autorisations de tâches à prix ferme Paiement forfaitaire à la fin des travaux : Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux liés à l'autorisation de tâches valide seront terminés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :
  - une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé au contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation prévues au contrat;
  - (ii) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
  - (iii) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

# (e) Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- (i) Carte d'achat Visa;
- (ii) Carte d'achat MasterCard;
- (iii) Dépôt direct (national et international);
- (iv) Échange de données informatisées (EDI) ;
- (v) Virement télégraphique (international seulement);
- (vi) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

**Remarque à l'intention des soumissionnaires :** Le cas échéant, le ou les instruments de paiement électronique indiqués par le soumissionnaire dans la pièce jointe «3.2» seront inclus dans tout contrat subséquent.

# (f) Vérification du temps

Le temps facturé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada, avant ou après que l'entrepreneur a été payé. Si la vérification est effectuée après le paiement, l'entrepreneur s'engage à rembourser tout montant versé en trop, à la demande du Canada.

# (g) Crédits de paiement

# (i) Incapacité de fournir une ressource :

- (A) Si l'entrepreneur ne peut fournir, dans le délai prescrit par le contrat, une ressource en services professionnels qui possède toutes les qualifications demandées, l'entrepreneur doit verser au Canada un montant égal au tarif journalier (pour une journée de travail de 7,5 heures) de la ressource demandée pour chaque journée (ou portion de journée) de retard à fournir la ressource, jusqu'à un maximum de dix (10) jours.
- (B) Mesures correctives: Si, conformément à cet article, les crédits sont applicables durant deux mois consécutifs ou durant trois mois sur une période de douze mois, l'entrepreneur doit présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème ne se produise de nouveau. L'entrepreneur aura cinq jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et 20 jours ouvrables pour corriger le problème sous-jacent.
- (C) Résiliation pour non-respect du niveau de disponibilité : Outre les autres droits qui lui sont conférés dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le

contrat pour manquement, conformément aux conditions générales, en donnant à l'entrepreneur un avis écrit de trois (3) mois lui faisant part de son intention, si :

- (1) le montant total de crédits pour un cycle de facturation mensuelle donné a atteint 10 % de la facture mensuelle; ou
- (2) les mesures correctives présentées par l'entrepreneur, décrites cidessus, n'ont pas été prises.

La résiliation du contrat entrera en vigueur à la fin de la période de trois (3) mois, sauf si le Canada détermine que l'entrepreneur a mis en œuvre les mesures correctives de façon satisfaisante pendant cette période.

- (ii) Les crédits s'appliquent pendant toute la durée du contrat : Les parties conviennent que les crédits s'appliquent pendant toute la durée du contrat.
- (iii) Crédits représentant des dommages-intérêts: Les parties conviennent que les crédits sont des dommages-intérêts et qu'ils représentent la meilleure estimation préalable de la perte pour le Canada dans l'éventualité du manquement applicable. Les crédits ne sont pas une pénalité et ne doivent pas être considérés comme tels.
- (iv) **Droit du Canada d'obtenir le paiement**: Les parties conviennent que ces crédits représentent une dette déterminée. Afin d'obtenir le paiement des crédits, le Canada est autorisé en tout temps à retenir, à recouvrer ou à déduire tout montant dû et impayé de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada de temps à autre.
- (v) **Droits et recours du Canada non limités**: Les parties conviennent que rien dans le présent article ne limite les droits ou les recours dont le Canada peut se prévaloir conformément au présent contrat (y compris le droit de résilier le contrat pour manguement) ou en vertu de la loi en général.
- (vi) Droits de vérification : Le calcul de l'entrepreneur relatif aux crédits dans le cadre du contrat peut être vérifié par le service de vérification du gouvernement, à la discrétion de l'autorité contractante, avant ou après le versement du paiement à l'entrepreneur. L'entrepreneur doit coopérer entièrement avec le Canada au cours de la réalisation de toute vérification en permettant au Canada d'accéder à tous les documents et systèmes que le Canada juge nécessaires pour veiller à ce que tous les crédits aient été correctement imputés au Canada dans les factures de l'entrepreneur. Si une vérification démontre que des factures passées contiennent des erreurs de calcul des crédits, l'entrepreneur doit payer au Canada le montant, tel qu'il a été déterminé par la vérification, qui aurait dû être crédité au Canada, en plus des intérêts, à compter de la date à laquelle le Canada a versé le paiement excédentaire jusqu'à la date du remboursement (le taux d'intérêt est le taux officiel d'escompte par année de la Banque du Canada en vigueur à la date à laquelle le crédit était dû au Canada, plus 1,25 % par année). Si, à la suite d'une vérification, le Canada détermine que les documents ou les systèmes de l'entrepreneur servant à déterminer, à calculer ou à enregistrer les crédits ne sont pas adéquats, l'entrepreneur devra mettre en œuvre toutes les mesures supplémentaires exigées par l'autorité contractante pour remédier au problème.

# (h) Aucune obligation de payer pour des travaux non effectués en raison de la fermeture des bureaux du gouvernement

- (i) Si l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses représentants fournissent des services dans les locaux du gouvernement dans le cadre du contrat et que ces locaux ne sont pas accessibles en raison de l'évacuation ou de la fermeture des bureaux du gouvernement, et que le travail n'est pas effectué en raison de cette fermeture, le Canada n'a pas la responsabilité de payer l'entrepreneur pour le travail qu'il aurait exécuté s'il n'y avait pas eu de fermeture des bureaux.
- (ii) Si l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents ne peuvent accéder aux locaux du gouvernement où ils assurent des services en vertu du contrat en raison

d'une grève ou d'un lock-out, et que cette situation les empêche de faire leur travail, le Canada n'est pas tenu de payer l'entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués s'il avait eu accès aux locaux.

### 7.10 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'information exigée dans les (a) conditions générales.
- La facture de l'entrepreneur doit comporter un poste pour chaque sous-alinéa de la base de (b) paiement, et elle doit porter les numéros d'autorisations de tâches applicables.
- En soumettant des factures. l'entrepreneur atteste que les biens et services ont été livrés et que (c) tous les frais sont conformes aux dispositions de la base de paiement du contrat, y compris les frais résultant de l'exécution des travaux par des sous-traitants.
- (d) L'entrepreneur doit remettre au responsable technique l'original de chaque facture, et une copie à l'autorité contractante.

### 7.11 **Attestations**

(a) Sauf indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur dans sa soumission ou avant l'attribution du contrat, toute proposition de prix relative aux autorisations de tâches et la coopération constante quant à la fourniture de renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat, et le fait de ne pas les respecter constitue un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 7.12 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

L'entrepreneur comprend et convient que, lorsqu'il conclut un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada, cet accord doit demeurer valide pendant toute la durée du contrat. Si cet accord devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

### 7.13 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

# Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste:

- (a) les articles de la convention, ainsi que les différentes clauses du Guide des CCUA qui sont incorporées par renvoi dans les articles de la convention;
- (b) les conditions générales supplémentaires, selon l'ordre suivant :
  - 4002 (16-08-2010), Conditions générales supplémentaires Services d'élaboration ou de (i) modification de logiciels,
  - (ii) 4008 (12-12-2008), Conditions générales supplémentaires - Renseignements personnels;
- (c) les conditions générales 2035 (21-06-2018) – besoins plus complexes de services;
- l'annexe A Énoncé des travaux, y compris ses appendices, comme suit : (d)

- (i) Appendice A de l'annexe A Procédures d'attribution de tâches,
- (ii) Appendice B de l'annexe A Formulaire d'autorisation de tâches,
- (iii) Appendice C de l'annexe A Critères d'évaluation des ressources et tableau de réponses,
- (iv) Appendice D de l'annexe A Attestations à l'étape de l'autorisation de tâches;
- (e) I'annexe B Base de paiement;
- (f) l'annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- (g) les autorisations de tâches émises de façon officielle et toute attestation requise (y compris toutes les annexes, s'il y a lieu);
- (h) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_\_, clarifiée le \_\_\_\_\_ ou modifiée le

# 7.15 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

(a) Clause du guide des CCUA A2000C (16-06-2006) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cette clause ou la suivante (selon que le soumissionnaire retenu est un entrepreneur canadien ou un entrepreneur étranger) fera partie de tout contrat subséquent.

# 7.16 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

(a) Clause du guide des CCUA A2001C (16-06-2006) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

# 7.17 Exigences en matière d'assurance

- (a) Conformité aux exigences en matière d'assurance
  - (i) L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance énoncées dans le présent article. Il doit conserver la couverture exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne la diminue.
  - (ii) L'entrepreneur doit décider si une couverture supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et se conformer aux lois applicables. Toute couverture supplémentaire est à la charge de l'entrepreneur et souscrite pour son bénéfice et sa protection.
  - (iii) L'entrepreneur devrait faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, et le certificat d'attestation d'assurance doit confirmer que la police d'assurance satisfaisant aux exigences est en vigueur. Si le certificat d'attestation d'assurance n'est pas rempli et fourni comme il est demandé, l'autorité contractante en informera l'entrepreneur et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus sera considéré comme un manquement aux conditions générales. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée conforme de toutes les polices d'assurance applicables.

# (b) Assurance responsabilité civile commerciale

(i) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile des entreprises d'un montant équivalant à celui

habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

- (ii) La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - (A) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - (B) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - (C) Produits et activités réalisées : Couverture pour les blessures corporelles ou les dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités réalisées par l'entrepreneur.
  - (D) Préjudices personnels : La couverture devrait inclure notamment la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - (E) Responsabilité réciproque/séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans les limites prévues par la couverture. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été établie pour chacun d'eux.
  - (F) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au présent contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions d'assurance contractuelle.
  - (G) Les employés et, le cas échéant, les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
  - (H) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail ou par un programme semblable).
  - (I) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités accomplies: La police doit prévoir la couverture des dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance standard.
  - (J) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - (K) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
  - (L) Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
  - (M) Préjudices découlant de la publicité : L'avenant doit notamment inclure le piratage ou l'appropriation illicite d'idées, ou la violation de droits d'auteur, de marques de commerce, de titres ou de slogans.

# 47419-198132/A

# (c) Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions

- (i) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par perte et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
- (ii) S'il s'agit d'une assurance responsabilité professionnelle sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- (iii) L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

# 7.18 Limitation de la responsabilité – Gestion de l'information/technologie de l'information

(a) Le présent article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans le présent article de dommages causés par l'entrepreneur comprend les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires et ses représentants, ainsi que leurs employés. Le présent article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement sur un délit civil ou un autre motif de poursuite. L'entrepreneur n'est pas responsable envers le Canada de l'exécution ou de la non-exécution du contrat, sauf dans les cas précisés dans le présent article et dans tout autre article du contrat préétablissant des dommages-intérêts. L'entrepreneur est uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans le présent article, même si l'entrepreneur a été avisé de la possibilité de ces dommages.

# (b) Responsabilité de première partie :

- (i) L'entrepreneur est entièrement responsable envers le Canada de tous les dommages, y compris les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
  - (A) toute violation des droits de propriété intellectuelle, dans la mesure où l'entrepreneur viole l'article des conditions générales intitulé « Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances »;
  - (B) toute blessure physique, y compris la mort.
- (ii) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat et touchant des biens personnels ou des biens immobiliers qui appartiennent au Canada ou qui sont occupés par celui-ci.
- (iii) Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité dans le cadre du contrat. Chaque partie est également responsable de tous les dommages indirects, particuliers ou consécutifs relatifs à sa divulgation non autorisée de secrets de fabrication de l'autre partie (ou des secrets de fabrication d'un tiers fournis par une partie à une autre aux termes du contrat) ayant trait à la technologie de l'information.
- (iv) L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à toute portion des travaux pour lesquels le Canada a effectué un paiement. Cette disposition ne s'applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées au sous-alinéa (i)(A) susmentionné.
- (v) L'entrepreneur est également responsable de tout autre dommage direct causé au Canada par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapporte à :

- (A) tout manquement aux obligations en matière de garantie en vertu du contrat, jusqu'à concurrence du coût total payé par le Canada (y compris toute taxe applicable) pour les biens et les services touchés par le manquement;
- (B) tout autre dommage direct, y compris tous les frais directs identifiables afférents au Canada pour faire appel à une autre partie dans le cadre des travaux si le contrat est résilié en totalité ou en partie pour non-exécution, jusqu'à concurrence d'un maximum global correspondant à la plus élevée des deux valeurs suivantes pour l'application de ce sous-alinéa (B): 75 % du coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du contrat dans la case intitulée « Coût total estimatif » ou le montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout autre document utilisé pour commander des biens ou des services dans le cadre du présent instrument), ou 1 000 000 \$.

En aucun cas, la responsabilité totale de l'entrepreneur aux termes de l'alinéa (v) ne dépassera le montant le plus élevé entre le coût total estimatif (comme défini plus haut) du contrat ou 1 000 000 \$.

(vi) Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d'une négligence ou d'un acte délibéré de l'entrepreneur, la seule responsabilité de l'entrepreneur consiste à rétablir, à ses frais, les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus récente conservée par le Canada. Ce dernier doit s'assurer de sauvegarder adéquatement ses documents et ses données.

# (c) Réclamations de tiers :

- (i) Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers relativement au contrat, tel que stipulé dans un accord de règlement ou ultimement déterminé par une cour compétente, si la cour détermine que les parties sont conjointement et solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et directement responsable envers le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par le tribunal comme ayant été la portion des dommages que la partie a causés au tiers. Aucun accord de règlement ne lie une partie, sauf si ses représentants autorisés l'ont approuvé par écrit.
- (ii) Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle ou d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le montant ultimement déterminé par un tribunal compétent comme étant la portion de l'entrepreneur des dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré l'alinéa (i), lequel concerne les dommages-intérêts spéciaux, indirects ou consécutifs subis par des tiers et couverts par le présent article, l'entrepreneur est uniquement responsable de rembourser au Canada la portion des dommages qu'il a causés sur le montant total que doit verser le Canada à un tiers sur ordre d'un tribunal, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle relativement à la violation des droits de propriétés intellectuelles; de blessures physiques, y compris la mort; des dommages touchant les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers; toute charge ou tout privilège sur toute portion des travaux; ou du non-respect de la confidentialité.
- (iii) Les parties sont uniquement responsables l'une envers l'autre des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite dans le paragraphe (c).

# 7.19 Entrepreneur en coentreprise

(a)	L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est	_ et qu'elle est formée
	des membres suivants :	

(b) Pour ce qui est des rapports entre les membres de cette coentreprise, chacun d'eux adopte les conventions, fait les déclarations et offre les garanties suivantes (le cas échéant) :

- (i) \_\_\_\_\_ a été nommé en tant que « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de cette coentreprise pour ce qui est de toutes les questions se rapportant au présent contrat:
- (ii) en informant le membre représentant, le Canada sera réputé avoir informé tous les membres de cette coentreprise;
- (iii) toutes les sommes versées par le Canada au membre représentant seront réputées avoir été versées à tous les membres.
- (c) Tous les membres conviennent que le Canada peut, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de conflit entre les membres lorsque, de l'avis du Canada, ce conflit nuit d'une manière ou d'une autre à l'exécution des travaux.
- (d) Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution du contrat en entier.
- (e) L'entrepreneur reconnaît que toute modification apportée à la composition de la coentreprise (soit un changement dans le nombre de ses membres ou la substitution d'une autre personne morale à un membre existant) constitue une cession et est soumise aux dispositions des conditions générales du contrat.
- (f) L'entrepreneur reconnaît que, le cas échéant, toutes les exigences contractuelles relatives aux biens contrôlés et à la sécurité s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le présent article sera supprimé si le soumissionnaire auquel on attribue le contrat n'est pas une coentreprise. Si l'entrepreneur est une coentreprise, cette clause sera complétée par l'information de sa soumission.

# 7.20 Services professionnels – Généralités

- (a) L'entrepreneur doit fournir des services professionnels sur demande, tels qu'ils sont précisés dans le présent contrat. Toutes les ressources fournies par l'entrepreneur doivent posséder les compétences décrites dans le contrat (notamment celles relatives à l'expérience, aux titres professionnels, aux études, aux aptitudes linguistiques et à la cote de sécurité) et être capables de fournir les services exigés selon les échéances précisées dans le contrat.
- (b) Si l'entrepreneur ne livre pas les produits livrables (à l'exception d'une personne précise) ou n'effectue pas les tâches décrites dans le contrat dans les délais prescrits, en plus de ne pas se conformer à tout autre droit ou recours dont le Canada peut se prévaloir en vertu du contrat ou de la loi, le Canada peut informer l'entrepreneur du manquement et peut exiger que ce dernier fournisse au responsable technique, dans les dix (10) jours ouvrables, un plan écrit décrivant les mesures que l'entrepreneur entend prendre pour remédier au problème. L'entrepreneur doit préparer le plan et le mettre en œuvre à ses frais.
- (c) L'article intitulé « Remplacement d'individus spécifiques » des conditions générales 2035 a été supprimé et remplacé par ce qui suit :

# Remplacement d'individus spécifiques

- (i) Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les services d'une personne en particulier désignée dans le contrat pour exécuter les travaux, il doit, dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de l'avis concernant le départ de la personne en question ou son incapacité à entamer les travaux (ou si le Canada en a demandé le remplacement, dans les dix jours ouvrables suivant la remise d'un avis à cet effet), fournir à l'autorité contractante ce qui suit :
  - (A) le nom, les qualifications et l'expérience d'un remplaçant proposé disponible immédiatement;

 (B) les renseignements de sécurité sur le remplaçant proposé exigés par le Canada, s'il y a lieu.

Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent être équivalentes ou supérieures à celles de la ressource initiale.

- (ii) Sous réserve d'un retard justifiable, lorsque le Canada constate qu'une personne désignée dans le contrat pour fournir les services n'a pas été mise à disposition ou ne réalise pas les travaux, l'autorité contractante peut choisir :
  - (A) de revendiquer les droits du Canada ou d'exercer un recours en vertu du contrat ou de la loi, y compris de résilier le contrat en totalité ou en partie, pour manquement, en vertu de l'article intitulé « Manquement de la part de l'entrepreneur »;
  - (B) d'évaluer les renseignements fournis en vertu du sous-alinéa c)(i) ci-dessus ou, s'ils n'ont pas encore été fournis, d'exiger que l'entrepreneur propose un remplaçant que le responsable technique devra évaluer. Les compétences et l'expérience du remplaçant doivent être équivalentes ou supérieures à celles de la ressource initiale et être jugées satisfaisantes par le Canada. Une fois le remplaçant évalué, le Canada pourra l'accepter, exercer les droits décrits à la division (ii)(A) ci-dessus ou encore exiger qu'on lui propose un autre remplaçant en vertu de l'alinéa c).

En cas de retard justifiable, le Canada pourra exercer les options décrites à la division c)(ii)(B) ci-dessus au lieu de résilier le contrat en vertu de l'article « Retard justifiable ». La non-disponibilité d'une ressource en raison d'une affectation à un autre contrat ou projet (y compris ceux de l'État) exécuté par l'entrepreneur ou l'une de ses sociétés affiliées ne constitue pas un retard justifiable.

- (iii) L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'une ressource originale ou qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. L'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'une ressource cesse d'exécuter les travaux n'a pas pour effet de relever l'entrepreneur de son obligation de satisfaire aux exigences du contrat.
- (iv) Les obligations énoncées dans le présent article s'appliquent en dépit des changements que le Canada pourrait avoir apportés au contexte opérationnel du client.

# 7.21 Préservation des supports électroniques

- (a) Avant de les utiliser sur l'équipement du Canada ou de les envoyer au Canada, l'entrepreneur doit utiliser un produit régulièrement mis à jour pour balayer les supports électroniques utilisés pour exécuter les travaux afin de s'assurer qu'ils ne contiennent aucun virus informatique ou code malveillant. L'entrepreneur doit informer aussitôt le Canada si un support électronique utilisé pour les travaux renferme des virus informatiques ou autres codes malveillants.
- (b) Si des renseignements ou des documents électroniques sont endommagés ou perdus pendant que l'entrepreneur en a la garde ou en tout temps avant qu'ils ne soient remis au Canada conformément au contrat, y compris en cas d'effacement accidentel, l'entrepreneur doit les remplacer immédiatement à ses frais.

# 7.22 Exigences relatives à la production de rapports

L'entrepreneur doit remettre à l'autorité contractante les rapports suivants aux dates précisées ci-après :

Les rapports trimestriels d'utilisation périodique

De plus, l'entrepreneur doit remttre les rapports suivants au responsable technique :

47419-198132/A 606EL

- Rapports de suivi des anomalies, des demandes de changement et des questions en suspens;
- Rapports mensuels d'avancement du projet;
- Guides, manuels et rapports à distribuer aux divers intervenants, au besoin;
- Rapport de synthèse des réunions avec animateur;
- Rapports d'activités;
- Notes de conversations, documentation sur la conception et sur la gestion du changement, rapports d'inspection du site et autres travaux demandés dans l'autorisation de tâches.

### 7.23 Déclarations et garanties

Dans sa soumission. l'entrepreneur a fait des déclarations à propos de sa propre expérience et expertise et de celles des ressources qu'il propose qui ont donné lieu à l'attribution du contrat et à l'émission d'autorisations de tâches. L'entrepreneur déclare et certifie que toutes ces déclarations sont véridiques et reconnaît que le Canada s'est fondé sur ces déclarations pour lui attribuer le contrat et lui assigner des travaux par l'intermédiaire des autorisations de tâches. De plus, l'entrepreneur déclare et certifie qu'il a et qu'il aura et maintiendra pendant la durée du contrat, ainsi que tout le personnel et les sous-traitants qui effectueront les travaux, les compétences, l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les travaux conformément au contrat et qu'il a (ainsi que le personnel et les sous-traitants) déjà rendu de pareils services à d'autres clients.

### 7.24 Mise en œuvre

(a) Mise en œuvre des services professionnels : Si des services professionnels similaires sont actuellement fournis par un autre fournisseur ou par le personnel du Canada, l'entrepreneur est tenu de s'assurer que la transition vers les services qu'il offre en vertu du contrat n'aura pas de répercussions sur les opérations du Canada et de ses utilisateurs, et qu'elle n'entraîne pas une dégradation dans la rapidité ou la qualité du service. L'entrepreneur est tenu d'offrir à ses employés la formation supplémentaire nécessaire pour la réalisation des travaux; le temps passé en formation ou pour se familiariser avec l'environnement du client ne peut être facturé au Canada. On estimera la transition terminée lorsque l'entrepreneur aura démontré, à la satisfaction du responsable technique, qu'il est en mesure de réaliser les travaux. Les coûts associés au fait de démontrer que l'entrepreneur est en mesure de fournir les services professionnels sont à la charge de ce dernier.

### 7.25 Responsabilités relatives au protocole d'identification

L'entrepreneur doit s'assurer que chacun de ses agents, représentants ou sous-traitants (appelés ci-après représentants de l'entrepreneur) respecte les exigences d'auto-identification suivantes :

- Les représentants de l'entrepreneur qui assistent à une réunion du gouvernement du Canada (à l'intérieur ou à l'extérieur de bureaux du Canada) doivent s'identifier en tant que représentants de l'entrepreneur avant le début de la réunion afin de garantir que chaque participant à la réunion est au courant du fait que ces personnes ne sont pas des employés du gouvernement du Canada.
- (b) Pendant l'exécution de tout travail sur un site du gouvernement du Canada, chaque représentant de l'entrepreneur doit être clairement identifié comme tel, et ce, en tout temps.
- Si un représentant de l'entrepreneur doit utiliser le système de courriel du gouvernement du (c) Canada dans le cadre de l'exécution des travaux, il doit clairement s'identifier comme étant un agent ou un sous-traitant de l'entrepreneur dans le bloc de signature de tous les messages électroniques qu'il enverra ainsi que dans la section « Propriété ». De plus, ce protocole d'identification doit être utilisé pour toute autre correspondance, communication et documentation.
- (d) Si le Canada détermine que l'entrepreneur a contrevenu à n'importe laquelle de ses obligations en vertu du présent article, l'entrepreneur doit, à la suite d'un avis écrit du Canada, présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème ne se produise de nouveau. L'entrepreneur aura cinq (5) jours ouvrables pour présenter le plan d'action

 $N^{\circ}$  de l'invitation :  $N^{\circ}$  de la modification : ID de l'acheteur 47419-198132/A 606EL

- au client et à l'autorité contractante, et vingt (20 jours ouvrables pour corriger la source du problème.
- (e) En plus de tous ses autres droits dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur ne respecte pas les mesures correctives décrites ci-dessus.

# **ANNEXE A**

# **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

# 1.0 Titre

Services professionnels informatiques pour l'Agence des services frontaliers du Canada Génie infonuagique « Protégé B » – Région de la capitale nationale (RCN)

# 2.0 Objectif

La Direction générale de l'information, des sciences et de la technologie (DGIST) de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a besoin des services de professionnels informatiques principaux possédant des connaissances et de l'expérience dans les domaines de l'ingénierie, de l'architecture, du déploiement, de la sécurité et de l'administration des systèmes en nuage qui sont conformes à la norme Protégé B, conformément au Profil des mesures de sécurité pour les services du gouvernement du Canada fondés sur l'informatique en nuage

(https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/technologiques-modernes-nouveaux/services-informatique-nuage/profil-controle-securite-services-ti-fondes-information-nuage.html#toc4).

L'objectif de ces services est d'accroître la capacité d'exécution des initiatives ministérielles de GI-TI gérées par l'équipe de la Direction générale de l'information, des sciences et de la technologie (DGIST) pour les ressources du Ministère, et de fournir des conseils à ces ressources.

## 3.0 Contexte

L'ASFC a pour mandat de fournir des services intégrés à l'appui des priorités que sont la sécurité nationale et la sécurité publique, tout en facilitant la libre circulation des personnes et des marchandises. Les technologies de l'information (TI) sont capitales pour permettre à l'Agence de respecter son obligation d'appliquer plus de 90 lois, règlements et accords internationaux, et de s'acquitter de son mandat visant la modernisation et le renouvellement dans le cadre du programme de renouvellement de l'ASFC.

La DGIST est chargée d'offrir des produits technologiques, des applications et des services pour répondre aux besoins opérationnels tout en investissant dans une infrastructure de TI moderne pour entretenir, bâtir et mettre à jour les initiatives de GI-TI actuelles et futures de l'Agence.

Une des initiatives dont est responsable la DGIST et qui relève du programme du renouvellement consiste à réduire le nombre de pannes et d'interruptions de service, à rationaliser le nombre d'applications et de systèmes que nous utilisons, à remplacer ou à mettre à niveau le matériel et les éléments technologiques vieillissants et à réduire les coûts de maintenance. Un autre aspect important du renouvellement de l'ASFC comprend le renforcement des capacités en matière d'innovation. En partenariat avec la Direction générale du dirigeant principal de la transformation, et avec les directions générales des secteurs d'activité pertinents, la DGIST jouera un rôle majeur lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre l'évolution rapide de la technologie frontalière.

L'Agence a plus de 180 applications nationales qui sont principalement hébergées sur une infrastructure de TI gérée par Services partagés Canada (SPC). Un très grand nombre de ces applications utilisent des technologies désuètes, y compris un ordinateur central et des produits commerciaux spécialisés, et elles sont touchées par l'initiative de migration des charges de travail de SPC, qui vise à regrouper et à moderniser ses centres de données.

Dans le cadre d'une initiative portant sur la modernisation des applications, et dans le but de réduire notre dépendance à l'infrastructure gérée par SPC et de renouveler ou de mettre à jour ses applications nationales essentielles, la DGIST travaille sur une approche progressive visant à tirer profit des technologies novatrices et à lancer la migration de ses applications vers un environnement moderne d'hébergement dans le nuage. Puisque, pour réaliser son mandat, l'ASFC recueille et utilise de grandes quantités de données personnelles et d'autres données sensibles, la sécurité et la protection sont des éléments importants.

À l'été 2019, l'ASFC a approuvé la Stratégie d'infonuagique, qui s'inscrit dans son initiative de modernisation des applications (voir Figure 1). La phase 0 de cette stratégie est en cours, et elle comprend la création d'une zone de rangement dans le nuage, la planification pour les phases suivantes et la mise à l'essai d'une activité de migration hors production. Cette phase devrait être terminée d'ici mars 2020. La phase 1 prendra appui sur les travaux réalisés pendant la phase 0, et elle visera à s'assurer que l'infrastructure est terminée, et à en garantir l'intégrité et la sécurité, à établir des ensembles d'outils, des processus et des procédures, et à exécuter les travaux d'architecture et de migration requis pour les applications et les données dans le nuage d'une façon conforme à la norme Protégé B.

D'ici la fin de mars 2022, nous devons avoir réalisé la migration de 25 pour cent des applications nationales actuelles de l'ASFC vers le nuage. La modernisation des applications de l'Agence, ainsi que leur hébergement dans le nuage, entraînera de nombreux avantages pour l'organisme et pour la sécurité du pays, notamment :

- réduire le risque, les coûts et les efforts de la migration des systèmes de l'ASFC vers les Centres de données d'entreprise, dans le cadre du projet de migration des charges de travail de SPC;
- moderniser les applications désuètes, pour permettre à l'Agence de réduire son exposition aux risques liés aux technologies non prises en charge et pour lesquelles il est extrêmement difficile de trouver l'expertise requise (réduire la dette technique);
- recruter de nouveaux talents au sein de l'Agence et permettre à notre effectif de travailler de façon plus intelligente;
- optimiser nos processus et outils.

# 4.0 Portée des travaux

L'entrepreneur doit fournir des services professionnels en informatique sur demande dans la région de la capitale nationale (RCN), à la suite de la présentation d'autorisations de tâches. Les projets peuvent en être à l'une ou l'autre des étapes suivantes : au début, à l'étape de la détermination, au milieu des travaux ou à l'étape de la réalisation.

L'entrepreneur doit aider l'ASFC avec le déploiement et le maintien, dans le nuage public, d'un environnement complet de développement et d'hébergement d'applications qui respecte les exigences de sécurité Protégé B prévues dans les <u>Lignes directrices du Conseil du Trésor</u>. Ces lignes directrices peuvent être consultées à l'adresse suivante :

https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/technologiques-modernes-nouveaux/services-informatique-nuage/profil-controle-securite-services-ti-fondes-information-nuage.html.

L'entrepreneur devra faciliter et exécuter les activités suivantes relatives au nuage :

- Installer et configurer des nuages privés virtuels et des réseaux virtuels, des pare-feu, des passerelles d'applications, des équilibreurs de charge, des groupes de sécurité et d'autres infrastructures de réseaux, selon les besoins;
- Déployer et utiliser des infrastructures de calcul et de stockage, et d'autres infrastructures informatiques;
- Établir des ensembles d'outils et des processus à l'appui du développement et de l'exploitation du nuage;
- Préparer des services logiciels et de plateforme pour permettre le développement, la mise à l'essai et la migration des applications dans l'environnement du nuage ministériel, et veiller à leur maintien;
- Analyser, classifier, concevoir (ou repenser) l'architecture des solutions et des services requis et intégrer ces solutions et services;
- Assurer la sécurité de l'infrastructure, des plateformes, des services, des applications et des données:
- Assurer la sécurité et l'intégrité des justificatifs d'identité et d'autorisation d'accès:
- Aider avec la sélection et la préparation des applications désuètes et des données (s'il y a lieu) et avec leur migration dans l'environnement du nuage;
- Soutenir la transition des applications du nuage vers le mode opérationnel, et conseiller et encadrer le personnel de l'ASFC dans leur domaine de compétence.

### 5.0 Tâches propres aux différentes ressources

Voici une liste non exhaustive des tâches de l'entrepreneur :

# 5.0.1 I.6. Analyste de réseau

- Préparer des plans de mise en œuvre de l'informatique en nuage;
- Documenter les paramètres et la configuration du réseau du nuage;
- Préparer les exigences détaillées du système de réseau, ce qui comprend la détermination et l'évaluation des ressources requises, les dépendances techniques, les outils et logiciels de soutien, les interfaces, les paramètres du rendement aux périodes de pointe et en temps régulier, les redondances, etc., et les analyser;
- Aider avec l'élaboration des modèles d'architecture du réseau (couche 2, couche 3 et couche 4);
- Installer et configurer des pare-feu de prochaine génération dans les environnements provisionnés d'exécution du nuage;
- Créer la configuration de réseautage/de routage et un système de détection et de prévention des intrusions:
- Établir la fondation du réseau conforme à la norme Protégé B afin d'assurer la réussite de la migration des charges de travail de production vers le nuage et de la connexion aux centres de données locaux:
- Utiliser les outils de surveillance du réseau: les pare-feu, les anti-maliciels et les analyseurs de paquet, pour assurer la posture de sécurité de l'Agence dans le nuage, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor;
- Mettre en œuvre les environnements virtuels et les appuyer;
- Dépanner avec l'identification et la résolution des problèmes du réseau;
- Aider avec les activités interactives relatives au débogage, à la mise à l'essai et à l'analyse des attaques contre la sécurité et des pannes du système;
- Fournir à l'Agence une aide et une orientation pour ce qui concerne la planification, la conception et le déploiement de l'infrastructure de réseautage, de la sécurité du périmètre et des autres services requis pour assurer la migration, la mise à l'essai et l'activation des applications dans le nuage;

- Utiliser la méthode de l'infrastructure-code pour automatiser et déployer le provisionnement et la gestion des ressources d'infrastructure;
- Surveiller et stabiliser certains aspects de la technologie de l'informatique en nuage;
- Configurer et optimiser les installations techniques de l'informatique en nuage;
- Dépanner, et s'occuper des problèmes des utilisateurs;
- Effectuer des analyses d'impact sur les changements dans le nuage;
- Préparer des stratégies d'essai et des scripts et les mettre à l'essai, et préparer des rapports;
- Surveiller et faire respecter la sécurité;
- Élaborer des scripts et des modèles qui reflètent la topologie et la configuration actuelles du réseau pour permettre le redéploiement et la réparation automatisés de l'infrastructure du réseau.

# 5.0.2 I.7 Analyste de plateforme

- Identifier des approches d'adoption de l'informatique en nuage;
- Élaborer et documenter des évaluations et des configurations détaillées de plateformes de gestion de l'identité qui sont compatibles avec la plateforme du fournisseur de service en nuage et avec les technologies locales de l'ASFC, dont l'ordinateur central et le répertoire de réseaux:
- Analyser les exigences fonctionnelles afin de déterminer le cheminement des procédures et des décisions pour ce qui concerne la gestion et la fédération des identités dans le nuage;
- Préparer les exigences détaillées du système d'applications, ce qui comprend la détermination et l'évaluation des ressources requises, la représentation virtuelle, les dépendances techniques, les interfaces, les charges, les paramètres du rendement aux périodes de pointe et en temps régulier, les logiciels, le stockage, les redondances, etc., et les analyser;
- Appliquer les normes les plus récentes en matière de gestion de la sécurité et de l'identité à l'appui de la mise en œuvre d'un nuage sécurisé;
- Réaliser le travail de conception et de développement de l'application, selon les besoins;
- Déployer des modèles de sécurité biométrique, des authentifications à facteurs multiples et le traitement d'enclaves sécurisées;
- Élaborer des méthodes et des systèmes de sécurité et de gestion de l'identité pour :
  - o générer des mots de passe qui utilisent des intrants clés et contextuels;
  - o authentifier un dispositif de sécurité;
  - o établir des communications de confiance au moyen d'un dispositif de sécurité.
- Définir quelles sont les sources d'entrée et de sortie des données, y compris un plan détaillé pour les phases de conception technique, et obtenir l'approbation des propositions relatives au système;
- Concevoir des structures et des fichiers de nuage, des sous-systèmes et des modules, des programmes, des charges de travail, des applications sans serveur, des méthodes de surveillance de lot, en ligne et de production;
- Élaborer des stratégies d'essai, des scripts et des rapports d'essai;
- Documenter la conception, les concepts et les équipements du nuage, et demander et obtenir l'approbation de la conception détaillée du système;
- Créer des applications opérationnelles de gestion de l'identité dans le nuage et de la documentation à cet égard, notamment tous les formulaires, les manuels, les programmes, les fichiers de données et les procédures;
- Élaborer et préparer les environnements de développement, dont les pipelines d'intégration et d'exécution continues:
- Effectuer les activités d'intégration à l'appui des solutions multinuagiques et hybrides;
- Préparer les plans de mise en œuvre de l'informatique en nuage, des charges de travail et des services, et les mettre à l'essai;
- Installer, surveiller et stabiliser certains aspects de la technologie de l'informatique en nuage;

- Configurer et optimiser les installations techniques de l'informatique en nuage;
- Travailler avec l'administrateur de système pour élaborer et tester les procédures de reconstruction automatisée;
- Cerner les exigences opérationnelles courantes et permanentes en matière de soutien suivant la migration, soit les processus quotidiens liés aux opérations, l'intégration et la migration de charges de travail additionnelles, les données, l'entretien, les procédures de sécurité, la surveillance de la conformité, la vérification de l'inventaire, la gestion du changement, la vérification et l'examen des comptes, l'exploration automatisée des ressources, et le renforcement du système, etc.

# 5.0.3 I.9 Administrateur de système

- Préparer les exigences détaillées du système de l'infrastructure informatique, ce qui
  comprend la détermination et l'évaluation des ressources requises, la représentation virtuelle,
  les dépendances techniques, les interfaces, les charges, les paramètres du rendement aux
  périodes de pointe et en temps régulier, les logiciels, le stockage, les redondances, le journal
  d'exploitation, la sécurité, etc., et les analyser;
- Installer, surveiller et stabiliser certains aspects de la technologie de l'informatique en nuage;
- Configurer et optimiser les installations techniques de l'informatique en nuage;
- Effectuer des tâches administratives générales, comme l'attribution de permissions et l'exécution des mises à niveau et des correctifs dans les systèmes provisionnés du nuage;
- Travailler avec l'analyste de plateforme pour élaborer et tester les procédures de reconstruction automatisée;
- Tester les services et procédures de sauvegarde et de récupération, et les mettre en œuvre;
- Tester les services de secours pour les charges de travail à disponibilité élevée, et les mettre en œuvre:
- Effectuer la surveillance du système, l'analyse et l'optimisation du fonctionnement dans le nuage;
- Offrir une orientation et du soutien à diverses équipes pour l'intégration et le dépannage, et pour la résolution des problèmes de mise en œuvre;
- Collaborer au besoin, effectuer des recherches sur des problèmes de sécurité et des pannes du système et résoudre ces problèmes et pannes;
- Réaliser le script et l'automatisation des tâches administratives, des ressources et des services dans les environnements d'exploitation du nuage ou hybride;
- Préciser et mettre en œuvre les politiques pour les systèmes en nuage;
- Dégager des possibilités de réduire les coûts des ressources et des services provisionnés du nuage;
- Collaborer avec les architectes du nuage, entre autres, en leur donnant de la rétroaction et en mettant en œuvre leurs conceptions et architectures conceptuelles, logiques et matérielles;
- Donner, au personnel technique et de soutien, de l'encadrement sur les plans de provisionnement, d'administration et d'entretien pour les environnements de production et les autres environnements du nuage;
- Élaborer et exécuter des tests d'assurance de la qualité, de performance, de récupérabilité et de secours sur les environnements récemment provisionnés du nuage, et faire état des résultats obtenus:
- Concevoir la structure des livrets de conception devant contenir la configuration actuelle et détaillée de l'environnement, l'historique des changements apportés, le calendrier des opérations, et les procédures de provisionnement des reconstructions et des ressources;
- Entretenir les livrets de conception pour s'assurer qu'ils reflètent la configuration actuelle et détaillée de l'environnement;
- Créer et entretenir des guides contenant les scripts et les modèles pour automatiser la récupération, les mises à niveau, les retours arrière, etc.;

- Effectuer périodiquement des vérifications ponctuelles pour valider que les ressources provisionnées concordent avec les livrets de conception;
- Coordonner les travaux d'entretien du système avec les autres services de soutien, et préparer le calendrier des mises à jour logicielles et matérielles, des mises à niveau et/ou du remplacement des instances d'hébergement virtuel dans le nuage;
- Surveiller et faire respecter la sécurité;
- Assurer l'entretien et l'administration du système de billets pour la gestion des problèmes du bureau de service;
- Surveiller la posture de sécurité de l'environnement du nuage;
- Surveiller le rendement de l'environnement et de l'application, générer des mesures et créer des tableaux de bord;
- Préparer des modèles de coûts relatifs à l'environnement et des rapports à cet égard:
- Effectuer la surveillance de la conformité, la vérification de l'inventaire, la gestion du changement, la vérification et l'examen des comptes, l'exploration automatisée des ressources, et le renforcement du système;
- Gérer les procédures visant l'application de correctifs aux systèmes d'exploitation et aux applications;
- Cerner les exigences opérationnelles courantes et permanentes en matière de soutien, soit les opérations quotidiennes et les processus de dépannage, le provisionnement, l'entretien et les procédures de sécurité, etc.

# 5.0.4 I.10 Architecte technique (sécurité du nuage)

- Saisir et analyser les exigences relatives à la sécurité opérationnelle;
- Définir les exigences techniques et fonctionnelles;
- Élaborer des architectures, des cadres de travail et des stratégies techniques de sécurité afin de répondre aux besoins opérationnels et aux exigences en matière d'application;
- Définir les politiques et les exigences de sécurité déterminant une solution particulière;
- Analyser et évaluer les solutions technologiques de rechange en vue de résoudre les problèmes opérationnels et de réduire le risque, en mettant l'accent sur les technologies du nuage;
- Évaluer le matériel et les logiciels en fonction de leur capacité à répondre à des exigences
- Examiner les systèmes informatiques, les mesures de sécurité et les exigences en matière de données;
- Effectuer des examens de la conception et de l'architecture de sécurité et donner des conseils à cet égard;
- Participer aux examens de la sécurité du code et aux essais de pénétration;
- Préparer des évaluations des menaces et des risques et d'autres attestations et/ou évaluations, selon les besoins:
- Préparer et passer en revue d'autres documents sur la sécurité selon les besoins.

# 5.0.5 I.11 Architecte de la technologie

- Effectuer un inventaire de l'environnement actuel de l'ASFC, dont les charges de travail, les services, les données, et le réseau et l'infrastructure déployés;
- Effectuer des évaluations du nuage et des analyses des charges de travail et des services pour déterminer quelles charges de travail sont de bonnes candidates à la migration;
- Établir une correspondance entre les ressources et services de l'environnement source et les ressources et services du nuage cible;

- Définir et concevoir ce qui deviendra des applications, des plateformes et des architectures appropriées d'hébergement dans le nuage public ayant une connexion aux centres de données locaux;
- Effectuer des activités de calibrage;
- Concevoir une architecture du nuage qui satisfait les exigences non fonctionnelles clés (sécurité, conformité, rendement, résilience et disponibilité);
- Surveiller la migration des charges de travail et des capacités (c.-à-d. après sinistre, archivage et sauvegarde) vers le nuage;
- Tirer profit des services propres au nuage (c.-à-d. plateforme comme service [PaaS] pour les applications Web, gestionnaire de ressources, etc.) pour mettre en œuvre les modèles d'exploitation du nuage voulus et pour supporter les capacités de développement et exploitation;
- Élaborer et documenter la stratégie proposée à court et à long terme pour réaliser la migration sélective vers les services en nuage ou les autres plateformes de prestation de services de TI;
- Veiller à l'intégration de tous les aspects technologiques du nuage;
- Offrir de l'aide aux équipes des applications et du soutien technique dans l'application appropriée de l'infrastructure en place;
- Dégager des problèmes clés qui pourraient être résolus au moyen d'une migration sélective vers des services en nuage ou vers d'autres plateformes de prestation de services de TI, et les avantages potentiels d'une telle migration;
- Concevoir, documenter et automatiser les procédures d'intervention en cas d'incident touchant la sécurité et la vulnérabilité:
- Concevoir, documenter et automatiser les procédures d'évaluation de la vulnérabilité;
- Concevoir, documenter et automatiser les procédures d'installation des correctifs et des mises à niveau pour les applications et le système d'exploitation.

# 5.0.6 B.2 Architecte d'Affaires

- Élaborer des politiques et des règles qui permettent à l'ASFC de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités fonctionnelles et qui régissent ses capacités réelles et prévues en ce qui concerne les ordinateurs, les données, l'information, les ressources humaines, les installations de communication, les logiciels et les responsabilités de gestion pour ce qui concerne l'informatique en nuage;
- Élaborer les modalités de la concordance des diverses composantes organisationnelles et de la façon dont elles appuient le mandat de l'ASFC;
- Diriger les activités courantes des initiatives de la transformation;
- Évaluer les répercussions de l'initiative de transformation sur les rôles professionnels et la structure organisationnelle;
- Formuler des recommandations sur la meilleure utilisation possible des fonds publics.

# 5.0.7 A.1 Architecte d'applications et de logiciels (solutions infonuagiques)

- Réaliser les plans conceptuels, logiques et physiques pour les architectures d'applications et pour leur interopérabilité lorsqu'elles sont hébergées dans un environnement du nuage public;
- Examiner, analyser, recommander et sélectionner des approches techniques pour résoudre les problèmes de développement et d'intégration en lien avec l'architecture des applications qui sont hébergées dans l'environnement du nuage public;
- Élaborer des plans de mise en œuvre en vue du déploiement de l'architecture des applications dans l'environnement du nuage public;

- Élaborer des stratégies de déploiement des architectures dans le nuage qui prévoient l'accès à distance sécurisé comme les passerelles de réseau privé virtuel (client à passerelle, passerelle à passerelle);
- Élaborer des stratégies de déploiement des architectures d'applications en nuage qui comprennent la répartition des charges pour garantir un rendement échelonnable;
- Élaborer des stratégies de déploiement des architectures en nuage qui comprennent des réseaux privés pour assurer le stockage et le traitement des données de nature délicate;
- Élaborer des stratégies de déploiement pour l'architecture d'environnements réutilisables qui ont été conçus pour tester de nouvelles opérations des données sans que l'utilisation de production soit touchée;
- Donner une orientation sur la façon dont l'organisation pourra limiter les coûts de l'opération du nuage (extensibilité, filtrage des données avant la transmission, etc.);
- Intégrer la conception sans serveur dans l'architecture des applications;
- Concevoir des services et des applications élastiques du nuage à disponibilité élevée (qui est accessible la plupart du temps, soit à 99 %, 24 heures sur 24, 365 jours par année) en utilisant l'infrastructure-code:
- Concevoir des solutions de bases de données en tant que service;
- Concevoir des ensembles de machines virtuelles échelonnables pour réduire les coûts tout en maintenant des délais acceptables de réponse en période de pointe;
- Concevoir des solutions de l'informatique en nuage en matière d'authentification qui permettent l'authentification unique dans les applications;
- Concevoir des solutions de l'informatique en nuage en matière d'authentification qui reposent sur des authentifications à facteurs multiples.

# 5.0.8 A.7 Programmeur/analyste

- Réaliser les plans conceptuels, logiques et physiques pour les applications et pour leur interopérabilité lorsqu'elles sont hébergées dans un environnement du nuage public;
- Examiner, analyser, recommander et sélectionner des approches techniques pour résoudre les problèmes de développement et d'intégration en lien avec l'architecture des applications qui sont hébergées dans l'environnement du nuage public;
- Donner une orientation sur la façon dont l'organisation pourra limiter les coûts de l'opération du nuage (extensibilité, filtrage des données avant la transmission, etc.);
- Intégrer la conception sans serveur dans l'architecture des applications;
- Concevoir, élaborer et déployer des services et des applications élastiques du nuage à disponibilité élevée en utilisant l'infrastructure-code;
- Concevoir, élaborer et déployer des solutions de bases de données en tant que service;
- Examiner et analyser les flux de trafic et la conception et mettre en œuvre des paramètres échelonnables pour les ressources de l'infrastructure pour réduire les coûts tout en maintenant des délais acceptables de réponse en période de pointe;
- Concevoir, développer et déployer des solutions de l'informatique en nuage en matière d'authentification qui reposent sur des authentifications à facteurs multiples;
- Développer des scénarios et des scripts d'essai, et participer aux tests, selon les besoins, pour assurer la qualité, le rendement et la sécurité.

# 5.0.9 I.1 Spécialiste en conversion de données (scientifique des données du nuage)

- Examiner, analyser, recommander et sélectionner des approches avancées de données techniques et scientifiques pour résoudre les problèmes organisationnels;
- Collaborer à l'élaboration de plans de mise en œuvre en vue de la migration et du déploiement de solutions appropriées pour accéder aux données existantes dans l'environnement du nuage public;

- Collaborer à l'élaboration de stratégies de déploiement pour l'architecture d'environnements réutilisables qui ont été conçus pour tester de nouvelles opérations des données sans que
  - Épurer les données et effectuer une analyse exploratoire de données et une analyse des tendances, élaborer des modèles prévisionnels et en tester les algorithmes, et effectuer le prototypage rapide et proposer des façons créatives d'exploiter les données pour en approfondir les renseignements tirés et la valeur opérationnelle;
  - Relever les améliorations et les optimisations requises pour accroître la valeur des mégadonnées qu'utilise l'organisation et pour accroître la connaissance et la perception de ces données;
  - Traduire les enjeux ministériels et les besoins opérationnels en rapports et/ou en exigences relatives aux applications afin d'élaborer et de concevoir des solutions;
  - Analyser de grands ensembles de données structurées et non structurées concernant un vaste éventail de systèmes parmi de multiples ensembles de données disparates;
  - Élaborer des plans d'analyse et de visualisation des données en soutien à la prise de décisions de grande qualité et fondées sur des faits;
  - Élaborer des modèles pouvant être utilisés dans les pipelines d'analyse pour faire des précisions qui serviront dans les évaluations du risque;
  - Établir les correspondances et les interfaces, simuler les opérations de conversion, apporter les améliorations requises, effectuer la conversion et vérifier l'exactitude et l'intégralité des données converties:
  - Créer de bonnes relations de travail avec tous les clients, interagir efficacement avec les membres du personnel client de tous les niveaux et fournir du soutien en matière de conversion:
  - Analyser et coordonner la conversion des fichiers de données;

l'utilisation de production soit touchée;

• Importer des fichiers en provenance de plateformes hétérogènes.

# 5.0.10 I.1 Spécialiste en conversion de données (migration des données dans le nuage)

- Examiner, analyser, recommander et sélectionner des approches techniques pour résoudre les problèmes avec les applications de données pour les applications de l'environnement du nuage public;
- Donner une orientation sur la façon dont l'organisation pourra limiter les coûts de l'opération du nuage (extensibilité, filtrage des données avant la transmission, etc.);
- Collaborer à l'élaboration de plans de mise en œuvre en vue de trouver des solutions appropriées pour assurer la migration des données existantes dans l'environnement du nuage public ou pour veiller à ce que ces données soient accessibles à partir de cet environnement;
- Collaborer à l'élaboration de stratégies de déploiement des architectures d'applications en nuage qui comprennent des solutions de stockage et la répartition des charges pour garantir un rendement échelonnable;
- Élaborer des solutions novatrices à des problèmes opérationnels et technologiques complexes;
- Planifier, élaborer et exécuter des stratégies de migration des données;
- Aider avec la conception et la mise en œuvre des architectures et des configurations du nuage;
- Travailler en collaboration avec d'autres architectes en vue de concevoir et de créer des solutions pour migrer les applications existantes et leurs bases de données vers un environnement sécurisé du nuage à partir d'un centre de données local;
- Analyser les bases de données actuelles de l'ordinateur central et des systèmes d'exploitation UNIX/LINUX et leurs environnements (DB2 et Sybase), évaluer et planifier la migration vers une plateforme de base de données dans le nuage, et/ou concevoir des solutions hybrides de bases de données distribuées pour en assurer la fiabilité et limiter les coûts;
- Travailler avec des bases de données à grande échelle (250+ GO);

- Travailler avec des outils de migration des données et élaborer et améliorer des scripts PL/SQL pour faire la migration des bases de données sources vers les bases de données cibles:
- Trouver des solutions aux problèmes, aux erreurs et aux autres scénarios précis observés pendant la migration;
- Automatiser des solutions pour les activités et les procédures opérationnelles reproductibles;
- Élaborer des plans et des cas d'essai pour démontrer l'état de préparation et la synchronisation des bases de données suivant la migration;
- Travailler en étroite collaboration avec les équipes d'application pour veiller au respect de la fonctionnalité opérationnelle et des accords sur les niveaux de service;
- Tenir des consultations pour veiller à la conception optimale des environnements de bases de données, analyser des déploiements complexes de production répartie, et formuler des recommandations pour optimiser le rendement et gérer les coûts:
- Élaborer et mener des tests de qualité et d'intégrité pour valider tous les aspects des données avant et après la migration;
- Donner des séances techniques pour les équipes à l'interne.

# 5.0.11 C.11- Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des technologies de l'information (nuage)

- Utiliser des méthodes d'évaluation des risques liés à la sécurité des TI répondant aux normes de l'industrie pour évaluer l'architecture proposée;
- Travailler avec des architectes, des développeurs d'applications, des professionnels des bases de données et d'autres professionnels, selon les besoins, pour concevoir, tester et déployer des applications du nuage sûres et robustes;
- Participer à l'évaluation et à l'élaboration d'évaluations des risques liés à la sécurité, d'outils de sécurité et de plans de mise en œuvre des TI et du nuage, et participer aux recherches effectuées à cet égard;
- Cerner des failles critiques dans les applications et les systèmes qui pourraient être exploitées par des auteurs de cyberattaques;
- Déceler les menaces pesant sur les réseaux et les autres infrastructures, et leurs vulnérabilités techniques;
- Évaluer la vulnérabilité des réseaux, des applications, des bases de données et des systèmes d'exploitation dans l'environnement du nuage;
- Consigner les conclusions tirées et fournir des conseils pertinents pour améliorer la sécurité et l'intégrité des applications.

# 5.1 Tâches communes à toutes les catégories de ressources

Voici une liste non exhaustive des tâches qui pourraient être communes à toutes les catégories de ressources :

- Examiner les plus récentes lignes directrices sur les services en nuage du gouvernement du Canada, du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et de SPC pour ce qui a trait à la sécurité des réseaux, et les autres documents pertinents disponibles à ce moment;
- Se tenir au fait des diverses technologies et des divers produits appuyant l'informatique en nuage en mettant à jour les qualifications pertinentes sur le nuage lorsque de nouveaux produits sont déployés:
- Surveiller les tendances de l'industrie pour veiller à ce que la mise en œuvre ministérielle du nuage concorde avec les orientations technologiques du gouvernement et de l'industrie pour le nuage;
- Planifier et coordonner les activités de gestion des projets de GI-TI en vue de l'adoption du nuage, y compris tous les aspects de la planification, de la coordination, de l'orientation et des processus;

- Fournir de la documentation sur la GI-TI, comme l'énoncé des besoins (EB), les plans de projet, les rapports de faisabilité, les calendriers, les plans de gestion de projet, les plans de gestion des risques et les leçons apprises;
- Formuler et gérer les plans de projet de GI-TI en définissant les produits livrables requis et les principaux jalons à respecter, en déterminant et en fournissant les ressources nécessaires, en examinant l'avancement du projet par rapport aux jalons, ainsi qu'en participant à la gestion continue des risques;
- Concevoir et tenir à jour des systèmes de gestion et de contrôle des exigences en matière de GI-TI dans les projets, conformément aux normes et aux lignes directrices du client. Les communications et les consultations avec divers intervenants dans le cadre du processus font partie de cette tâche;
- Aider le responsable technique à superviser les initiatives de GI-TI relatives au nuage et divers projets de GI-TI;
- Aider le responsable technique à superviser le processus de gestion du changement du nuage pour les exigences en matière de GI-TI;
- Présenter des rapports d'étape mensuels sur le projet;
- Offrir un encadrement et du mentorat aux membres des équipes et aux utilisateurs relativement aux pratiques exemplaires, et réaliser des activités de transfert des connaissances;
- Tenir des réunions avec les intervenants;
- Préparer les renseignements pour les exposés et les séances d'information à l'intention des cadres supérieurs.

# 6.0 Produits livrables

L'entrepreneur doit fournir les produits livrables décrits dans l'autorisation de tâches, lesquels peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter :

- Mesures:
- Processus et procédures applicables aux systèmes et aux applications;
- Conception logique de l'architecture;
- Documents de conception technique;
- Configuration du réseautage;
- Caractéristiques de la conception architecturale;
- Exigences du système;
- Livrets de conception;
- Diagrammes de flux de données;
- Contrôles de système;
- Stratégies d'essai;
- Plans d'essai;
- Rapports de suivi des anomalies, des demandes de changement et des questions en suspens;
- Guides des procédures normales d'exploitation;
- Diagrammes architecturaux;
- · Cadres;
- Analyse de l'incidence et stratégies connexes;
- Conception envisagée;
- Document de conception technique;
- Plans de projet;
- Documents d'analyse;
- Étude des besoins;
- Analyse des options;
- Conception théorique du système;
- Document de conception technique;

- Stratégie et feuille de route pour la migration du Ministère vers les environnements recommandés de services en nuage;
- Recommandations d'environnements cibles à court et à moyen terme pour les systèmes d'application et les charges de travail;
- Conception du réseau et scripts automatisés conformes à la norme Protégé B;
- Normes de renforcement du système d'exploitation pour le nuage;
- Déploiement et configuration des composantes de l'infrastructure qui facilitent l'hébergement des charges de travail de production dans les comptes du nuage public gérés par l'ASFC;
- Conseils, à l'oral et à l'écrit;
- Transfert des connaissances;
- Documents de réflexion et notes d'information;
- Dossiers et documents de présentation;
- Animation des réunions et rapports (p. ex., rapports d'étape mensuels);
- Guides, manuels et rapports à distribuer aux divers intervenants, au besoin;
- Ordres du jour, calendriers et procès-verbaux des réunions;
- Rapport de synthèse des réunions avec animateur;
- Rapports d'activités;
- Notes de conversations, documentation sur la conception et sur la gestion du changement, rapports d'inspection du site et autres travaux demandés dans l'autorisation de tâches;
- Prototypes, scripts, modèles et code.

Les produits livrables doivent être présentés sur support papier et électronique dans les formats appropriés (p. ex., les applications de MS Project ou de la suite MS Office), comme indiqué dans l'autorisation de tâches. Tous les produits livrables électroniques doivent être conformes aux normes logicielles du Ministère, qui sont actuellement la dernière version de la suite MS Office. Au besoin, l'ASFC fournira à l'entrepreneur les formulaires et les modèles requis pour respecter ces normes.

Tous les documents élaborés ou mis à jour par chacune des ressources de l'entrepreneur doivent être fournis au chargé de projet aux fins d'examen, d'approbation et de signature (au besoin).

# 7.0 Contraintes

L'entrepreneur devra tenir à jour ses connaissances relatives aux technologies pertinentes et aux produits à l'appui de la technologie du nuage en maintenant à jour ses qualifications pertinentes sur cette technologie lorsque de nouveaux produits sont déployés.

Tous les aspects des services, des applications et de l'infrastructure du nuage qui sont conçus et mis en œuvre doivent respecter les dernières exigences du profil de contrôle de sécurité du gouvernement du Canada « Protégé B/Intégrité moyenne/Disponibilité moyenne » et les lignes directrices du SCT et de SPC sur les services en nuage.

Le gouvernement du Canada s'efforce de s'assurer que les biens et services qu'il achète sont inclusifs de par leur conception et accessibles par défaut, conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, aux règlements et aux normes connexes, ainsi qu'à la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor. Les normes d'accessibilité suivantes s'appliquent au présent besoin :

- Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) Norme d'accessibilité pour le service à la clientèle
- Municipalité d'East Gwillimbury Norme d'accessibilité pour le service à la clientèle

### Soutien du client 8.0

Le client fournira l'ensemble des documents et des renseignements nécessaires à l'exécution des travaux.

### 9.0 **Exigences linguistiques**

Bien que les ressources proposées doivent parler couramment l'anglais, il peut être nécessaire que des ressources en particulier parlent couramment les deux langues officielles. Dans ce cas, cette exigence sera précisée dans l'autorisation de tâches.

### 10.0 Lieu de travail

Les ressources de l'entrepreneur devront travailler dans des locaux de l'ASFC ou sur des chantiers situés dans la RCN qui seront précisés dans l'autorisation de tâches.

L'ASFC fournira, sous réserve des exigences relatives à la sécurité, et seulement aux ressources désignées, l'accès à certaines bases de données ou applications installées dans ses ordinateurs ou ses réseaux, à seule fin de l'exécution des tâches liées au présent contrat. À sa seule discrétion, l'Agence précisera la nature et les caractéristiques d'un tel accès pendant le contrat.

### 11.0 **Déplacements**

Le personnel de l'entrepreneur pourrait devoir se déplacer à l'extérieur de la RCN pour s'acquitter des tâches attribuées. Tous les déplacements doivent être approuvés par écrit au préalable par le chargé de projet ou le représentant autorisé. L'entrepreneur doit s'assurer que les déplacements sont autorisés conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte. L'entrepreneur est responsable des déplacements à l'intérieur de la RCN.

Comme il est possible qu'il soit également appelé à se déplacer à l'étranger, le personnel devra détenir un passeport valide.

Figure 1: Modernisation des applications de l'ASFC



# POURQUOI MAINTENANT?

ASFC: Initiative portant sur la modernisation des applications

- travail (SPC) et les modifications apportées L'initiative de migration des charges de aux centres de données ont créé une opportunité sensibles au temps
- plus complexe et exige une approche agile Notre modèle opérationnel est de plus en
- SPC seront disponibles cette année fiscale Les contrats Protégés B infonuagique de
- adoptent l'infornuagique, nous devons Nos partenaires (internes et externes) ester à jour
- ainsi que de permettre des outils regroupés pour accroître l'élasticité et le rendement L'amélioration de l'analyse des données equiert une infrastructure infonuagique
- modernisation nécessitent un accès aux Nos plans de renouvellement et de capacités de nuage



PROTECTION · SERVICE · INTÉGRITÉ

# APPENDICE A DE L'ANNEXE A PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE TÂCHES

- Lorsqu'un besoin relatif à une tâche précise sera identifié, une version préliminaire du formulaire d'autorisation de tâches joint à l'appendice B de l'annexe A sera remise à l'entrepreneur. Lorsqu'il reçoit un formulaire d'autorisation de tâches, l'entrepreneur doit soumettre au responsable technique son offre de prix pour les catégories de ressources demandées d'après les renseignements contenus dans le formulaire d'autorisation de tâches, ainsi que la ou les ressources proposées connexes. L'offre de prix doit être signée et envoyée au Canada dans le délai de réponse précisé dans le formulaire d'autorisation de tâches. L'entrepreneur disposera d'un délai d'au moins deux jours ouvrables (ou tout autre délai plus long précisé dans le projet d'autorisation de tâches) pour présenter son offre de prix.
- 2. Avec chaque proposition de prix, l'entrepreneur doit proposer le nombre requis de ressources, et pour chaque ressource proposée, l'entrepreneur doit fournir un curriculum vitæ ainsi que les renseignements relatifs à l'attestation de sécurité demandée, et doit remplir les tableaux de réponse à l'appendice C de l'annexe A qui portent sur les catégories de ressources indiquées dans le projet d'autorisation de tâches. La même personne ne peut être proposée pour plus d'une catégorie de ressources. Les curriculum vitæ devraient montrer que chaque personne proposée répond aux exigences décrites en matière de qualification (y compris les exigences en matière d'études, d'expérience de travail et d'accréditation professionnelle). En ce qui a trait aux ressources proposées :
  - (i) Les ressources proposées peuvent être des employés de l'entrepreneur ou des employés d'un sous-traitant, ou des entrepreneurs indépendants auxquels l'entrepreneur confierait une partie du travail en sous-traitance. (Se reporter à l'appendice D de l'annexe A, Attestations.)
  - (ii) En ce qui concerne les exigences en matière d'études touchant un grade, un titre ou un certificat en particulier, le Canada ne tiendra compte que des programmes d'études ayant été réussis par la ressource avant la date d'émission du projet d'autorisation de tâches à l'entrepreneur.
  - (iii) Pour les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre ou l'accréditation exigé à la publication du projet d'autorisation de tâches et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat. Lorsque l'affiliation ou le titre professionnel doit être démontré au moyen d'une certification, d'un diplôme ou d'un grade, ce document doit être à jour, valide et émis par l'entité précisée dans le présent contrat ou, si l'entité n'est pas précisée, par une entité, une institution ou un organisme reconnu ou accrédité au moment où le document a été émis.
  - (iv) En ce qui concerne l'expérience de travail, le Canada ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme de formation, sauf s'il s'agit d'expérience acquise dans le cadre d'un programme coopératif officiel dans un établissement postsecondaire.
  - (v) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p. ex. deux ans), le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience si le curriculum vitæ ne donne pas les dates précises (le mois et l'année) de l'expérience alléguée (c.-à-d. la date de début et la date de fin). Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée par la ressource jusqu'à la date de fin, plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé).
  - (vi) Le curriculum vitæ ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées à ce poste. Le fait d'énumérer simplement l'expérience en ne fournissant aucune donnée à l'appui pour

décrire les responsabilités et les tâches ainsi que leur pertinence par rapport aux exigences, ou le fait de réutiliser les mêmes expressions que le formulaire d'autorisation de tâches, ne sera pas considéré comme la « preuve » d'une expérience aux fins de cette évaluation. L'entrepreneur devrait fournir des détails complets concernant le lieu, les dates (le mois et l'année) et les activités ou responsabilités qui ont permis d'acquérir les qualifications et l'expérience citées. Advenant que la ressource proposée ait travaillé en même temps sur plus d'un projet, la durée de la période de chevauchement de ces projets ne sera prise en considération qu'une seule fois lors de l'évaluation de l'expérience.

- 3. On évaluera les qualifications et l'expérience des ressources proposées par rapport aux exigences établies à l'appendice C de l'annexe A, afin de déterminer si ces ressources satisfont aux critères obligatoires et cotés. Le Canada peut exiger une preuve selon laquelle la ressource proposée a suivi avec succès une formation officielle, ainsi que des références. Le Canada peut effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Le cas échéant, ce contrôle sera fait par courriel (sauf si la personne citée en référence n'est accessible que par téléphone). Le Canada n'attribuera aucun point à l'entrepreneur ou considérera qu'un critère obligatoire n'est pas satisfait s'il ne reçoit pas de réponse dans les cinq (5) jours ouvrables. Le troisième jour après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en informera l'entrepreneur par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'il faut répondre au Canada dans le délai de cinq (5) jours ouvrables prescrit. Si les renseignements fournis par une personne citée en référence diffèrent des renseignements fournis par l'entrepreneur, les renseignements fournis par la personne citée en référence seront les renseignements évalués. On n'accordera aucun point à l'entrepreneur ou l'on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client cité en référence n'est pas un client de l'entrepreneur lui-même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale de l'entrepreneur). De même, on n'accordera aucun point à l'entrepreneur ou l'on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a un lien de dépendance avec l'entrepreneur. Des références de l'État seront acceptées.
- 4. Pendant l'évaluation des ressources proposées, si les références de deux ressources ou plus nécessaires dans le cadre de l'autorisation de tâches ne fournissent pas de réponse ou ne justifient pas les qualifications exigées pour la prestation des services requis, l'offre de prix pourrait être déclarée irrecevable.
- 5. Seules les offres qui respectent tous les critères obligatoires seront évaluées dans le cadre des critères cotés. Chaque ressource proposée doit obtenir une note minimale requise pour les critères cotés pour la catégorie de ressource applicable. Si la note d'une ressource proposée est inférieure à la note requise, l'offre de prix de l'entrepreneur sera jugée irrecevable.
- 6. Dès que l'offre de prix aura été acceptée par le responsable technique, le formulaire d'autorisation de tâches sera signé par le Canada et envoyé à l'entrepreneur, qui devra le signer. Le formulaire d'autorisation de tâches doit être dûment signé par le Canada avant le début des travaux. L'entrepreneur ne doit commencer les travaux qu'après avoir reçu un formulaire d'autorisation de tâches (l'autorisation de tâches) approuvé. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sans formulaire d'autorisation de tâches le seront à ses risques.

 $N^{o}$  de la modification : ID de l'acheteur 606EL

# APPENDICE B DE L'ANNEXE A FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHES

Nº de l'invitation : 47419-198132/A

(Voir pièce jointe)

47419-198132/A

# APPENDICE C DE L'ANNEXE A CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE

Pour faciliter l'évaluation des ressources, les entrepreneurs doivent préparer et soumettre leur réponse à un projet d'autorisation de tâches en utilisant les tableaux fournis dans la présente annexe. Aux fins de l'établissement des grilles de ressources, les entrepreneurs devraient fournir des renseignements précis démontrant le respect des critères établis et un renvoi au numéro de page approprié du curriculum vitæ, de façon à ce que le Canada puisse vérifier ces renseignements. Les tableaux ne devraient pas renfermer toutes les données du projet provenant du curriculum vitæ. Seule la réponse demandée devrait être fournie.

Afin de démontrer la conformité avec tous les critères, l'entrepreneur doit inclure les renseignements suivants :

- Nom du projet;
- Organisme client;
- Coordonnées du représentant du projet du client;
- Dates de début et de fin du projet, et durée;
- · Description du projet;
- Description du rôle et des tâches de la ressource.

**NOTE AUX ENTREPRENEURS** : Les termes indiqués *en caractères gras italiques* sont définis dans le glossaire.

# 1.0 Critères obligatoires d'évaluation des ressources :

# I.6 Analyste de réseau - niveau 3

Catégorie	de ressource : I.6 Analyste de réseau – niveau 3		
Nom de la	ressource proposée :	_	
Critères	Exigence obligatoire	Réponse de l'entrepreneur	
		Expérience démontrée (l'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	N° de page dans le CV
O1.1	L'entrepreneur DOIT prouver que la ressource proposée possède au moins dix (10) années d'expérience au cours des quinze (15) dernières années de travail sur des systèmes <i>informatiques de catégorie d'entreprise</i> exécutant <u>toutes</u> les tâches suivantes :		
	<ul> <li>consigner les <i>configurations</i><sup>1</sup> réseau et les paramètres;</li> <li>contribuer à l'élaboration de modèles d'architecture de réseau OSI;</li> </ul>		
	<ul> <li>installer et configurer des pare-feu de nouvelle génération;</li> </ul>		
	<ul> <li>effectuer la configuration<sup>2</sup> réseau ou de routage et la détection et prévention des intrusions;</li> </ul>		
	<ul> <li>utiliser des outils de surveillance du réseau; pare-feu, anti-maliciels et analyseurs de paquets;</li> </ul>		
	<ul> <li>appuyer l'infrastructure convergée et les environnements</li> </ul>		

Catégorie de ressource : I.6 Analyste de réseau – niveau 3				
Nom de la	ressource proposée :	_		
Critères	Exigence obligatoire	Réponse de l'entrepreneur		
		Expérience démontrée (l'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	N° de page dans le CV	
	<ul> <li>virtuels;</li> <li>automatiser des tâches d'administration du réseau au moyen des scripts d'environnement d'exécution;</li> <li>dépanner avec l'identification et la résolution des problèmes du réseau;</li> <li>mener et faciliter le débogage de sécurité interactif, les essais et l'analyse des attaques de sécurité et des défaillances du système.</li> <li>Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.</li> </ul>			
O1.2	L'entrepreneur DOIT prouver que la ressource proposée possède au moins cinq (5) années d'expérience au cours des huit (8) dernières années dans la conception et l'architecture des solutions d'infrastructure en exploitant des technologies et des services infonuagiques, y compris tous les suivants :  • Pare-feu de nouvelle génération  • Réseaux virtuels, sous-réseaux et acheminement défini par l'usager (UDR)  • Commutation multiprotocole par étiquette  • Groupes de sécurité  • Passerelles d'application et équilibrage de charge  • Basculement réseau  • Conteneurs  • Informatique élastique  • Stockage et sauvegarde  • Infrastructure-code  Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.			
O1.3	L'entrepreneur DOIT prouver que la ressource proposée possède au moins dix-huit (18) mois d'expérience au cours des cinq (5) dernières années de déploiement et de configuration de réseaux virtuels, de routage et <i>pare-feu de nouvelle génération</i> prenant en charge un environnement infonuagique conçu pour répondre à l'un des profils de contrôle de sécurité suivants :  • le Profil Protégé B, intégrité moyenne et disponibilité moyenne (PBMM) du gouvernement du Canada;  • niveau moyen ou élevé FEDRAMP;			

T			
Catégorie	de ressource : I.6 Analyste de réseau – niveau 3		
Nom de la	ressource proposée :	_	
Critères	Exigence obligatoire	Réponse de l'ent	repreneur
		Expérience démontrée (l'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	N° de page dans le CV
	ISO 27001, ISO 27017 et ISO 27018.		
01.4	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède une ou plusieurs des certifications suivantes applicables aux plateformes Infrastructure en tant que service (laaS) d'un ou de plusieurs chefs de file Gartner 2019 Magic Quadrant for laaS Cloud (c'est-à-dire AWS, Azure ou Google)  • « AWS Certified Advanced Networking Specialty »  • « Microsoft Certified: Azure Administrator Associate » ET l'elective « Azure Enterprise-Class Networking Workshop » OU « MCSE : Plateforme de Nuage et Infrastructure »  • « Professional Cloud Network Engineer (GCP) »  Une copie de la ou des certifications doit être présentée avec la soumission.		

# I.7 Analyste de plateforme – niveau 3

Catégorie de	ressource : I.7 Analyste de plateforme – niveau 3		
Nom de la res	ssource proposée :	-	
Critères	Exigence obligatoire	Réponse de l'entr	epreneur
		Expérience démontrée (L'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV
O2.1	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq (5) années d'expérience en tant qu'analyste de plateforme réalisant des analyses, une conception détaillée, la mise en œuvre et le support des technologies essentielles de plateforme infonuagique pour une large base d'utilisateurs*.  Remarque : Essentiel est défini comme ayant des exigences de service <i>haute disponibilité</i> (99 %). Une		

Catégorie de	ressource : I.7 Analyste de plateforme – niveau 3		
Nom de la re	ssource proposée :	_	
Critères	Exigence obligatoire	Réponse de l'entr	epreneur
		Expérience démontrée (L'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV
	grande base d'utilisateurs est définie comme ayant au moins 3000 utilisateurs actifs.		
	Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.		
O2.2	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins douze (12) mois d'expérience au cours des cinq (5) dernières années dans la conception, la mise en œuvre, le développement ou le support de plateformes répondant à au moins quatre des normes ou exigences de sécurité suivantes :  • Contrôles proactifs OWASP • FIPS 140-2 • FIPS 186-4 • Contrôles SOC 2 • ISO 27001, ISO 27017 et ISO 27018.  Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois. L'expérience peut être démontrée dans diverses combinaisons des normes ou exigences énumérées dans différents projets, mais il faut démontrer l'expérience minimale de douze (12) mois pour CHAQUE norme ou exigence de sécurité.  Les périodes de chevauchement ne compteront qu'une seule fois pour chaque norme ou exigence.		
O2.3	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins douze (12) mois d'expérience au cours des cinq (5) dernières années de travail avec toutes les normes de fédération d'identité suivantes :  OpenID Connect et OAuth 2.0 ou version ultérieure SAML 2.0 ou version ultérieure Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois. L'expérience peut être démontrée dans diverses combinaisons dans différents projets, mais il faut démontrer l'expérience minimale de douze (12) mois pour CHACUNE.		

Critères	Exigence obligatoire	Réponse de l'entr	epreneu
		Expérience démontrée (L'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV
	Les périodes de chevauchement ne compteront qu'une seule fois pour chaque norme.		
O2.4	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée a acquis un minimum de douze (12) mois d'expérience au cours des cinq (5) dernières années dans la mise en œuvre des solutions, y compris :		
	<ul> <li>les modèles de sécurité biométriques et l'authentification multifactorielle, le traitement sécurisé des enclaves;</li> <li>l'authentification multifactorielle fondée sur les appareils mobiles;</li> <li>la gestion de l'identité et de l'accès fondée sur le nuage.</li> </ul>		
	Remarque: Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois. L'expérience peut être démontrée dans diverses combinaisons, dans différents projets, mais il faut démontrer l'expérience minimale de douze (12) mois pour CHACUNE des trois exigences précitées.		
	Les périodes de chevauchement ne compteront qu'une seule fois pour chaque norme ou exigence.		
O2.5	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins douze (12) mois d'expérience au cours des cinq (5) dernières années dans le déploiement d'une solution d'authentification d'identité de niveau d'assurance 4 pour un organisme ayant une base d'utilisateurs de 3000 utilisateurs actifs ou plus.		
	Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.		

# I.9 Administrateur de systèmes – niveau 3

Catégorie de re	ssource : I.9 Administrateur de systèmes – niveau 3		
Nom de la resso	purce proposée :		
		Réponse de l'entr	epreneur
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (L'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV
O3.1	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq (5) années d'expérience au cours des dix (10) dernières années dans l'approvisionnement, l'administration et le soutien de l'ensemble de l'infrastructure et des services ci-dessous hébergés dans un service infonuagique public ou privé :  • Informatique élastique  • Périphériques virtuels  • Stockage  • Solutions de rechange  • Justificatifs d'identité de l'utilisateur  • Accès à distance protégé  • Passerelles d'application et équilibrage de charge  Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois. L'expérience peut être démontrée dans diverses combinaisons, dans différents projets, mais il faut démontrer l'expérience minimale de cinq (5) mois pour CHAQUE infrastructure et service énumérés ci-dessus.  Les périodes de chevauchement ne compteront qu'une seule fois pour chaque infrastructure et service.		
O3.2	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq (5) années d'expérience au cours des dix (10) dernières années dans l'exécution de toutes les tâches suivantes dans un environnement infonuagique :  • exécuter des tâches générales d'administration de système, y compris la gestion des autorisations, et l'installation de mises à niveau et de correctifs sur les systèmes infonuagiques publics; • installer et configurer des logiciels, des ressources et des services; • effectuer la surveillance, l'analyse et la mise au point du rendement des systèmes; • configurer et gérer des connexions sécurisées entre les environnements client sur place et dans le nuage; • examiner et résoudre les questions de sécurité;		

Nº de la modification : ID de l'acheteur 606EL

	<ul> <li>examiner et résoudre les problèmes de sécurité des applications;</li> <li>générer des scripts et automatiser des tâches pour gérer les ressources et les services dans les environnements infonuagiques.</li> <li>Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.</li> </ul>	
O3.3	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq (5) années d'expérience au cours des dix (10) dernières années dans l'exécution de toutes les tâches suivantes :  • collaborer avec les architectes de nuage, fournir des commentaires et mettre en œuvre des conceptions ou architectures conceptuelles, logiques ou physiques; • élaborer et exécuter des essais d'assurance de la qualité sur les environnements nouvellement acquis, et consigner et communiquer les résultats; • améliorer le renforcement des systèmes dans les environnements nouvellement acquis; • assurer le suivi de la conformité et l'audit des stocks; • créer et tenir à jour des livrets de conception structurés et complets qui contiennent une configuration¹ détaillée et actuelle de l'environnement, avec des procédures de reconstruction et d'approvisionnement validées.  Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.	

# I.10 Architecte technique (Sécurité du cloud) – niveau 3

Nº de l'invitation : 47419-198132/A

Catégorie de ressource : I.10 Architecte technique (Sécurité du cloud) – niveau 3			
Nom de la	a ressource proposée :		
		Réponse de l'entre	preneur
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (L'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	N° de page dans le CV
O4.1	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède cinq ans d'expérience dans la conduite de travaux d'évaluation et d'autorisation de la sécurité dans un <i>organisme du secteur public</i> nord-américain en vue de l'autorisation réussie des déploiements de nuage Protégé B (ou équivalent)** du gouvernement.		

Catégorie de ressource : I.10 Architecte technique (Sécurité du cloud) – niveau 3				
Nom de la ressource proposée :				
		Réponse de l'entre	preneur	
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (L'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	N° de page dans le CV	
	* Le succès présente les caractéristiques suivantes : le déploiement du nuage a été conçu avec des contrôles précis et pour répondre à des exigences de sécurité précises, a fait l'objet d'une évaluation selon un processus reconnu d'évaluation et d'autorisation de sécurité, et a reçu une autorisation d'exploitation à partir du domaine de responsabilité approprié.  ** Les données « Protégé B » sont définies comme des données privées de nature délicate permettant d'identifier personnellement			
	une personne ou un organisme qui pourrait être préjudiciable si elles étaient compromises.			
	Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.			
O4.2	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée compte cinq années d'expérience dans l'exécution de <u>toutes</u> les tâches suivantes dans un environnement infonuagique :			
	<ul> <li>définir les exigences de sécurité fonctionnelles et techniques;</li> <li>créer une architecture de sécurité;</li> <li>participer aux examens de l'architecture de l'infrastructure et des applications;</li> <li>participer aux examens de la conception des infrastructures et des applications;</li> </ul>			
	• exécuter des activités de certification ou d'évaluation des TI.			
	Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de trois (3) mois.			
O4.3	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée détient au moins une des trois (3) certifications suivantes :			
	<ul> <li>«Certified Cloud Security Professional»</li> <li>«Certified Information System Security Professional»</li> </ul>			
	<ul><li>(CISSP)</li><li>«Certified ISO 27001 Lead Implementer»</li></ul>			
	<ul> <li>«Certified Information Systems Auditor» (CISA)</li> </ul>			
	<ul> <li>«Certified Information Security Manager» (CISM)</li> <li>«Certified in Risk and Information System Control»</li> </ul>			
	(CRISC)			
	<ul> <li>«Cloud Security Alliance Cloud Security Knowledge» (CCSK)</li> </ul>			
	«GIAC Industrial Cyber Security Professional» (GICSP)			

Catégorie de ressource : I.10 Architecte technique (Sécurité du cloud) – niveau 3			
Nom de la	a ressource proposée :		
		Réponse de l'entre	preneur
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (L'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV
	«Payment Card Industry – Qualified Security Assessor»     (PCI-QSA)     «System Security Certified Practitioner» (SSCP)  Line copie des attestations deit être fournie		
	Une copie des attestations doit être fournie.		

# I.11 Architecte de technologie - niveau 3

Catégorie	de ressource : I.11 Architecte de technologie – niveau 3		
Nom de la	a ressource proposée :		
		Réponse de l'entre	preneur
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (L'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV
O5.1	L'entrepreneur DOIT prouver que la ressource proposée possède au moins dix (10) années d'expérience au cours des quinze (15) dernières années de travail sur des systèmes informatiques de <i>catégorie d'entreprise</i> exécutant au moins six des tâches suivantes :  • rassembler et documenter les exigences opérationnelles; • élaborer l'architecture des systèmes; • élaborer des modèles de nuage logiques et physiques; • élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans architecturaux; • contribuer à l'élaboration de plans généraux de projet, aux stratégies d'essais, et à la conception de la sécurité et de l'infrastructure; • élaborer des processus permettant la migration des données ou des charges de travail des systèmes sources vers des systèmes de destination; • apporter une expertise et résoudre les problèmes liés aux défis architecturaux; • rendre compte des progrès accomplis à la direction à l'aide d'approches normalisées et de visualisation (graphiques, etc.).		

05.4

Catégorie de ressource : I.11 Architecte de technologie – niveau 3			
Nom de la	a ressource proposée :		
		Réponse de l'entre	preneur
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (L'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV
O5.5	L'entrepreneur DOIT prouver que la ressource proposée possède une des certifications suivantes applicables aux plateformes Infrastructure en tant que service (laaS) d'un ou de plusieurs chefs de file Gartner 2019 Magic Quadrant for laaS Cloud (c'est-à-dire AWS, Azure ou Google):		
	<ul> <li>Azure Solutions Architect Expert</li> <li>Amazon Solutions Architect Associate</li> <li>Professional Cloud Architect (GCP)</li> </ul>		
	Une copie du ou des certificats doit être présentée avec la soumission.		

### B.2 Architecte d'Affaires – niveau 3

Catégorie	de ressources : B.2 Architecte d'Affaires – niveau 3		
Nom de la	a ressource proposée :		
Critères	Exigence obligatoire	Réponse de l'entre  Expérience démontrée (L'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	N° de page dans le CV
O6.1	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins dix (10) années d'expérience au cours des quinze (15) dernières années dans l'exécution de toutes les tâches et activités suivantes pour les grands* organismes :  • rechercher, définir et communiquer l'architecture opérationnelle actuelle pour la prestation de services en matière de technologies de l'information à l'aide de produits livrables comme : les cartes de stratégie, la toile de modèle opérationnel, les chaînes de valeur, les modèles de capacité commerciale, les modèles de processus opérationnels;  • examiner, analyser et évaluer les nouvelles technologies, les tendances, les modèles opérationnels et les pratiques exemplaires afin de déterminer de nouveaux services et modèles de prestation qui serviraient mieux les clients ou les clients de l'organisme;		

Categorie	e de ressources : B.2 Architecte d'Affaires – niveau 3		
Nom de la	a ressource proposée :		
		Réponse de l'entrepre	
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (L'entrepreneur doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV
	<ul> <li>évaluer la capacité de l'organisme d'entreprendre et de mener à bien une initiative ou un changement;</li> <li>rechercher, définir et communiquer la valeur et le rendement du capital investi (RCI) des services et des initiatives de transformation proposés au moyen des suivants : analyses de rentabilisation, modèles logiques, registres des résultats, plans de réalisation des avantages et indicateurs de rendement clés (IRC).</li> <li>* Les grands organismes sont définis comme des organismes comptant au moins 2 000 employés OU des organismes comptant au moins 1 500 employés et des secteurs d'activité multiples, chacun ayant des structures organisationnelles et des objectifs stratégiques distincts.</li> <li>Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.</li> </ul>		
O6.2	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée a travaillé sur au moins deux (2) projets au cours des cinq (5) dernières années :  • orienter et diriger les personnes, les processus et les changements organisationnels en réaction aux forces ou aux possibilités perturbatrices en vue d'atteindre les résultats opérationnels souhaités en rencontrant divers* intervenants du projet afin de les sensibiliser et d'obtenir l'approbation pour les initiatives inter-organisationnelles et de se préparer au lancement;  • collaborer avec des architectes de domaine (renseignements, données, applications) et des architectes de solutions pour harmoniser les décisions de conception technique avec les besoins et les objectifs opérationnels.  *La diversité est définie comme étant au moins trois groupes d'intervenants différents (internes ou externes).  Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.		

# A.1 Architecte d'applications ou de logiciels (solutions infonuagiques) – niveau 3

Catégorie de ressource : A.1 Architecte d'applications ou de logiciels (solutions infonuagiques) – niveau 3			
Nom de la	a ressource proposée :		
Critères	Exigence obligatoire	Réponse de l'er  Expérience démontrée (l'entrepreneur doit entrer les données)	N° de page dans le CV
O7.1	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins dix (10) années d'expérience* au cours des quinze (15) dernières années dans l'exécution de toutes les tâches suivantes :  • élaborer des architectures techniques, des cadres de travail et des stratégies, afin de répondre aux besoins opérationnels et aux exigences en matière d'application;  • analyser et évaluer des solutions technologiques de rechange pour répondre aux besoins opérationnels;  • veiller à l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques;  • évaluer les procédures et les méthodes en place, définir et documenter le contenu et la structure de bases de données, des sous-systèmes d'applications, et développer des dictionnaires de données;  • définir et documenter les interfaces des opérations manuelles et automatisées à l'intérieur des sous-systèmes d'application, vers les systèmes externes et entre les nouveaux systèmes et ceux qui sont actuellement en place;  • définir les sources d'entrée et de sortie, comprenant l'élaboration d'un plan détaillé pour la phase de conception technique et faire approuver le système proposé.  Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.		
O7.2	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des dix (10) dernières années au moins cinq (5) ans d'expérience effectuant toutes les tâches suivantes :  effectuer l'analyse des exigences, établir des profils de données, estimer les efforts de conception des bases de données et consigner les résultats;  traduire une terminologie, des concepts et des questions techniques complexes en termes compréhensibles pour le personnel technique et non technique chargé de la gestion et des ressources;  élaborer et tenir à jour des diagrammes conceptuels, logiques et physiques des architectures d'applications, de logiciels et de bases de données pour les applications opérationnelles essentielles;		

№ de l'invitation :	Nº de la modification :	ID de l'acheteur
17 <u>/</u> 119-198132/Δ		606FI

«Azure Solutions Architect Expert»	
<ul> <li>«Amazon Solutions Architect Associate»</li> </ul>	
<ul> <li>«Professional Cloud Architect» (GCP)</li> </ul>	
, ,	
Une copie du ou des certificats doit être présentée.	

# A.7 Programmeur/analyste (solutions infonuagiques) – niveau 3

Catégorie de ressource : A.7 Programmeur/analyste (solutions infonuagiques) – niveau 3				
Nom de la	Nom de la ressource proposée :			
		Réponse de l'er	repreneur	
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (l'entrepreneur doit entrer les données)	N° de page dans le CV	
O8.1	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq (5) années d'expérience au cours des dix (10) dernières années dans la conception, le développement, la mise à l'essai et le déploiement de codes et de logiciels pour un environnement infonuagique.			
	Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.			
O8.2	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins sept (7) années d'expérience au cours des dix (10) dernières années dans la conception, le développement et la mise en œuvre d'applications Web à l'aide des deux langages suivantes :			
	<ul><li>Java</li><li>Node JS</li></ul>			
	Remarque: L'expérience requise est un total combiné, mais il faut démontrer un minimum de trois ans pour CHAQUE langage. Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.			
O8.3	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins deux (2) années d'expérience, au cours des cinq (5) dernières années, dans le <i>refactorisation</i> et le déploiement des solutions de <i>catégorie d'entreprise</i> .			
	Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.			
O8.4	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède au moins douze (12) mois d'expérience au cours des			

Catégorie de ressource : A.7 Programmeur/analyste (solutions infonuagiques) – niveau 3			
Nom de la	a ressource proposée :		
		Réponse de l'er	ntrepreneur
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (l'entrepreneur doit entrer les données)	Nº de page dans le CV
	cinq (5) dernières années dans le codage, la mise à l'essai et la mise en œuvre des solutions impliquant :		
	<ul> <li>les modèles de sécurité biométriques et l'authentification multifactorielle, le traitement sécurisé des enclaves;</li> <li>l'authentification multifactorielle fondée sur les appareils mobiles;</li> </ul>		
	la gestion de l'identité et de l'accès fondée sur le nuage.		
	Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois. L'expérience peut être démontrée dans diverses combinaisons, dans différents projets, mais il faut démontrer l'expérience minimale pour CHACUNE des trois puces ci-dessus.		
	Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois		

# I.1 Spécialiste en conversion de données (scientifique de données infonuagiques) – niveau 3

	e de ressource : I.1 Spécialiste en conversion de données (scientifiques) – niveau 3	ue de données	
Nom de la	a ressource proposée :		
		Réponse de l'er	ntrepreneur
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (l'entrepreneur doit entrer les données)	Nº de page dans le CV
O9.1	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des dix (10) dernières années au moins cinq (5) ans d'expérience effectuant toutes les tâches et responsabilités suivantes :  utiliser des méthodes d'apprentissage automatique, d'apprentissage profond et d'intelligence artificielle;		

Catégorie de ressource : I.1 Spécialiste en conversion de données (scientifique de données infonuagiques) – niveau 3			
Ü	a ressource proposée :		
		Dánanas da l'an	trancanaur
		Réponse de l'er	ıırepreneui
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (l'entrepreneur doit entrer les données)	Nº de page dans le CV
	<ul> <li>appliquer l'apprentissage automatique à l'aide de divers types de données, de sources de données diversifiées et de différents types de modèles d'apprentissage;</li> <li>élaborer des requêtes pour isoler des données de grande valeur dans un entrepôt de données, un magasin de données ou un lac de données;</li> <li>effectuer des analyses de données exploratoires, établir rapidement des prototypes et présenter des idées créatives pour exploiter les données afin de dégager des perspectives plus profondes et de générer une valeur commerciale;</li> <li>effectuer une analyse proactive des données de grands jeux de données structurés et non structurés, impliquant un large éventail de systèmes dans plusieurs jeux de données disparates; et</li> <li>élaborer des plans d'analyse et de visualisation des données pour appuyer des décisions opérationnelles de haute qualité fondées sur des données probantes.</li> <li>Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.</li> </ul>		
O9.2	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des dix (10) dernières années au moins cinq (5) ans d'expérience effectuant au moins cinq (5) des tâches et activités suivantes :  • utiliser des plateformes de données évolutives comme : Power BI, Hadoop, Spark, Redshift, NoSQL (dynamoDB/MongoDB);  • élaborer des outils et des structures de données à l'appui nécessaires pour analyser des données et exécuter des activités de nettoyage des données;  • déterminer les problèmes liés aux données et proposer des solutions réalisables;  • organiser, mapper et analyser de nombreux jeux de données pour les intégrer dans un seul référentiel de données centralisé;  • effectuer l'exploration des données, notamment les analyses, l'exploitation des corrélations et la vérification des résultats;  • élaborer et déployer des solutions qui répondent aux problèmes d'agrégation des données, y compris des données distribuées dans de nombreuses bases de données ou sources;		

infonuagiques) – niveau 3			
Nom de la	a ressource proposée :		
Critères	Exigence obligatoire	Réponse de l'er  Expérience démontrée (l'entrepreneur doit entrer les données)	N° de page dans le CV
	élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'enrichissement de données.  Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.		
O9.3	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des cinq (5) dernières années au moins trois (3) ans d'expérience effectuant au moins trois (3) des tâches et activités suivantes :  • déterminer les possibilités d'automatisation, de découverte des connaissances, de prise de décision, d'idées, d'optimisation et de nouvelles capacités; • élaborer des cadres et des pratiques exemplaires pour les solutions analytiques à différents niveaux de maturité; • préparer des documents, des rapports et des présentations qui expliquent les concepts analytiques avancés, la technologie et les rouages internes des solutions à des équipes plus larges, y compris des publics non techniques; • encadrer d'autres spécialistes des données dans la conception, la mise en œuvre, la mise à l'essai, le prototypage et le déploiement de solutions d'analyse de données.  Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.		
O9.4	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède une maîtrise dans une discipline quantitative comme les mathématiques appliquées, l'informatique, les sciences des données, la statistique ou l'économétrie OU une évaluation canadienne des diplômes d'études équivalents, s'ils sont obtenus à l'extérieur du Canada.  L'entrepreneur doit inclure une copie du ou des diplômes.		

# I.1 Spécialiste en conversion de données (migrations des données infonuagiques) – niveau 3

infonuagiques) – niveau 3			
Nom de la	a ressource proposée :		
		Réponse de l'entrepreneur	
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (l'entrepreneur doit entrer les données)	Nº de page dans le CV
O10.1	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des dix (10) dernières années au moins cinq (5) ans d'expérience effectuant <u>toutes</u> les tâches suivantes :		
	<ul> <li>concevoir, développer et administrer d'importantes bases de données DB2 (supérieures à 500 Go);</li> <li>dépanner et optimiser des bases de données DB2;</li> <li>automatiser des solutions pour les problèmes répétables ou les activités de maintenance.</li> </ul>		
	Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois		
O10.2	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des dix (10) dernières années au moins cinq (5) ans d'expérience effectuant <u>toutes</u> les tâches suivantes :		
	<ul> <li>procéder à une analyse exploratoire des données sur les bases de données pour comprendre et cerner les problèmes de qualité des données avant une mise à niveau ou une migration significative de la base de données;</li> <li>déterminer les problèmes liés aux données et aux structures de données, et présenter les constatations aux intervenants;</li> <li>identifier, tester et développer des solutions aux problèmes de qualité des données ou aux problèmes de performance des bases de données.</li> </ul>		
	Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.		
O10.3	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des dix (10) dernières années au moins cinq (5) ans d'expérience effectuant <b>toutes</b> les tâches suivantes :		
	<ul> <li>élaborer et planifier des stratégies de migration des données pour assurer la sécurité des migrations d'applications vers le nuage;</li> </ul>		

Catégorie de ressource : I.1 Spécialiste en conversion de données (migrations des données infonuagiques) – niveau 3			
Nom de la	a ressource proposée :		
		Réponse de l'entrepreneur	
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (l'entrepreneur doit entrer les données)	Nº de page dans le CV
	<ul> <li>concevoir et élaborer des solutions et utiliser des outils appropriés pour migrer les applications existantes et leurs bases de données d'un environnement de base de données local vers un environnement infonuagique sécurisé;</li> <li>élaborer une approche de validation des données, un plan d'essai, des scénarios et des scripts, au besoin, pour démontrer l'exhaustivité, l'intégrité et la sécurité des données migrées dans le nuage; et</li> <li>exécution des activités post-migration.</li> </ul> Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée		
	minimale de six (6) mois.		
O10.4	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des dix (10) dernières années au moins deux (2) ans d'expérience effectuant au moins quatre (4) des tâches et activités suivantes :  • migrer des bases de données d'ordinateur central vers une plateforme UNIX ou LINUX;  • concevoir, élaborer ou administrer des bases de données réparties;  • élaborer, tester et exécuter des solutions de nettoyage des données;  • élaborer des scripts à l'aide de bash, Perl ou Python;  • utiliser des outils d'ETL comme DataStage.  Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.		

# C.11 – Spécialiste de l'analyse des vulnérabilités en matière de sécurité des technologies de l'information (nuage) – niveau 3

Catégorie de ressource : C.11 Spécialiste de l'analyse des vulnérabilités en matière de sécurité des technologies de l'information (nuage) – niveau 3			
Nom de la	a ressource proposée :		
		Réponse de l'entrepreneur	
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (l'entrepreneur doit entrer les données)	Nº de page dans le CV
O11.1	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des dix (10) dernières années au moins cinq (5) ans d'expérience à effectuer des évaluations de la vulnérabilité en matière de sécurité des TI.		
O11.2	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée possède une certification professionnelle actuelle dans l'une des catégories suivantes :  CISSP from (ISC) CISM de l'ISACA CRISC de l'ISACA GIAC/ Any Int/Adv Cyber Security certification GIAC / Any Penetration Testing Certification		
	CEH (Pirate éthique agréé) GICSP GWAPT GWEB CISA Une copie du certificat doit être jointe à la soumission.		
O11.3	L'entrepreneur DOIT démontrer que la ressource proposée a de l'expérience au cours des deux (2) dernières années dans l'exécution d'évaluations de la vulnérabilité et d'essais de pénétration pour des environnements, services ou solutions infonuagiques publics sécurisés* pour cinq (5) clients différents (entités juridiques distinctes), y compris toutes les activités suivantes :		
	<ul> <li>effectuer une évaluation des actifs et des données concernés, y compris de la valeur commerciale, en plus de la technologie et de la configuration technique en cause;</li> <li>effectuer des analyses approfondies des vulnérabilités et des essais de pénétration pour identifier les vulnérabilités susceptibles de laisser l'organisme ou les données ouverts aux menaces ou au vol;</li> <li>utiliser des outils automatisés d'évaluation de vulnérabilité;</li> </ul>		

Catégorie de ressource : C.11 Spécialiste de l'analyse des vulnérabilités en matière de sécurité des technologies de l'information (nuage) – niveau 3								
Nom de la	Nom de la ressource proposée :							
		Réponse de l'entrepreneur						
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (l'entrepreneur doit entrer les données)	Nº de page dans le CV					
	<ul> <li>produire une liste exécutable et priorisée des lacunes, assortie d'explications et de recommandations techniques;</li> <li>préparer un rapport sommaire pour la direction.</li> </ul>							
	Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de quinze (20) jours.							
	*Sécurisé est défini comme conçu pour répondre à l'un des profils de contrôle de sécurité suivants :  • le <u>Profil Protégé B, intégrité moyenne et disponibilité</u> moyenne (PBMM) du gouvernement du Canada;							
	<ul> <li>Niveau moyen ou <u>élevé FEDRAMP;</u></li> <li><u>ISO 27001, ISO 27017 et ISO 27018.</u></li> </ul>							

#### 2.0 Critères cotés d'évaluation des ressources :

L'entrepreneur devrait inclure les renseignements suivants pour tous les projets présentés en réponse aux exigences cotées :

- Nom du projet;
- Organisation cliente;
- Coordonnées du représentant du projet du client;
- Dates de début et de fin du projet, et durée;
- · Description du projet;
- Description du rôle et des tâches de la ressource.

NOTE à l'intention des entrepreneurs : Lorsque les mots sont indiqués *en gras et en italique*, ces termes sont définis dans l'Annexe – Glossaire des termes

#### I.6 Analyste de réseau – niveau 3

Catégorie de ressource : I.6 Analyste de réseau – Niveau 3								
Nom de la ressource proposée :								
		Nombre		Réponse de l'entre	oreneur			
		de points	Échelle de		Numéro de			
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	points	Expérience démontrée	page du CV			
C1.1	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience supplémentaire, qui dépasse l'exigence obligatoire O1.2 de cinq (5) ans (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics), dans la conception et l'architecture de solutions d'infrastructure qui mettent à profit des technologies et des services d'infonuagique qui comprennent tous les éléments suivants :  • Pare-feu de nouvelle génération • Réseaux virtuels, sous- réseaux et acheminement	<b>20</b>	points  Plus de 5 ans, jusqu'à 6 ans = 5 points  Plus de 6 ans, jusqu'à 7 ans = 10 points  Plus de 7 ans, jusqu'à 8 ans = 15 points  Plus de 8 ans = 20 points  Maximum de 20 points	Expérience démontrée	page du CV			
	défini par l'usager (UDR)  Commutation multiprotocole par étiquette Groupes de sécurité Passerelles d'application et équilibrage de charge Basculement réseau							

Catégo	orie de ressource : I.6 Analyste de	réseau – N	liveau 3					
Nom d	Nom de la ressource proposée :							
		Nombre		Réponse de l'entrep	reneur			
		de points	Échelle de		Numéro de			
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	points	Expérience démontrée	page du CV			
	<ul> <li>Conteneurs</li> <li>Informatique élastique</li> <li>Stockage et sauvegarde</li> <li>infrastructure-code</li> </ul> Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six (6) mois.							
C1.2	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience supplémentaire qui excède l'exigence obligatoire O1.3 de dix-huit (18) mois au cours des cinq (5) dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) dans la configuration, le déploiement et le soutien des réseaux virtuels, des pare-feu de nouvelle génération, du routage et des groupes de sécurité à l'intérieur de l'environnement infonuagique de production conçu pour répondre aux profils des mesures de sécurité suivants :  • le Profil Protégé B, intégrité moyenne et disponibilité moyenne (PBMM) du gouvernement du Canada; • FEDRAMP, niveau modéré ou élevé; • ISO 27001, ISO 27017 et ISO 27018.  Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six (6) mois.	15	De 18 mois jusqu'à 2 ans = 5 points  Plus de 2 jusqu'à 3 ans = 8 points  Plus de 3 jusqu'à 4 ans = 12 points  Plus de 4 ans = 15 points					
C1.3	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource	12	Pour chaque tâche :					

17 125 250202/11	00022	
Catégorie de ressource : I.6 Analyste de réseau – Niveau 3		
Nom de la ressource proposée :		

Nom de la ressource proposee .							
		Nombre		Réponse de l'entrep			
		de points	Échelle de		Numéro de		
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	points	Expérience démontrée	page du CV		
Note	proposée satisfait aux critères suivants :  Expérience infonuagique au cours des cinq (5) dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) à réaliser les tâches suivantes :  Exposition des machines virtuelles et réseaux infonuagiques dans des réseaux virtuells à l'Internet au moyen d'un service externe d'équilibrage des lignes  Utilisation des groupes de sécurité et des listes de Contrôle d'accès (LCA) pour l'autorisation des paquets entrants et sortants  Conception des itinéraires définis par l'utilisateur pour des cas précis de tunnellisation forcée vers l'Internet au moyen d'un réseau sur place  Conception des voies BGP pour permettre des connexions directes dévouées au nuage (p. ex. ExpressRoute/connexion directe) entre un centre de données sur place et un environnement infonuagique  Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de	ITIAXIMUM	Moins de 1 an = 0 point  De 1 an à 3 ans = 2 points  Plus de 3 ans = 3 points	Experience demontree	page du CV		
İ	six (6) mois.						
C1.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience au cours des cinq	5	Moins de 1 an = 0 point				

Catégorie de ressource : I.6 Analyste de réseau – Niveau 3					
Nom de la ressource proposée :					
	NI I		Dánamas da Pantuanananan		

		Nombre	,	Réponse de l'entrep	
		de points	Échelle de		Numéro de
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	points	Expérience démontrée	page du CV
	dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) dans la conception, le déploiement et le soutien d'une infrastructure et de services de nuage hébergés par Amazon Web Services.  Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six (6) mois.		De 1 à 2 ans = 1 point  Plus de 2 jusqu'à 3 ans = 3 points  Plus de 3 ans = 5 points		
C1.5	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée répond aux critères suivants :  Une certification actuelle et valide d'administrateur de pare-feu d'un fournisseur de pare-feu de nouvelle génération (p. ex. Cisco, Fortinet, Palo Alto, etc.).  Une copie du ou des certificats devrait être présentée avec la soumission.	5	Aucune certification = 0 point  1 certification ou plus = 5 points		
C1.6	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée répond à un des critères suivants :  un diplôme d'études universitaires ou postsecondaires en informatique ou dans un domaine lié en technologie de l'information, obtenu d'une université ou d'un collège canadien;  une évaluation canadienne des diplômes d'études équivalents, s'ils sont obtenus à l'extérieur du Canada.  Une copie du diplôme d'études universitaires ou collégiales ou	5	Aucun diplôme = 0 point  Diplôme = 5 points		

Catégo	Catégorie de ressource : I.6 Analyste de réseau – Niveau 3						
Nom d	e la ressource proposée :						
		Nombre		Réponse de l'entrep	oreneur		
		de points	Échelle de		Numéro de		
Nbre	Exigence cotée	maximum	points	Expérience démontrée	page du CV		
	de l'évaluation des diplômes d'études SERA comprise dans la réponse de l'entrepreneur au responsable technique. La copie DEVRAIT être lisible en français ou en anglais.						
MAX. DE POINTS DISPONIBLES		62					
MIN. DE POINTS REQUIS (65 %)		40					

### I.7 – Analyste de plateforme – niveau 3

Catégorie de ressource : I.7 Analyste de plateforme – niveau 3								
Nom d	Nom de la ressource proposée :							
				Réponse de l'entre	preneur			
		Nombre			Numéro			
<b>N</b> Ibro	Friedrich auf 1	de points	<b>⊬</b> .	Expérience	de page			
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	du CV			
C2.1	L'entrepreneur devrait	5	Aucun diplôme =					
	démontrer que la ressource proposée répond à un des		0 point					
	deux critères suivants :		Diplôme = 5 points					
	dodx officios darvarito.		Dipionio o pointo					
	un diplôme d'études							
	universitaires ou							
	postsecondaires en							
	informatique ou dans un							
	domaine lié en technologie de							
	l'information, obtenu d'une							
	université ou d'un collège canadien:							
	Carracteri,							
	une <b>évaluation canadienne</b>							
	des diplômes d'études							
	équivalents, s'ils sont obtenus							
	à l'extérieur du Canada.							
	Une copie du diplôme d'études							
	universitaires ou collégiales ou							
	de l'évaluation des diplômes							
	d'études SERA comprise dans							
ı	la réponse de l'entrepreneur au							
	responsable technique. La							

e la ressource proposée :										
	1		Nom de la ressource proposée :							
			Réponse de l'entre	preneur						
Exigence cotée	Nombre de points maximum	Échelle de points	Expérience démontrée	Numéro de page du CV						
copie DEVRAIT être lisible en										
français ou en anglais.										
L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  Une expérience de <i>mise en œuvre</i> d'un ou de plusieurs des motifs de sécurité suivants d'une solution de TI :  • système et méthode de création et de vérification de mots de passe à l'aide d'intrants clés et d'intrants contextuels; • méthode et système pour la vérification d'un appareil de sécurité; • méthode et système pour l'établissement d'une communication éprouvée à l'aide d'un appareil de sécurité.  Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six	20	Jusqu'à 5 points par projet, pour un maximum de quatre projets, de la manière suivante :  1 motif = 2 points 2 motifs = 4 points 3 motifs = 5 points								
aura une durée minimale de six (6) mois.										
L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  Expérience de <i>mise en œuvre</i> avec au moins cinq des technologies suivantes :  • FIDO2 • Okta • Gluu • chiffrement RSA • Ping Identity • WSO2 • Auth0	20	Moins de 5 technologies = 0 point  5 ou 6 technologies = 10 points  7 ou 8 technologies = 15 points  9 technologies ou plus = 20 points								
	démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  Une expérience de <i>mise en œuvre</i> d'un ou de plusieurs des motifs de sécurité suivants d'une solution de TI :  • système et méthode de création et de vérification de mots de passe à l'aide d'intrants clés et d'intrants contextuels; • méthode et système pour la vérification d'un appareil de sécurité; • méthode et système pour l'établissement d'une communication éprouvée à l'aide d'un appareil de sécurité.  Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  Expérience de <i>mise en œuvre</i> avec au moins cinq des technologies suivantes :  • FIDO2 • Okta • Gluu • chiffrement RSA • Ping Identity • WSO2	démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  Une expérience de <i>mise en œuvre</i> d'un ou de plusieurs des motifs de sécurité suivants d'une solution de TI :  • système et méthode de création et de vérification de mots de passe à l'aide d'intrants clés et d'intrants contextuels; • méthode et système pour la vérification d'un appareil de sécurité; • méthode et système pour l'établissement d'une communication éprouvée à l'aide d'un appareil de sécurité.  Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  Expérience de <i>mise en œuvre</i> avec au moins cinq des technologies suivantes :  • FIDO2 • Okta • Gluu • chiffrement RSA • Ping Identity • WSO2 • Auth0	démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  Une expérience de <i>mise en œuvre</i> d'un ou de plusieurs des motifs de sécurité suivants d'une solution de T1 :  • système et méthode de création et de vérification de mots de passe à l'aide d'intrants clés et d'intrants contextuels; • méthode et système pour la vérification d'un appareil de sécurité; • méthode et système pour l'établissement d'une communication éprouvée à l'aide d'un appareil de sécurité.  Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  Expérience de <i>mise en œuvre</i> avec au moins cinq des technologies suivantes :  • FIDO2 • Okta • Gluu • chiffrement RSA • Ping Identity • WSO2 • Auth0	démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  Une expérience de <i>mise</i> en ceuvre d'un ou de plusieurs des motifs de sécurité suivants d'une solution de TI :  • système et méthode de création et de vérification de mots de passe à l'aide d'intrants clés et d'intrants contextuels;  • méthode et système pour la vérification d'un appareil de sécurité;  • méthode et système pour l'établissement d'une communication éprouvée à l'aide d'un appareil de sécurité.  Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  Expérience de <i>mise</i> en ceuvre avec au moins cinq des technologies suivantes :  FIDO2  • Okta • Gluu • chiffrement RSA • Ping Identity • WSO2 • Autho						

Catégorie de ressource : I.7 Analyste de plateforme – niveau 3						
Nom d	le la ressource proposée :					
				Réponse de l'entr	repreneur	
		Nombre		Fynárianas	Numéro	
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	de points maximum	Échelle de points	Expérience démontrée	de page du CV	
	<ul> <li>ForgeRock</li> <li>Azure Active Directory</li> <li>AWS Active Directory</li> </ul> Remarque: Un projet accepté aura une durée minimale de trois (3) mois.					
C2.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  Expérience dans le développement et la <i>mise en œuvre</i> d'applications infonuagiques basées sur l'une ou plusieurs des langages suivants :  Java Node JS  Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six (6) mois.	10	Moins de 2 ans = 0 point  De 2 à 3 ans = 6 points  Plus de 3 jusqu'à 5 ans = 8 points  Plus de 5 ans = 10 points			
C2.5	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  De l'expérience en conception et <i>mise en œuvre</i> de solutions <i>de catégorie d'entreprise</i> dans un environnement d'infonuagique « <i>nuage hybride</i> ».  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.	20	Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 10 points  Plus de 3 jusqu'à 5 ans = 15 points  Plus de 5 ans = 20 points			
C2.6	L'entrepreneur devrait démontrer que la personne proposée possède une expérience de mise en œuvre	5	Moins de 1 an = 0 point			

Nº de la modification : ID de l'acheteur 606EL

Nº de l'invitation : 47419-198132/A

Catégo	Catégorie de ressource : I.7 Analyste de plateforme – niveau 3				
Nom d	e la ressource proposée :				
				Réponse de l'entre	preneur
		Nombre			Numéro
		de points		Expérience	de page
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	du CV
	et de soutien de solutions hébergées par Amazon Web Services.		De 1 à 2 ans = 1 point  Plus de 2 jusqu'à 3 ans = 3 points  Plus de 3 ans = 5 points		
MAX. DE POINTS DISPONIBLES 80					
MIN. DE POINTS REQUIS		52			

### I.9 Administrateur de systèmes – niveau 3

Catég	orie de ressource : 1.9 Administra	teur de syst	èmes – niveau 3		
Nom o	de la ressource proposée :		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
				Réponse de l'ent	repreneur
		Nombre			Numéro de
		de points	,	Expérience	page du
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	CV
C3.1	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères suivants :  un diplôme d'études universitaires ou postsecondaires en informatique ou dans un domaine lié en technologie de l'information, obtenu d'une université ou d'un collège canadien; OU  une évaluation canadienne des diplômes d'études équivalents, s'ils sont obtenus à l'extérieur du Canada.  Une copie du diplôme d'études universitaires ou collégiales ou de l'évaluation des diplômes	5	Aucun diplôme = 0 point  Diplôme = 5 points		
	d'études SERA comprise dans la réponse de l'entrepreneur au				

Catég	gorie de ressource : 1.9 Administra	iteur de sys	tèmes – niveau 3		
Nom	de la ressource proposée :			<del></del>	
				Réponse de l'e	ntrepreneur
Albro		Nombre de points	<del></del>	Expérience	Numéro de page du
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée responsable technique. La	maximum	Échelle de points	démontrée	CV
	copie SERA lisible en français ou en anglais.				
C3.2	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années dans la réalisation des tâches suivantes dans un	20	Pour chaque tâche :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 2 ans =		
	<ul> <li>déploiement et gestion de ressources infonuagiques hautement disponible et résilientes, sans aucun point de défaillance;</li> <li>réalisation d'un renforcement de système pour les environnements nouvellement acquis;</li> <li>développement et utilisation de techniques d'automatisation pour l'allocation de ressources supplémentaires, sur demande;</li> <li>conception et mise en œuvre d'une stratégie échelonnée de sauvegarde et de restauration des données de valeur différente à l'organisation.</li> </ul>		1 point  Plus de 2 jusqu'à 4 ans = 2 points  Plus de 4 jusqu'à 6 ans = 3 points  Plus de 6 jusqu'à 7 ans = 4 points  Plus de 7 ans = 5 points		
	Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.				
C3.3	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années dans la gestion des ressources	10	Moins de 2 ans = 0 point  Plus de 2 jusqu'à 5 ans = 5 points		

, ,110 1	30132/A				00011
Catég	orie de ressource : 1.9 Administra	teur de sys	tèmes – niveau 3		
Nom o	de la ressource proposée :				
				Réponse de l'ent	repreneur
		Nombre		reponde de reni	Numéro de
		de points		Expérience	page du
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	CV
14	de système à l'aide de produits	maximam	Plus de 5 jusqu'à	demontree	
	VMWare.		8 ans = 7 points		
	vivivale.		o ans – r points		
			Plus de 8 ans =		
			10 points		
C3.4	L'entrepreneur devrait	10	Moins de 2 ans =		
	démontrer que la ressource		0 point		
	proposée possède de				
	l'expérience en		Plus de 2 jusqu'à		
	développement, en mise à		5 ans = 5 points		
	l'essai, en entretien et en		Divo do E ivoguià		
	exécution de procédures		Plus de 5 jusqu'à 8 ans = 7 points		
	automatisées de		o ans – r points		
	provisionnement et de		Plus de 8 ans =		
	reconstruction pour des		10 points		
	ressources d'applications en		- 1		
	nuage.				
	Remarque : Un projet				
	admissible aura une durée				
	minimale de six (6) mois.				
	` '				
C3.5	L'entrepreneur devrait	10	Aucune		
	démontrer que la ressource		certification =		
	proposée détient une ou		0 point		
	plusieurs des certifications				
	suivantes au niveau des		1 certification =		
	associés :		5 points		
			04:6:4:		
	«Microsoft Certified Azure     Advairable Azure		2 certifications ou		
	Administrator Associate» OU «Microsoft 365		plus = 10 points		
	Certified Security Administrator» OU «MCSE				
	Cloud Platforms and				
	Infrastructure»				
	«AWS Certified SysOps				
	Administrator Associate»				
	«Associate Cloud Engineer				
	(GCP)»				
	(33. //				
	Une copie de la certification				
	devra être fournie.				

55

MAX. DE POINTS DISPONIBLES

	╛
ponse de l'entrepreneur	

Catég	orie de ressource : 1.9 Admin	istrateur de sys	tèmes – niveau 3		
Nom o	de la ressource proposée :				
				Réponse de l'en	trepreneur
		Nombre			Numéro de
		de points		Expérience	page du
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	CV
MIN. I	DE POINTS REQUIS	35			

### 1.10 Architecte technique (Sécurité du nuage) – niveau 3

Catégo	Catégorie de ressource : 1.10 Architecte technique (Sécurité du nuage) – niveau 3					
Nom d	e la ressource proposée :					
				Réponse de l'ent	repreneur	
		Nombre		•	Numéro de	
		de points		Expérience	page du	
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	CV	
C4.1	L'entrepreneur devrait	10	Aucun diplôme =			
	démontrer que la ressource		0 point			
	proposée satisfait à un des					
	deux critères suivants :		Diplôme =			
	11.10		10 points			
	un diplôme d'études					
	universitaires ou					
	postsecondaires en informatique ou dans un					
	domaine lié en technologie de					
	l'information, obtenu d'une					
	université ou d'un collège					
	canadien;					
	une <b>évaluation canadienne</b>					
	des diplômes d'études					
	équivalents, s'ils sont obtenus					
	à l'extérieur du Canada.					
	Une copie du diplôme d'études					
	universitaires ou collégiales ou					
	de l'évaluation des diplômes					
	d'études SERA comprise dans					
	la réponse de l'entrepreneur au					
	responsable technique. La					
	copie SERA lisible en français					
	ou en anglais.					
04.0	L'autuanuanan arun darunait	20	Diverse Livery			
C4.2	L'entrepreneur devrait	20	Plus de 5 jusqu'à 7 ans = 8 points			
	démontrer que la ressource proposée possède de		r ans – o points			
	l'expérience supplémentaire,		Plus de 7 jusqu'à			
	qui dépasse l'exigence		8 ans = 14 points			
	obligatoire O4 2 de sing ans		o ano – 14 pointo			

INOIII	de la ressource proposée :				
				Réponse de l'en	trepreneur
		Nombre		'	Numéro d
		de points		Expérience	page du
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	CV
	dans la réalisation des tâches suivantes dans un environnement infonuagique :  définir les exigences de sécurité fonctionnelles et techniques; créer une architecture de sécurité; participer aux examens de l'architecture de l'infrastructure et des applications; participer aux examens de la conception des infrastructures et des applications; exécuter des activités de certification ou d'évaluation des TI.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de trois (3) mois.		Plus de 8 ans = 20 points	demontree	
C4.3	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la préparation d'évaluations de la menace et des risques sur des applications infonuagiques pour des projets et des initiatives du gouvernement qui comprennent les éléments suivants :  identification biométrique; authentification multifactorielle, traitement sécuritaire des enclaves; authentification multifactorielle sur les appareils mobiles; gestion de l'accès de l'identité infonuagique;	25	1 projet = 5 points  2 projets = 10 points  3 projets = 15 points  4 projets = 20 points  5 projets ou plus = 25 points		

Catégo	orie de ressource : 1.10 Architecte	technique	(Sécurité du nuage) -	– niveau 3	
Nom d	e la ressource proposée :				
				Réponse de l'er	
		Nombre		_ /:	Numéro de
N <sup>bre</sup>	Evigonos cotás	de points maximum	Échelle de points	Expérience démontrée	page du CV
IV	Exigence cotée apprentissage	IIIaxiiiiuiii	Echelle de politis	demoniee	CV
	automatique;				
	automatisation de				
	processus robotisés;				
	<ul> <li>pipelines analytiques.</li> </ul>				
	Remarque : Un projet				
	admissible aura une durée				
	minimale de deux (2) mois.				
C4.4	L'entrepreneur devrait	20	2 points par		
	démontrer que la ressource		évaluation, pour		
	proposée possède dans la		un maximum de		
	réalisation d'évaluations de sécurité de l'infrastructure ou		10 évaluations		
	des applications dans les				
	environnements infonuagiques				
	de Microsoft Azure, d'AWS ou				
	de GCP.				
	Remarque : Une évaluation				
	admissible aura une durée				
	minimale de deux (2) mois.				
C4.5	L'entrepreneur devrait	20	Moins de 1 an =		
	démontrer que la ressource		0 point		
	proposée possède de l'expérience dans la conception		De 1 à 3 ans =		
	d'architectures, d'applications		5 points		
	ou d'infrastructures qui		·		
	intègrent des mesures de		Plus de 3 jusqu'à		
	sécurité conformes aux		5 ans = 10 points		
	recommandations «Open Web Application Security Project»		Plus de 5 jusqu'à		
	(OWASP).		7 ans = 15 points		
	Remarque : Un projet		Plus de 7 ans =		
	admissible aura une durée		20 points		
	minimale de six (6) mois.				
MAX. I	DE POINTS DISPONIBLES	95			
MIN. D	E POINTS REQUIS	61			

### I.11 Architecte de technologie – niveau 3

Catégorie de ressource : I.11 Architecte de technologie – niveau 3	
Nom de la ressource proposée :	

Nom d	le la ressource proposée :			_	
		Nombre		Réponse de l'	entrepreneur
		de points		Expérience	Numéro de
Nbre	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV
C5.1	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée répond à un des deux critères suivants :  un diplôme d'études universitaires ou postsecondaires en informatique ou dans un domaine lié en technologie de l'information, obtenu d'une université ou d'un collège canadien;  une évaluation canadienne des diplômes d'études équivalents, s'ils sont obtenus à l'extérieur du Canada.  Une copie du diplôme d'études universitaires ou collégiales ou de l'évaluation des diplômes d'études SERA comprise la soumission. La copie SERA lisible en français ou en anglais.	10	Aucun diplôme = 0 point  Diplôme = 10 points	demontree	page du CV
C5.2	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation des tâches suivantes qui appuient les projets de migration des applications désuètes à l'informatique en nuage :  • collecte de données sur les applications existantes des clients : architecture, charges de travail, services, volumes de données, utilisateurs, exigences de soutien et exigences de réseau et d'autres exigences d'infrastructure; • réalisation d'évaluations liées à l'infonuagique et d'analyses des charges de travail et des services pour les charges de travail qui	30	6 points par projet, jusqu'à concurrence de 5 projets (30 points)		

№ de la modification : ID de l'acheteur

Nº de l'invitation : 47419-198132/A

606EL

	roprécentant de hans			
	représentent de bons			
	candidats pour la migration; • schématisation des			
	ressources et des services			
	d'environnement de source			
	par rapport aux ressources			
	et aux services de cible;			
	définition et conception des			
	applications, des			
	plateformes et des			
	architectures d'hébergement			
	d'avenir adéquates dans les			
	nuages public et privé;			
	<ul> <li>conception d'une</li> </ul>			
	architecture de nuage qui			
	répond aux exigences non			
	fonctionnelles clés (sécurité,			
	conformité, rendement,			
	résilience et accessibilité);			
	surveillance de la migration			
	des charges de travail et			
	des capacités (p. ex. reprise			
	après catastrophe,			
	archivage et sauvegarde);			
	mise à profit de services			
	précis d'infonuagique (p. ex.			
	application Web plateforme			
	comme service,			
	gestionnaire de ressources,			
	etc.) pour la <i>mise en œuvre</i>			
	des modèles souhaités			
	d'exploitation en nuage et			
	l'habilitation des capacités			
	de développement et			
	d'exploitation.			
	Remarque : Un projet			
	admissible aura une durée			
	minimale de douze (12) mois et			
	comprendre la réalisation d'au			
	moins trois des tâches			
	énumérées :			
C5.3	L'entrepreneur devrait	20	5 ou 6 tâches =	
	démontrer que la ressource		5 points	
	proposée possède de		'	
	l'expérience dans le cadre des		7 ou 8 tâches =	
	migrations de données		10 points	
	importantes ou complexes*, y		40	
	compris dans au moins cinq des		10 points de plus	
	tâches suivantes :		pour le nombre	
			d'années	
	<ul> <li>élaboration de la stratégie;</li> </ul>		d'expérience, selon	
	<ul> <li>élaboration du plan;</li> </ul>		l'échelle suivante :	
	<ul> <li>analyse de la qualité des</li> </ul>			
	données;			 

	و د دیکا داد می در داد در ماند در داد این در ادا کرد. د		Do 1 à 2 ans -	l l
	<ul> <li>résolution des problèmes</li> </ul>		De 1 à 3 ans =	
	liés aux données;		2 points	
	<ul> <li>validation de l'exactitude, du</li> </ul>		Dlug do 2 jugguià	
	rendement, de		Plus de 3 jusqu'à 4 ans = 5 points	
	l'accessibilité, de la sécurité		4 ans – 5 points	
	et de la fiabilité;		Plus de 4 jusqu'à	
	<ul><li>chargement;</li></ul>		5 ans = 8 points	
	<ul><li>échange;</li></ul>		5 ans – 6 points	
	<ul> <li>optimisation.</li> </ul>		Plus de 5 ans =	
	·		10 points	
	*« Important » ou « complexe »		10 points	
	décrit une base de données qui			
	comprend un volume important			
	de données (plus de 250 Go) ou			
	une structure de données			
	générale dotés de nombreuses			
	relations définies, à tel point que			
	des demandes et des opérations			
	normales nécessitent des			
	approches spéciales en matière			
	d'application et d'optimisation			
	des bases de données.			
	Remarque : Un projet			
	admissible aura une durée			
	minimale de six (6) mois.			
C5.4	L'entrepreneur devrait	15	1 projet = 3 points	
	démontrer que la ressource		2 projets = 6 points	
	proposée possède de		3 projets =	
	l'expérience dans l'architecture		10 points	
	et la migration d'applications de		4 projets ou plus =	
	catégorie d'entreprise sur		15 points	
	place vers un environnement			
	hébergé par un des			
	Gartner 2019 Magic Quadrant			
	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes			
	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure			
	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS,			
	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un			
	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de			
	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un			
	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de <i>nuage hybride</i> .			
	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de <i>nuage hybride</i> .  Remarque : Un projet			
	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de <i>nuage hybride</i> .  Remarque : Un projet admissible aura une durée			
	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de <i>nuage hybride</i> .  Remarque : Un projet			
C5.5	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de <i>nuage hybride</i> .  Remarque: Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.	5	Aucun projet =	
C5.5	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de <i>nuage hybride</i> .  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.	5	Aucun projet = 0 point	
C5.5	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de <i>nuage hybride</i> .  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource	5	Aucun projet = 0 point	
C5.5	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de nuage hybride.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de	5	0 point	
C5.5	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de <i>nuage hybride</i> .  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation	5	0 point  1 projet ou plus =	
C5.5	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de nuage hybride.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de	5	0 point	
C5.5	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de <i>nuage hybride</i> .  Remarque: Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation d'une des activités et des tâches suivantes dans un	5	0 point  1 projet ou plus =	
C5.5	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de <i>nuage hybride</i> .  Remarque: Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation d'une des activités et des tâches	5	0 point  1 projet ou plus =	
C5.5	Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de <i>nuage hybride</i> .  Remarque: Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation d'une des activités et des tâches suivantes dans un	5	0 point  1 projet ou plus =	

Nº de la modification : ID de l'acheteur 606EL

l'entreposage de données comme solutions de service;  conception de lacs de données qui prennent de l'ampleur grâce à des données ingérées, mais qui en éliminent d'autres en raison de leur faible valeur ou si elles vont à l'encontre d'une politique visant à les garder.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de douze (12) mois.			
MAX. DE POINTS DISPONIBLES	80		
MIN. DE POINTS REQUIS	52		

#### B.2 Architecte d'Affaires – niveau 3

Nº de l'invitation : 47419-198132/A

Catégorie de ressources : B.2 Architecte d'Affaires – niveau 3							
Nom de la ressource proposée :							
		Nombre		Réponse de l'er	ntrepreneur		
		de points	,	Expérience	Numéro de		
N <sup>bre</sup>	<u> </u>	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV		
d p l'i d d le	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée compte de l'expérience, au cours des dix dernières années, de soutien des initiatives en remplissant es tâches suivantes :  évaluation des répercussions de l'initiative de transformation sur les rôles du poste et les structures organisationnelles;	20	Moins de 5 ans = 0 point  De 5 à 6 ans : 8 points  Plus de 6 jusqu'à 7 ans = 12 points  Plus de 7 jusqu'à 8 ans = 16 points  Plus de 8 ans = 20 points				

ID de l'acheteur

7419-19813Z/A	POPFI
Catégorie de ressources : B.2 Architecte d'Affaires – niveau 3	

		Nombre		Réponse de l'e	entrepreneur
		de points		Expérience	Numéro de
<b>V</b> bre	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du C\
C6.2	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années dans un rôle de direction* d'initiatives de transformation agile ou numérique au sein d'une organisation du secteur public.	20	1 projet = 10 points 2 projets = 15 points 3 projets ou plus = 20 points		
	*Direction – définie comme la personne responsable des activités quotidiennes du projet.  Remarque : Un projet				
	admissible aura une durée minimale de six (6) mois.				
C6.3	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède :	10	Aucune certification = 0 point		
	Une (1) des certifications suivantes :		1 certification ou plus = 10 points		
	<ul> <li>Agile (Scrum.org, Agile Alliance, PMI);</li> <li>«Change Management» (PROSCII, Six Sigma, CCMP, ACMP);</li> </ul>				
	L'entrepreneur doit fournir une copie de la certification.				
C6.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède :	10	Aucun document = 0 point 1 diplôme ou		
	un diplôme d'études universitaires ou postsecondaires, un certificat d'études supérieures ou une certification de l'industrie liés à l'architecture d'entreprise (pas utilisé pour les autres critères); OU		certificat ou plus = 10 points		

Nº de l'invitation : 47419-198132/A

de la modification :	ID de l'acheteur
	606FI

Catégorie de ressources : B.2 Architecte d'Affaires – niveau 3					
Nom de la ressource proposée :					
		Nombre de points		Réponse de l'e Expérience	ntrepreneur Numéro de
Nbre	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV
	une évaluation canadienne des diplômes d'études équivalents, s'ils sont obtenus à l'extérieur du Canada.  Une copie du diplôme, du certificat d'études supérieures ou de l'évaluation canadienne des diplômes d'études SERA comprise dans la réponse de l'entrepreneur au responsable technique. La copie SERA lisible en français ou en anglais.				
MAX. DE POINTS DISPONIBLES		60			
MIN. C	DE POINTS REQUIS	39			

### A.1 Architecte d'applications ou de logiciels (solutions infonuagiques) – niveau 3

Catégorie de ressource : A.1 Architecte d'application ou de logiciel (solutions infonuagiques) – niveau 3						
Nom de la ressource proposée :						
		Nombre		Réponse de l'er	ntrepreneur	
		de points		Expérience	Numéro de	
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV	
C7.1	L'entrepreneur devrait	10	Aucun diplôme =			
	démontrer que la ressource		0 point			
	proposée satisfait aux critères					
	suivants :		Diplôme =			
	un dinlâma d'átudas		10 points			
	un diplôme d'études universitaires ou					
	postsecondaires en					
	informatique ou dans un					
	domaine lié en technologie de					
	l'information, obtenu d'une					
	université ou d'un collège					
	canadien; OU					
	une <b>évaluation canadienne des diplômes d'études</b> équivalents, s'ils sont obtenus à l'extérieur du Canada.					

	Une copie du diplôme d'études universitaires ou collégiales ou de l'évaluation des diplômes d'études SERA comprise dans la réponse de l'entrepreneur au responsable technique. La copie SERA lisible en français ou en anglais.			
C7.2	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience qui dépasse l'exigence obligatoire O7.3 de cinq (5) ans au cours des dix (10) dernières années dans la réalisation des tâches suivantes, dans un environnement infonuagique public :  • créer des conceptions schématiques, logiques et physiques pour les architectures d'applications et leur interopérabilité;  • rechercher, analyser, recommander et sélectionner des approches techniques pour résoudre les problèmes de développement et d'intégration difficiles avec les architectures d'application;  • élaborer des plans de mise en œuvre pour le déploiement d'architectures d'applications.  • Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.	20	De 5 à 6 ans = 5 points  Plus de 6 jusqu'à 7 ans = 10 points  Plus de 7 jusqu'à 8 ans = 15 points  Plus de 8 ans = 20 points	
C7.3	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  élaboration de stratégies de déploiement pour des	15	Pour chaque activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points	

Nº de la modification : ID de l'acheteur

1 -				T	
	architectures dans le		Plus de 3 à 5 ans		
	nuage qui comprennent un		= 4 points		
	accès à distance sécurisé		Plus de 5 ans =		
	comme des portes d'entrée		5 points		
	au réseau privé virtuel		o points		
	(client à la porte d'entrée,				
	porte d'entrée à porte				
	d'entrée);				
	<ul> <li>élaboration de stratégies</li> </ul>				
	de déploiement pour des				
	architectures en nuage qui				
	comprennent des réseaux				
	privés (sur place) pour le				
	stockage et le traitement				
	de données plus sensibles;				
	<ul> <li>élaboration de stratégies</li> </ul>				
	de déploiement pour des				
	architectures				
	d'environnements				
	réutilisables conçus pour				
	mettre à l'essai de				
	nouvelles données ou des				
	opérations d'application				
	sans répercussion sur				
	l'usage de production.				
	Remarque : Un projet				
1					
	admissible aura une durée				
	admissible aura une durée minimale de six (6) mois.				
C7 4	minimale de six (6) mois.	20	Pour chaque		
C7.4	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait	20	Pour chaque		
C7.4	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource	20	Pour chaque activité :		
C7.4	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours	20	•		
C7.4	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières	20	activité :  Moins de 1 an =		
C7.4	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point		
C7.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans =		
C7.4	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point		
C7.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points		
C7.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà		
C7.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points		
C7.4	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  intégration d'un code sans serveur dans les	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points		
C7.4	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  • intégration d'un code sans	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans =		
C7.4	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  • intégration d'un code sans serveur dans les architectures d'application;	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points		
C7.4	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  intégration d'un code sans serveur dans les architectures d'application; élaboration d'ensembles de machines virtuelles	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans =		
C7.4	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  intégration d'un code sans serveur dans les architectures d'application; élaboration d'ensembles de	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans =		
C7.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  intégration d'un code sans serveur dans les architectures d'application; élaboration d'ensembles de machines virtuelles échelonnées pour maintenir les coûts bas,	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans =		
C7.4	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  intégration d'un code sans serveur dans les architectures d'application; élaboration d'ensembles de machines virtuelles échelonnées pour	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans =		
C7.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  intégration d'un code sans serveur dans les architectures d'application; élaboration d'ensembles de machines virtuelles échelonnées pour maintenir les coûts bas, tout en gardant des temps	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans =		
C7.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  intégration d'un code sans serveur dans les architectures d'application; élaboration d'ensembles de machines virtuelles échelonnées pour maintenir les coûts bas, tout en gardant des temps de réponse acceptables	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans =		
C7.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  intégration d'un code sans serveur dans les architectures d'application; elaboration d'ensembles de machines virtuelles échelonnées pour maintenir les coûts bas, tout en gardant des temps de réponse acceptables durant les temps d'utilisation maximale;	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans =		
C7.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  intégration d'un code sans serveur dans les architectures d'application; élaboration d'ensembles de machines virtuelles échelonnées pour maintenir les coûts bas, tout en gardant des temps de réponse acceptables durant les temps d'utilisation maximale; conception de solutions	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans =		
C7.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  intégration d'un code sans serveur dans les architectures d'application; elaboration d'ensembles de machines virtuelles échelonnées pour maintenir les coûts bas, tout en gardant des temps de réponse acceptables durant les temps d'utilisation maximale;	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans =		
C7.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  intégration d'un code sans serveur dans les architectures d'application; élaboration d'ensembles de machines virtuelles échelonnées pour maintenir les coûts bas, tout en gardant des temps de réponse acceptables durant les temps d'utilisation maximale; conception de solutions d'authentification en nuage	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans =		
C7.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels qui réalise les tâches suivantes :  intégration d'un code sans serveur dans les architectures d'application; élaboration d'ensembles de machines virtuelles échelonnées pour maintenir les coûts bas, tout en gardant des temps de réponse acceptables durant les temps d'utilisation maximale; conception de solutions d'authentification en nuage qui permettent une	20	activité :  Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusquà 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans =		

Nº de la modification : ID de l'acheteur 606EL

conception de solutions     d'authentification en nuage     qui permettent une     authentification     multifactorielle.  Remarque: Un projet     admissible aura une durée     minimale de six (6) mois.			
C7.5 L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a acquis au cours des douze (12) dernières années de l'expérience à titre d'architecte d'applications ou de logiciels à réaliser l'une des tâches suivantes :  • élaboration de stratégies de déploiement pour des outils de renseignements opérationnels dans l'architecture de nuage qui abordent les données structurées et non structurées; • conception de l'entreposage de données comme solutions de service; • conception de lacs de données qui prennent de l'ampleur grâce à des données ingérées, mais qui en éliminent d'autres en raison de leur faible valeur ou si elles vont à l'encontre d'une politique visant à les garder.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de douze (12) mois.	5	0 projet = 0 point  1 projet ou plus = 5 points	
MAX. DE POINTS DISPONIBLES	70		
MIN. DE POINTS REQUIS	45		

### A.7 Programmeur ou analyste (solutions de nuage) – niveau 3

Catégorie de ressource : A.7 Programmeur ou analyste (solutions de nuage) – niveau 3						
Nom d	e la ressource proposée :					
N <sup>bre</sup>	Evigonos estás	Nombre de points maximum	Échelle de points	Réponse de l'e Expérience démontrée	Numéro de	
C8.1	Exigence cotée  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience qui dépasse l'exigence obligatoire O8.1 de cinq ans dans la conception, le développement, la mise à l'essai et le déploiement de codes et de logiciels pour un environnement infonuagique  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.	20	Plus de 5 jusqu'à 6 ans = 8 points  Plus de 6 jusqu'à 7 ans = 12 points  Plus de 7 jusqu'à 8 ans = 16 points  Plus de 8 ans = 20 points	demontee	page du CV	
C8.2	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède :  une (1) des certifications suivantes s'applique aux plateformes d'infrastructure comme service (laaS) d'un ou plusieurs dirigeants dans Gartner 2019 Magic Quadrant pour l'laaS en nuage (p. ex. AWS, Azure ou Google);  • «AWS Certified Developer»  • «Azure Developer Associate»  • «Google Professional Cloud Developer»  Remarque : Une copie de la certification devrait être fournie.	10	Aucune certification = 0 point 1 certification ou plus = 10 points			
C8.3	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience dans la conception, le développement, la mise à l'essai et le	6	0 projet = 0 point 1 projet = 2 points 2 projets = 4 points 3 projets ou plus = 6 points			

Catégorie de ressource : A.7 Programmeur ou analyste (solutions de nuage) – niveau 3						
Nom d	e la ressource proposée :					
		Nombre		Réponse de l'entrepreneur		
		de points	•	Expérience	Numéro de	
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV	
	logiciels pour un ou plusieurs des types de projets de solution suivants :  • informatique mobile; • intelligence artificielle ou apprentissage automatique; • automatisation de processus robotisés; • biométrie; • pipelines analytiques.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de douze (12) mois.  Les projets devraient être complètement décrits, ce qui comprend la plateforme, la technologie et les caractéristiques ou fonctionnalités précises (haut niveau) déployées.					
C8.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience dans la conception, le développement, la mise à l'essai et le déploiement de codes et de logiciels pour des solutions Web, notamment :  • des composantes de niveau Web et de «back- end» pour les données recueillies à l'externe (de l'organisation) et à l'interne; • code d'application pour traiter les données d'une certaine façon; • mesures de sécurité.	10	Moins de 3 ans = 0 point  De 3 à 4 ans = 6 points  Plus de 4 jusqu'à 5 ans = 8 points  Plus de 5 ans = 10 points			

Catégorie de ressource : A.7 Programmeur ou analyste (solutions de nuage) – niveau 3							
Nom de la ressource proposée :							
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.	Nombre de points maximum	Échelle de points	Réponse de l'e Expérience démontrée	entrepreneur Numéro de page du CV		
	Les projets devraient être décrits, y compris l'architecture, les données recueillies (y compris la source et la méthode) et les fonctionnalités de traitement déployées.						
C8.5	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'applications Web en utilisant des langages suivants :  Python; Vue JS; Angular.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.	15	Les points seront attribués par langage comme suit :  Moins de 2 ans = 0 point  De 2 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusqu'à 4 ans = 3 points  Plus de 4 jusqu'à 5 ans = 4 points  Plus de 5 ans = 5 points				
C8.6	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience dans la rétroingénierie d'anciennes applications logicielle crées au moyen d'un ou de plusieurs des langages suivants :  COBOL (ordinateur central); C/C++; J2EE.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.	5	Moins de 1 an = 0 point  Plus de 1 an = 5 points				

Catégorie de ressource : A.7 Programmeur ou analyste (solutions de nuage) – niveau 3						
Nom d	e la ressource proposée :					
		Nombre		Réponse de l'	entrepreneur	
		de points	_	Expérience	Numéro de	
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV	
C8.7	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource	4	Moins de 1 an =			
	proposée possède de		0 point			
	l'expérience dans le		De 1 à 3 ans =			
	développement et le		2 points			
	déploiement d'applications		2 points			
	grâce aux outils d'AWS Developer.		Plus de 3 ans =			
	Developer.		4 points			
C8.8	L'entrepreneur devrait	5	Aucun diplôme =			
	démontrer que la ressource		0 point			
	proposée possède :		Diplôme = 5 points			
	un diplôme d'études		Dipiome – 5 points			
	universitaires ou					
	postsecondaires en					
	informatique ou dans un					
	domaine lié en technologie de l'information, obtenu d'une					
	université ou d'un collège					
	canadien;					
	OU					
	une <b>évaluation canadienne</b>					
	des diplômes d'études					
	équivalents, s'ils sont obtenus					
	à l'extérieur du Canada.					
	Une copie du diplôme					
	d'études universitaires ou					
	collégiales ou de l'évaluation					
	des diplômes d'études SERA comprise dans la réponse de					
	l'entrepreneur au responsable					
	technique. La copie SERA					
	une copie lisible en français					
N/AV	ou en anglais.  DE POINTS DISPONIBLES	75				
		75				
MIN. D	DE POINTS REQUIS	48				

### I.1 Spécialiste en conversion de données (Spécialiste en conversion de données) – niveau 3

Categorie de ressource : I.1 Spécialiste en conversion de données (Spécialiste en conversion de données) – niveau 3								
Nom d	Nom de la ressource proposée :							
		Nombre		Réponse de l'e	entrepreneur			
					Numéro de			
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV			
Nbre C9.1	Exigence cotée  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience qui dépasse l'exigence obligatoire O9.1 qui exige un minimum de cinq ans dans la réalisation de toutes les activités suivantes :  utiliser des méthodes d'apprentissage automatique, d'apprentissage profond et d'intelligence artificielle; appliquer l'apprentissage automatique à l'aide de divers types de données, de sources de données diversifiées et de différents types de modèles d'apprentissage; elaborer des requêtes pour isoler des données de grande valeur dans un entrepôt de données, un magasin de données ou un lac de données; effectuer des analyses de données exploratoires, établir rapidement des prototypes et présenter des idées créatives pour exploiter les données afin de dégager des perspectives plus profondes et de générer une valeur commerciale; effectuer une analyse proactive des données de grands jeux de données structurés et non structurés, impliquant un	de points	Échelle de points  Plus de 5 jusqu'à 6 ans = 5 points  Plus de 6 jusqu'à 7 ans = 10 points  Plus de 7 jusqu'à 8 ans = 15 points  Plus de 8 ans = 20 points	Expérience	Numéro de			
	large éventail de systèmes dans plusieurs jeux de							

ID de l'acheteur

Catégorie de ressource : I.1 Spécialiste en conversion de données (Spécialiste en conversion de données) – niveau 3							
	Nom de la ressource proposée :						
		Manakas		Dénomos do l'a			
		Nombre		Réponse de l'é	Numéro de		
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	de points maximum	Échelle de points	Expérience démontrée	page du CV		
IN	élaborer des plans	Παλιπιμπ	Lonelle de politis	demoniee	page du CV		
	d'analyse et de visualisation des données						
	pour appuyer des						
	décisions opérationnelles						
	de haute qualité fondées						
	sur des données						
	probantes.						
	Remarque : Un projet						
	admissible aura une durée						
00.0	minimale de six (6) mois.	20	Diverse Five with				
C9.2	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource	20	Plus de 5 jusqu'à 6 ans = 5 points				
	proposée possède une		o ans – 5 points				
	expérience qui dépasse		Plus de 6 jusqu'à				
	l'exigence obligatoire O9.2 qui		7 ans = 10 points				
	exige un minimum de cing ans		'				
	dans la réalisation d'au moins		Plus de 7 jusqu'à				
	cinq des activités suivantes :		8 ans = 15 points				
	utiliser des plateformes de		Plus de 8 ans =				
	données évolutives		20 points				
	comme : Power BI, Hadoop, Spark, Redshift,						
	NoSQL (dynamoDB/MongoDB);						
	<ul> <li>élaborer des outils et des</li> </ul>						
	structures de données à						
	l'appui nécessaires pour						
	analyser des données et exécuter des activités de						
	nettoyage des données;						
	<ul> <li>déterminer les problèmes</li> </ul>						
	liés aux données et						
	proposer des solutions						
	réalisables;						
	<ul> <li>organiser, mapper et</li> </ul>						
	analyser de nombreux						
	jeux de données pour les						
	intégrer dans un seul						
	référentiel de données						
	centralisé;						
	effectuer l'exploration des						
	données, notamment les analyses, l'exploitation des						
	corrélations et la						
	várification des rásultats:						

Catégorie de ressource : I.1 Spécialiste en conversion de données (Spécialiste en conversion de données) – niveau 3  Nom de la ressource proposée :						
		T				
		Nombre		Réponse de l'é		
N <sup>bre</sup>	Evigonos cotás	de points maximum	Échelle de points	Expérience démontrée	Numéro de	
IN	Exigence cotée     élaborer et déployer des	IIIaxiiiiuiii	Echelle de politis	demonitee	page du CV	
	solutions qui répondent aux problèmes d'agrégation des données, y compris des données distribuées dans de nombreuses bases de données ou sources; • élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'enrichissement de données.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.					
C9.3	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience au cours des dix (10) dernières années dans l'élaboration et la mise à l'essai d'algorithmes personnalisés et de modèles mathématiques nécessaires pour la réalisation de défis opérationnels uniques.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.	20	Moins de 2 ans = 0 point  De 2 à 5 ans = 5 points  Plus de 5 jusqu'à 6 ans = 10 points  Plus de 6 jusqu'à 7 ans = 15 points  Plus de 7 ans = 20 points			
C9.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années dans la réalisation des tâches suivantes :  élaboration de stratégies d'élaboration et de filtration des ensembles de données liés aux modèles macroéconomiques dans les lacs de données;	20	Moins de 2 ans = 0 point  De 2 à 5 ans = 5 points  Plus de 5 jusqu'à 6 ans = 10 points  Plus de 6 jusqu'à 7 ans = 15 points  Plus de 7 années = 20 points			

Catégorie de ressource : I.1 Spécialiste en conversion de données (Spécialiste en conversion de données) – niveau 3							
Nom de la ressource proposée :							
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée représentations visuelles liées aux modèles macroéconomiques.  Remarque : Un projet admissible aura une durée	Nombre de points maximum	Échelle de points	Réponse de l'é Expérience démontrée	entrepreneur Numéro de page du CV		
C9.5	minimale de six (6) mois.  L'entrepreneur devrait	20	Moins de 2 ans =				
	démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience acquise au cours des dix (10) dernières années dans la réalisation des tâches suivantes :  • élaboration de stratégies d'élaboration et de filtration des ensembles de données importants (supérieurs à 250 Go) aux fins de rapports et d'analyse; • conception de routines de transformation des données à réaliser sur des sources de données intégrées; • réalisation d'une extraction de données et d'opérations de chargement, selon le besoin.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.		0 point  De 2 à 5 ans = 5 points  Plus de 5 jusqu'à 6 ans = 10 points  Plus de 6 jusqu'à 7 ans = 15 points  Plus de 7 années = 20 points				
C9.6	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée a obtenu: un diplôme d'études universitaires, un certificat d'études supérieures ou une certification de l'industrie liés à un des domaines suivants :	10	Aucun diplôme = 0 point  1 diplôme ou 1 certification d'études supérieures ou plus = 10 points				

Catégorie de ressource : I.1 Spécialiste en conversion de données (Spécialiste en conversion de données) – niveau 3							
Nom d	Nom de la ressource proposée :						
		Nombre		Réponse de l'e	entrepreneur		
		de points		Expérience	Numéro de		
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV		
	<ul> <li>science des données;</li> <li>apprentissage         automatique;</li> <li>intelligence artificielle;</li> <li>programmation du langage         naturel.</li> </ul> L'entrepreneur devrait inclure     une copie des diplômes ou     des certifications.						
MAX.	DE POINTS DISPONIBLES	110					
MIN. D	E POINTS REQUIS	71					

#### I.1 Spécialiste en conversion de données (migrations des données de nuage) - niveau 3

Catégorie de ressource : I.1 Spécialiste en conversion de données (migrations des données de nuage) – niveau 3						
e la ressource proposée :						
	Nombre		Réponse de l'e	entrepreneur		
	de points	,	Expérience	Numéro de		
Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV		
L'entrepreneur devrait	5	Aucun diplôme =				
		0 point				
		D: IA				
deux criteres suivants :		Diplome = 5 points				
un diplôme d'études						
,						
une <b>évaluation canadienne</b> <b>des diplômes d'études</b> équivalents, s'ils sont obtenus à l'extérieur du Canada.						
	Exigence cotée  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait à un des deux critères suivants :  un diplôme d'études universitaires ou postsecondaires en informatique ou dans un domaine lié en technologie de l'information, obtenu d'une université ou d'un collège canadien; OU  une évaluation canadienne des diplômes d'études équivalents, s'ils sont obtenus	Exigence cotée  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait à un des deux critères suivants :  un diplôme d'études universitaires ou postsecondaires en informatique ou dans un domaine lié en technologie de l'information, obtenu d'une université ou d'un collège canadien; OU  une évaluation canadienne des diplômes d'études équivalents, s'ils sont obtenus	Exigence cotée  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait à un des deux critères suivants :  Un diplôme d'études universitaires ou postsecondaires en informatique ou dans un domaine lié en technologie de l'information, obtenu d'une université ou d'un collège canadien; OU  une évaluation canadienne des diplômes d'études équivalents, s'ils sont obtenus	Exigence cotée  L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait à un des deux critères suivants :  Un diplôme d'études universitaires ou postsecondaires en informatique ou dans un domaine lié en technologie de l'information, obtenu d'une université ou d'un collège canadien;  OU  Une évaluation canadienne des diplômes d'études équivalents, s'ils sont obtenus  Nombre de points  Échelle de points  Aucun diplôme = 0 point  Diplôme = 5 points  Diplôme = 5 points		

Catégorie de ressource : I.1 Spécialiste en conversion de données (migrations des données de nuage) – niveau 3							
Nom de	Nom de la ressource proposée :						
		Nombre		Réponse de l'e			
N <sup>bre</sup>	Eviganas actás	de points maximum	Échelle de points	Expérience démontrée	Numéro de		
IN	Exigence cotée Une copie du diplôme	IIIaxiiIIIuiII	Echelle de politis	demonitee	page du CV		
	d'études universitaires ou collégiales ou de l'évaluation des diplômes d'études SERA comprise dans la réponse de l'entrepreneur au responsable technique. La copie SERA lisible en français ou en anglais.						
C10.2	L'entrepreneur devra démontrer que la ressource	20	Moins de 1 an = 0 point				
	proposée possède de		О РОПІ				
	l'expérience en architecture et migration de données de		De 1 à 3 ans = 5 points				
	production vers un environnement de nuage		Plus de 3 jusqu'à				
	conçu de manière à répondre		4 ans = 10 points				
	aux profils des mesures de		Plus de 4 jusqu'à				
	sécurité :		5 ans = 15 points				
	<ul> <li>le Profil Protégé B, intégrité moyenne et disponibilité moyenne (PBMM) du gouvernement du Canada;</li> <li>FEDRAMP, niveau modéré ou élevé;</li> <li>ISO 27001, ISO 27017 et ISO 27018.</li> </ul>		Plus de 5 ans = 20 points				
	Remarque : Un projet						
	admissible aura une durée						
	minimale de six (6) mois.						
C10.3	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée satisfait aux critères	10	Aucune certification = 0 point				
	suivants :		•				
	Au moins une des certifications ci-après :		1 certification ou plus = 10 points				
	<ul> <li>«Azure Solutions Architect Expert»</li> <li>«Amazon Solutions Architect Associate»</li> <li>«Professional Cloud</li> </ul>						

Catégorie de ressource : I.1 Spécialiste en conversion de données (migrations des données de nuage)  – niveau 3							
- Ilivea	- niveau 3						
Nom de	e la ressource proposée :			<del></del>			
		Nombre		Réponse de l'e	entrepreneur		
		de points	<i>t</i>	Expérience	Numéro de		
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV		
	Architect »(GCP)  Une copie de la certification devrait être fournie.						
C10.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience supplémentaire qui dépasse l'exigence obligatoire O10.3 de cinq ans d'expérience démontrée dans la réalisation des tâches suivantes :  • élaborer et planifier des stratégies de migration des données pour assurer la sécurité des migrations d'applications vers le nuage; • concevoir et élaborer des solutions et utiliser des outils appropriés pour migrer les applications existantes et leurs bases de données d'un environnement de base de données local vers un environnement infonuagique sécurisé; • élaborer une approche de validation des données, un plan d'essai, des scénarios et des scripts, au besoin, pour démontrer l'exhaustivité, l'intégrité et la sécurité des données migrées dans le nuage; et exécution des activités post-migration.	20	Plus de 5 jusqu'à 6 ans = 5 points  Plus de 6 jusqu'à 7 ans = 10 points  Plus de 7 jusqu'à 8 ans = 15 points  Plus de 8 ans = 20 points				
	admissible aura une durée minimale de six (6) mois.						

Catégorie de ressource : I.1 Spécialiste en conversion de données (migrations des données de nuage) – niveau 3						
Nom de la ressource proposée :			<del></del>			
	Nombre		Réponse de l'e	entrepreneur		
	de points		Expérience	Numéro de		
N <sup>bre</sup> Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV		
C10.5 L'entrepreneur devrait	8	Moins de 1 an =				
démontrer que la ressource		0 point				
proposée possède de l'expérience dans l'utilisation		De 1 à 3 ans =				
d'outils de migration des		2 points				
données en ligne et hors ligne		'				
d'AWS.		Plus de 3 jusqu'à				
		4 ans = 4 points				
		Plus de 4 jusqu'à				
		5 ans = 6 points				
		·				
		Plus de 5 ans =				
		8 points				
MAX. DE POINTS DISPONIBLES 63						
MIN. DE POINTS REQUIS	40					

### C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des technologies de l'information (nuage) – niveau 3

de l'information (nuage) – niveau 3							
Nom de	Nom de la ressource proposée :						
		Nombre		Réponse de l'e	entrepreneur		
		de points		Expérience	Numéro de		
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV		
C11.1	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience dans l'administration de système, la conception, l'élaboration et le soutien dans les domaines suivants :  infrastructure du nuage public; développement d'applications sécurisées; réseautage virtuel; mégadonnées;	10	Pour chaque domaine :  Moins de 1 an = 0 point  Plus de 1 an = 2 points				

47419-1	98132/A				606EI
	orie de ressource : C.11 Spécialisto ormation (nuage) – niveau 3	e des analy	ses de vulnérabilité de	e la sécurité des	technologies
Nom de	e la ressource proposée :				
		Nombre		Réponse de l'e	entrepreneur
		de points	4	Expérience	Numéro de
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV
	sécurité du nuage.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois et peut être utilisé pour démontrer une compétence dans plus d'un domaine.				
C11.2	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans l'analyse des journaux d'événements de sécurité des systèmes d'exploitation, des systèmes de détection des intrusions, des réseaux et des solutions d'accès à distance.  Remarque: Un projet admissible aura une durée minimale de trois (3) mois.	10	Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusqu'à 5 ans = 5 points  Plus de 5 ans = 10 points		
C11.3	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la mise à l'essai d'applications de sécurité Web et mobiles pour l'« OWASP Top 10 Most Critical Application Security Risks » et dans l'offre d'aide aux développeurs pour assurer un niveau élevé de sécurité des applications.  Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de trois (3) mois.	20	Moins de 1 an = 0 point  De 1 à 3 ans = 10 points  Plus de 3 jusqu'à 5 ans = 15 points  Plus de 5 ans = 20 points		
C11.4	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource	30	3 points par projet		

proposée possède une expérience dans la réalisation d'évaluations de vulnérabilité et d'essais de pénétration pour les environnements, les

	rie de ressource : C.11 Spécialiste ormation (nuage) – niveau 3	e des analy	ses de vulnérabilité de	la sécurité des	technologies
Nom de	e la ressource proposée :				
		Nombre		Réponse de l'e	entrepreneur
		de points	·	Expérience	Numéro de
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée	page du CV
	services ou les solutions en	maximam	Lonono do ponto	Gomonaco	page aa e t
	nuage publics, y compris les				
	activités suivantes :				
	activites survantes.				
	<ul> <li>réalisation d'analyses de</li> </ul>				
	vulnérabilité et d'essais de				
	pénétration approfondis				
	pour cerner les				
	vulnérabilités qui peuvent				
	exposer l'organisation ou				
	les données à des				
	menaces ou des vols;				
	<ul> <li>production d'une liste</li> </ul>				
	réalisable et prioritaire des				
	lacunes, avec des				
	explications et des				
	recommandations				
	techniques.				
	•				
	Remarque : Un projet				
	admissible doit avoir une durée				
	minimale de 20 jours.				
044.5		- 10			
C11.5	L'entrepreneur devrait	10	Aucun diplôme =		
	démontrer que la ressource		0 point		
	proposée possède :		Dialêm -		
	un diplôme d'études		Diplôme =		
	universitaires ou		10 points		
	postsecondaires en				
	informatique ou dans un				
	domaine lié en technologie de				
	l'information, obtenu d'une				
	université ou d'un collège				
	canadien;				
	OU				
	( <del></del>				
	une évaluation canadienne				
	des diplômes d'études				
	équivalents, s'ils sont obtenus				
	à l'extérieur du Canada.				
	The comic described 2000				
	Une copie du diplôme d'études				
	universitaires ou collégiales ou				
	de l'évaluation des diplômes				
	d'études SERA comprise dans				
	la réponse de l'entrepreneur au				
	responsable technique. La				

de l'info	rie de ressource : C.11 Spécialist ormation (nuage) – niveau 3 e la ressource proposée :	e des analy	ses de vulnérabilité de	e la sécurité des —	technologies
		Nombre		Réponse de l'e	entrepreneur
		de points		Expérience	Numéro de
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	maximum	Échelle de points	démontrée page du CV	
	copie SERA lisible en français				
	ou en anglais.				
	· ·				
MAX. DE POINTS DISPONIBLES		80			
MIN. DE POINTS REQUIS		52			

## APPENDICE D DE L'ANNEXE A ATTESTATIONS À L'ÉTAPE DE L'AUTORISATION DE TÂCHES

Les attestations ci-après doivent être utilisées, le cas échéant. Si elles s'appliquent, elles doivent être signées et jointes à l'offre de prix de l'entrepreneur au moment de sa soumission au Canada.

1.	ATTESTATION D'ÉTUDES ET D'EXPÉRIENC	Œ	
autres études qu'ils s	preneur atteste par la présente que tous les ren documents soumis pour l'exécution des travaux , aux réalisations, à l'expérience et aux antécéd ont complets et exacts. De plus, l'entrepreneur nce est capable d'effectuer les travaux décrits d	r, plus particulièrement l'ir ents professionnels ont é garantit que chaque perse	nformation relative aux eté vérifiés par ses soins et onne qu'il propose pour
Nom e	n caractères d'imprimerie et signature de la pers	- sonne autorisée	Date
2.	ATTESTATION DE LA DISPONIBILITÉ DU PE	ERSONNEL	
tâches délai ra précisé	preneur atteste que, s'il est autorisé à fournir de les personnes proposées dans la proposition de lisonnable suivant la date d'émission de l'autoris dans le formulaire d'autorisation de tâches, et crequis.	le prix pourront commend sation de tâches approuv	cer les travaux dans un ée, ou dans le délai
Nom e	n caractères d'imprimerie et signature de la pers	- sonne autorisée	Date
3.	ATTESTATION DU STATUT DU PERSONNE	L	
permis tâches l'entrep person	repreneur a proposé une personne qui n'est pas sion de la personne d'offrir ses services pour l'e et de soumettre son curriculum vitæ au Canada preneur doit, à la demande de l'autorité contract ne concernée, de la permission donnée à l'entre t de la demande peut être considéré comme un les.	exécution des travaux liés a. En tout temps pendant ante, fournir une confirma epreneur ainsi que de sa	à cette autorisation de la durée du contrat, ation écrite, signée par la disponibilité. Le non-
Nom e	n caractères d'imprimerie et signature de la pers	- sonne autorisée	Date

Nº de l'invitation :	Nº de la modification :	ID de l'acheteur
47419-198132/A		606FL

#### 4. ATTESTATION LINGUISTIQUE – [anglais ou bilingue ou français]

L'entrepreneur atteste que chaque ressource proposée en réponse au présent projet d'autorisation de tâches :

[Option 1 – Unilingue anglais] maîtrise l'anglais. Les personnes proposées doivent communiquer en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

[Option 2 – Bilingue] maîtrise les deux langues officielles du Canada (français et anglais). Les personnes proposées doivent être en mesure de communiquer en français et en anglais tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

[Option 3 – Unilingue français] maîtrise le français. Les personnes proposées doivent être en mesure de communiquer en français tant à l'oral qu'à l'écrit, sans aide, et en faisant peu d'erreurs.

Nom en caractères d'imprimeria et signature de la personne autorisée	
Nom en caractères d'imprimeria et signature de la personne autorisée	
	 Date

## APPENDICE E DE L'ANNEXE A GLOSSAIRE DES DÉFINITIONS EMPLOYÉES

Terme	Contexte
AWS	Amazon Web Services Amazon Web Services est une division d'Amazon qui fournit sur demande des plateformes d'infonuagique et des interfaces applicatives (API) à des particuliers, à des entreprises et à des gouvernements, dont les coûts sont mesurés selon l'utilisation.
Configuration <sup>1</sup>	Par configuration, on entend la disposition, les relations et la personnalisation de composants matériels ou logiciels qui constituent un système informatique, de sorte que ce dernier soit en mesure d'exécuter les tâches pour lesquels il est conçu selon des exigences données.
Configuration <sup>2</sup>	La configuration peut également faire référence à l'action de structurer ou de personnaliser des composants matériels ou logiciels qui composent un système informatique, de sorte que ce dernier soit en mesure d'exécuter les tâches pour lesquels il est conçu selon des exigences données.
Disponibilité élevée Hautement disponible	La disponibilité élevée correspond à la capacité d'un système ou d'un composant système d'être continuellement opérationnel pendant une longue période.  Les experts en disponibilité soutiennent que pour qu'un système soit hautement disponible, ses composants doivent être bien conçus et éprouvés avant utilisation. Puisqu'un système informatique ou un réseau comprend de nombreux éléments et que ceux-ci sont généralement tous nécessaires à son bon fonctionnement, une grande partie de la disponibilité élevée porte sur la création de processus de sauvegarde et traitement de basculement et de stockage de données, ainsi que d'accès.  Source: TechTarget [traduction libre] À l'ASFC, la disponibilité élevée est établie à 99 %, 24 heures sur 24, 365 jours par année.
Catégorie d'entreprise	Cette catégorie se rapporte aux applications ou aux services d'infrastructure conçus en ayant en tête la robustesse et l'échelonnabilité au sein d'une organisation d'envergure. Gartner définit la catégorie d'entreprise comme la capacité d'un outil ou d'un produit donné de traiter des services ou processus complexes.  Cette catégorie est:  - ouverte et compatibles avec les bases de données et outils existants;  - assez puissante pour s'adapter aux besoins de l'entreprise qui l'emploie;  - à l'épreuve des menaces externes et les fuites de données.
GCP	Google Cloud Platform  La plateforme Google Cloud Platform consiste en une suite de services informatiques sur le nuage public, offerte par Google. Elle comprend

Terme	Contexte
	toute une gamme de services hébergés de traitement, de stockage et de conception d'applications, le tout fonctionnant sur les appareils de Google.
Informatique élastique	Concept d'infonuagique selon lequel le fournisseur de service sur le nuage peut facilement ajuster l'importance des ressources informatiques. Il s'agit de la capacité, pour un fournisseur de services sur le nuage, de fournir une puissance de traitement souple à l'endroit et au moment voulu. L'élasticité de ces ressources peut porter sur la puissance de traitement, sur la capacité de stockage, sur la bande passante, etc.  Source: Techopedia [traduction libre]
Mettre en œuvre Mise en œuvre	En informatique, la mise en œuvre correspond à la réalisation d'une spécification technique ou d'un algorithme sous la forme d'un programme, d'un composant logiciel ou d'un autre type de système informatique, par l'entremise de la programmation et du déploiement.  Dans ce contexte, mettre en œuvre correspond à l'utilisation de techniques comme l'installation, la configuration ou la définition de l'exigence, puis du déploiement de la mise en fonction de la solution donnée (sans problèmes opérationnels).  Source: Wikipedia [traduction libre]
Modèle « <i>Lift-and-Shift</i> », ou redéploiement, transfert	Approche de migration vers le nuage dans le cadre de laquelle on transfère l'intégralité d'une application, de son ancienne infrastructure vers le nuage. On n'apporte aucune modification au code, ou alors des modifications très mineures. Cette opération s'appelle également « lift-and-shift » (soulever et déplacer) : on « soulève » le code et le « déplace » dans un autre environnement. Source : DZone.com [traduction libre]
Nuage hybride	Par « nuage hybride », on entend un environnement d'infonuagique composé d'infrastructures sur place et du nuage public.  Il existe plusieurs approches de conception d'un nuage hybride, comme :  - un logiciel de gestion de nuage hybride (gestion centralisée de l'infrastructure et des applications sur place ainsi que sur le nuage);  - un nuage hybride natif du fournisseur, en étendant la configuration sur place vers le nuage public ou vice-versa, et en connectant les ressources du nuage public à un centre de données;  - une plateforme en tant que service (PaaS), à savoir une plateforme de conception d'application à partir de laquelle les développeurs peuvent créer des applications personnalisées sans devoir posséder l'infrastructure sousjacente requise.  Source : Networkworld.com [traduction libre]

Terme	Contexte
Organisation de la fonction publique	Dans le cadre de cette activité d'approvisionnement, on définit une organisation de la fonction publique comme tout ministère, organisme ou toute société d'état des gouvernements fédéraux canadiens et des États-Unis, des gouvernements provinciaux canadiens ou des états américains, ainsi que des administrations municipales (d'une population d'au moins un million d'habitants).
Les palmarès « top 10 » de l'OWASP	Ces palmarès consistent en un important document de sensibilisation à la sécurité des applications. Il reflète un large consensus au sujet des plus importants risques de sécurité envers les applications Web. Parmi les membres de ce projet, comptons des experts en sécurité de divers pays, qui ont mis en commun leur expertise afin de créer cette liste. Source : OWASP [traduction libre]
Pare-feu de prochaine génération Pare-feu PG	Les pare-feu PG constituent une catégorie de pare-feu mis en œuvre dans des logiciels ou sur de l'équipement. Ils sont en mesure de détecter et de bloquer des attaques complexes en appliquant des mesures de sécurité au niveau du protocole, du port et de l'application.  Contrairement aux pare-feu normaux, ils réalisent une inspection plus approfondie et intelligente. En outre, ils offrent d'autres fonctionnalités telles que le soutien à l'intégration d'Active Directory, l'inspection SSH et SSL et le filtrage de maliciels selon la réputation. Source : Techopedia [traduction libre]
Pipeline d'analyse	Une pipeline d'analyse consiste en un outil de collecte de données provenant notamment d'applications. Elle peut inclure une étape de transformation ou de nettoyage, ou encore de traitement additionnel ou de mise en correspondance. Elle analyse ensuite les données afin de produire des résultats dans les délais impartis. Cette opération est réalisée séparément des applications de production, de façon à ne pas amoindrir leur rendement.
Protocole de passerelle frontière BGP	Le protocole de passerelle frontière constitue un protocole normalisé de passerelle externe conçu pour échanger de l'information de routage et d'accessibilité entre des systèmes autonomes sur Internet. Il appartient à la catégorie des protocoles de vecteur de chemin. Source : Wikipedia [traduction libre]
Rétroconception	La rétroconception constitue le processus d'analyse d'un système cible en vue d'en relever les composants et leurs interrelations, ainsi que d'élaborer des représentations du système dans une autre forme ou à un niveau d'abstraction plus élevé. Dans ce contexte, le « système cible » correspond au produit définitif de la conception logicielle. La rétroconception est un processus d'examen exclusivement.  Elle comprend deux volets : la reschématisation et la récupération conceptuelle. La reschématisation est la création d'une nouvelle représentation du code, de façon à en faciliter la compréhension. La récupération conceptuelle, quant à elle, est le raisonnement et la déduction à partir des connaissances générales ou de l'expérience

Terme	Contexte
	personnelle au sujet du produit en vue de bien comprendre la fonctionnalité de ce dernier.  Source: <u>Wikipedia [traduction libre]</u>
Refactoriser Refactorisation	Cette approche de migration vers le nuage comprend une refonte complète d'une application afin de l'adapter au nuage. Il arrive fréquemment qu'on doive modifier l'application et une bonne portion de son code en vue d'exploiter pleinement les fonctionnalités infonuagiques et la souplesse accrue que celles-ci offrent. Le refactorisation est un processus complexe qui requiert beaucoup de ressources et de temps.  Source: DZone.com [traduction libre]
Service canadien d'évaluation des attestations	Une évaluation des diplômes d'études donne, de façon générale, les équivalences entre les diplômes obtenus à l'étranger et ceux obtenus au Canada.  Le <u>Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux</u> (CICDI) aide les personnes qui souhaitent obtenir une évaluation de leurs diplômes d'études et titres professionnels en les orientant vers les organisations appropriées.
Solution d'entreprise	Les solutions d'entreprise sont conçues pour intégrer les multiples aspects des activités d'une entreprise par l'entremise de l'échange bilatéral d'information provenant de divers secteurs de processus opérationnels et des bases de données connexes. Elles permettent aux entreprises de récupérer et de distribuer des données essentielles à la mission dans l'organisation, offrant ainsi aux gestionnaires des renseignements d'exploitation en temps réel.  Source: Gartner [traduction libre]
Solution de sécurité du nuage d'entreprise	Une solution de sécurité du nuage d'entreprise consiste en une suite complète et unifiée d'outils et de pratiques qui assure la sécurité de l'infrastructure réseau, des applications, des connexions, des transmissions et des données sur le nuage. Pour y parvenir, elle fait appel à l'intégration native, à la protection hétérogène, à l'automatisation et à la gestion (stratégies, contrôles et visibilité). Cette solution est spécialement conçue aux fins de déploiement sur le nuage et offre une sécurité maximale à des frais généraux minimes. Elle appuie divers environnements d'exploitation, notamment ceux à disponibilité élevée et à échelonnabilité automatique. De plus, elle comprend une capacité automatique de surveillance, d'identification des menaces et d'intervention connexe.
Transformer (la plateforme) Transformation	Il s'agit d'une approche de migration vers le nuage semblable au transfert, en ce sens qu'on n'apporte aucune modification importante au code. On en effectue toutefois quelques-unes dans le but de tirer parti de la nouvelle infrastructure sur le nuage. On peut notamment modifier les interactions entre l'application et la base de données de façon à mettre à profit les capacités d'automatisation et une infrastructure de base de données plus robuste ou à ajouter de nouvelles fonctionnalités en vue d'améliorer l'échelonnabilité. En

Terme	Contexte
	outre, cette approche peut permettre à l'application d'utiliser les
	ressources réservées à votre environnement infonuagique, ou encore
	porter sur l'intégration, dans l'application, de fonctionnalités natives
	du nuage. Cependant, on modifie le code le moins possible.
	Source : DZone.com [traduction libre]

## ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

### PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :

Période initiale du contrat
(Date de l'attribution du contrat à
trois ans plus tard)

trois ans plus tard)				
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme		
		1 <sup>er</sup>	2 <sup>ième</sup>	3 <sup>ième</sup>
		année	année	année
I.6 Analyste de réseau	Niveau 3	\$	\$	\$
I.7 Analyste de plateforme	Niveau 3	\$	\$	\$
I.9 Administrateur de systèmes	Niveau 3	\$	\$	\$
I.10 Architecte technique	Niveau 3	\$	\$	\$
I.11 Architecte de technologie	Niveau 3	\$	\$	\$
B.2 Architecte d'Affaires	Niveau 3	\$	\$	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3	\$	\$	\$
A.7 Programmeur/analyste	Niveau 3	\$	\$	\$
I.1 Spécialiste en conversion de données (scientifique des données du nuage)	Niveau 3	\$	\$	\$
I.1 Spécialiste en conversion de données (migration des données dans le nuage)	Niveau 3	\$	\$	\$
C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI (nuage)	Niveau 3	\$	\$	\$

### PÉRIODES D'OPTION :

Période d'option 1		
(du)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
I.6 Analyste de réseau	Niveau 3	\$
I.7 Analyste de plateforme	Niveau 3	\$
I.9 Administrateur de systèmes	Niveau 3	\$
I.10 Architecte technique	Niveau 3	\$
I.11 Architecte de technologie	Niveau 3	\$
B.2 Architecte d'Affaires	Niveau 3	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3	\$
A.7 Programmeur/analyste	Niveau 3	\$
I.1 Spécialiste en conversion de données (scientifique des données du nuage)	Niveau 3	\$
I.1 Spécialiste en conversion de données (migration des données dans le nuage)	Niveau 3	\$

Période d'option 2 :		
(du)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
I.6 Analyste de réseau	Niveau 3	\$
I.7 Analyste de plateforme	Niveau 3	\$
I.9 Administrateur de systèmes	Niveau 3	\$
I.10 Architecte technique	Niveau 3	\$
I.11 Architecte de technologie	Niveau 3	\$
B.2 Architecte d'Affaires	Niveau 3	\$

A.1 Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3	\$
A.7 Programmeur/analyste	Niveau 3	\$
I.1 Spécialiste en conversion de données (scientifique des données du nuage)	Niveau 3	\$
I.1 Spécialiste en conversion de données (migration des données dans le nuage)	Niveau 3	\$
C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI (nuage)	Niveau 3	\$

Nº de la modification : ID de l'acheteur 606EL

#### **ANNEXE C**

### LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

(voir pièce jointe)

## PIÈCE JOINTE 3.1 FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

FORMULAIRE DE PRÉSENTA	ATION DE LA SOUMISSION
Dénomination sociale du soumissionnaire	
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex. pour obtenir des	Nom
précisions)	Titre
	Adresse
	Numéro de téléphone
	Numéro de télécopieur
	Adresse électronique
Agent de sécurité d'entreprise	Nom
	Titre
	Adresse
	Numéro de téléphone
	Numéro de télécopieur
	Adresse électronique
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) du soumissionnaire	
[voir les instructions et conditions uniformisées 2003]	
[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le NEA donné doit correspondre à la dénomination sociale utilisée dans la soumission. Si ce n'est pas le cas, le soumissionnaire sera déterminé en fonction de la dénomination sociale fournie plutôt qu'en fonction du NEA, et le soumissionnaire devra fournir le NEA qui correspond à la dénomination sociale du soumissionnaire.]	

Compétence du contrat : Province ou territoire du Canada choisi par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si		
différent de celui précisé dans la demande)		
Anciens fonctionnaires	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire	
Pour obtenir une définition d'« ancien fonctionnaire », voir la clause intitulée « Ancien	touchant une pension tel qu'il est défini dans la demande de soumissions?	
fonctionnaire », dans la Partie 2 de la demande de	Oui Non	
soumissions.	Si oui, fournir les renseignements demandés à l'article intitulé « Ancien fonctionnaire » dans la Partie 2.	
	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs?	
	Oui Non	
	Si oui, fournir les renseignements demandés à l'article intitulé « Ancien fonctionnaire » dans la Partie 2.	
Niveau d'attestation de sécurité du soumissionnaire		
[Indiquer le niveau et la date d'attribution]		
[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le nom dans l'attestation de sécurité doit correspondre à la dénomination sociale du soumissionnaire. Si ce n'est pas le cas, l'attestation n'est pas valide pour le soumissionnaire.]		
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom d		
soumissions en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la demande et que :		
<ol> <li>le soumissionnaire considère que lui-même et les ressources qu'il propose peuvent répondre aux exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;</li> </ol>		
2. la soumission est valide pour la période indiquée dans la demande de soumissions;		
3. tous les renseignements fournis dans cette soumission sont complets et exacts;		
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier acceptera toutes les modalités déterminées dans les clauses du contrat subséquent comprises dans la demande de soumissions.		
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire		

Nº de la modification : ID de l'acheteur 606EL

# PIÈCE JOINTE 3.2 INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

( ) Carte d'achat VISA ;
( ) Carte d'achat MasterCard ;
( ) Dépôt direct (national et international) ;
( ) Échange de données informatisées (EDI) ;
( ) Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Nº de l'invitation :

47419-198132/A

## PIÈCE JOINTE 4.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

NOTE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES : Lorsque les mots sont indiqués **en gras et en italique**, ces termes sont définis dans l'Annexe – Glossaire des termes

#### 1.1 CRITÈRES OBLIGATOIRES POUR L'ENTREPRISE

Critère	Exigence obligatoire	Satisfait/ non	Réponse du soumissionnaire
OE1	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a acquis une expérience de la mise en œuvre d'au moins un (1) projet dans le cadre duquel il a configuré une solution de sécurité du nuage d'entreprise.  Pour qu'un projet soit considéré, le soumissionnaire doit fournir une explication détaillée (maximum de 300 mots) de la façon dont l'organisation s'est servie de la solution.  L'information demandée ci-dessous doit être fournie au moyen du formulaire OE1:  Dates de début et d'achèvement du projet  Nom de l'organisation cliente  Adresse  Nom et titre de la personne-ressource  Numéro de téléphone ou adresse courriel de la personne-ressource  Titre du projet  Le projet doit avoir duré au moins	satisfait	
	six (6) mois et il doit avoir été effectué dans les cinq (5) années précédant la date de publication de la demande de soumissions.		
OE2 (PC)	Le soumissionnaire doit présenter un maximum de deux (2) contrats de services professionnels en TI cités en référence séparés et distincts d'une valeur facturée cumulative d'au moins 2 000 000 \$CAN, taxes non comprises. Ces contrats doivent démontrer que le soumissionnaire a fourni des services professionnels en GI-TI en soutien à des initiatives d'infonuagique public tirant profit de plateformes		

Critère	Exigence obligatoire	Satisfait/	Réponse du
		non	soumissionnaire
		satisfait	
	d'infrastructure comme service (IaaS) d'au moins un des Leaders (lien en anglais seulement) du 2019 Magic Quadrant de Gartner pour le nuage laaS (cà-d. AWS, Azure ou Google), et qu'il a réalisé TOUT ce qui suit :  • Concevoir et mettre en œuvre un Centre d'excellence en infonuagique; • Élaborer une feuille de route pour la migration vers le nuage; • Élaborer des architectures d'applications du nuage (référence ou autre); • Réaliser et mettre en œuvre les services de stockage des données et des bases de données, de sauvegarde et de duplication du nuage; • Mettre en œuvre l'authentification à facteurs multiples sécurisée dans les solutions; • Veiller à la refactorisation ou à la transformation des bases de données et applications désuètes; • Stabiliser les applications après le déploiement; • Mettre en œuvre l'intégration et l'interopérabilité sécurisées entre les applications sur place du client et le nuage.		
	Pour être pris en considération, chaque contrat de référence doit :		
	<ul> <li>Avoir été attribué par des organisations clientes différentes (entités juridiques distinctes);</li> <li>Avoir eu une durée minimale de douze (12) mois au cours des cinq (5) années précédant la date de publication de la demande de soumissions.</li> </ul>		
	L'information demandée ci-dessous doit être fournie pour chaque contrat au moyen du formulaire OE2 :		
	<ul> <li>Le nom de l'organisation cliente;</li> <li>Le numéro du contrat ou les numéros de référence, cà-d.</li> </ul>		

le titre, le numéro de téléphone et

606EL

Critère	Exigence obligatoire	Satisfait/	Réponse du
		non	soumissionnaire
		satisfait	
	l'adresse courriel. La personne-ressource doit être un employé de l'organisation cliente, ou elle devait être une employée de cette organisation au moment où le projet était en cours.  • Une copie de l'énoncé des travaux énonçant les produits livrables à réaliser OU une lettre signée par le client dans laquelle celui-ci affirme que le soumissionnaire a fourni les services précisés dans le contrat de référence.		
OE4	Le soumissionnaire doit présenter un maximum de deux (2) contrats de services professionnels en TI cités en référence séparés et distincts d'une valeur facturée cumulative d'au moins 500 000 \$CAN, taxes non comprises. Ces contrats doivent démontrer que le soumissionnaire a fourni des services professionnels en GI-TI en soutien à des initiatives d'infonuagique public tirant profit de plateformes d'infrastructure comme service (laaS) d'au moins un des Leaders (lien en anglais seulement) du 2019 Magic Quadrant de Gartner pour le nuage laaS (cà-d. AWS, Azure ou Google), et qu'il a réalisé TOUT ce qui suit :  • Fournir des services d'évaluation de sécurité et autorisation (ESA) pour un environnement en nuage; • Réaliser des évaluations de la vulnérabilité et des tests de pénétration pour garantir un niveau élevé de sécurité.  Pour être pris en considération, chaque contrat de référence doit :  • Avoir été attribué par des organisations clientes différentes (entités juridiques distinctes); • Avoir eu une durée minimale de douze (12) mois au cours des cinq (5) années précédant la date de publication de la demande de soumissions.		

Critère	Exigence obligatoire	Satisfait/	Réponse du
		non	soumissionnaire
		satisfait	
	L'information demandée ci-dessous doit être fournie pour chaque contrat au moyen du formulaire OE4 :  • Le nom et l'adresse de l'organisation cliente; • Le numéro du contrat ou les numéros de référence, cà-d. autorisation(s) de tâche, bon(s) de commande, etc.; • Les dates de début et d'achèvement du contrat; • La description du projet; • Le montant total facturé; • Les coordonnées d'une personne-ressource à l'organisation cliente, soit le nom, le titre, le numéro de téléphone et l'adresse courriel. La personne-ressource doit être un employé de l'organisation cliente, ou elle devait être une employée de cette organisation au moment où le projet était en cours. • Une copie de l'énoncé des travaux énonçant les produits livrables à réaliser OU une lettre signée par le client dans laquelle celui-ci affirme que le soumissionnaire a fourni les services précisés dans le contrat de référence.	Satisfait	

### 1.2 EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LES RESSOURCES

Le soumissionnaire doit proposer une (1) ressource pour chacune des catégories suivantes et joindre un curriculum vitae à jour pour chacune des ressources proposées.

CATÉGORIE DE RESSOURCE	NIVEAU D'EXPERTISE
I.6 Analyste de réseau	Niveau 3
I.11 Architecte de technologie	Niveau 3

Afin de démontrer la conformité avec tous les critères, le soumissionnaire doit inclure les renseignements suivants :

- Nom du projet;
- Organisme client;
- Coordonnées du représentant du projet du client;
- Dates de début et de fin du projet, et durée;
- · Description du projet;
- Description du rôle et des tâches de la ressource.

**NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES** : Les termes indiqués *en caractères gras italiques* sont définis dans le glossaire.

### I.6 Analyste de réseau – niveau 3

Catégorie	de ressource : I.6 Analyste de réseau – niveau 3		
Nom de la	ressource proposée :		
Critères	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire	
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV
<b>O1.1</b> (PC)	Le soumissionnaire DOIT prouver que la ressource proposée possède :  Au moins dix (10) années d'expérience au cours des quinze (15) dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) de travail sur des systèmes <i>informatiques de catégorie d'entreprise</i> exécutant toutes les tâches suivantes :  • consigner les configurations¹ réseau et les paramètres;  • contribuer à l'élaboration de modèles d'architecture de réseau OSI;  • installer et configurer des pare-feu de nouvelle génération;  • effectuer la configuration² réseau ou de routage et la détection et prévention des intrusions;  • utiliser des outils de surveillance du réseau; pare-feu, anti-maliciels et analyseurs de paquets;  • appuyer l'infrastructure convergée et les		

Catégorie de ressource : I.6 Analyste de réseau – niveau 3				
Nom de la ressource proposée :				
Critères	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV	
	<ul> <li>environnements virtuels;</li> <li>automatiser des tâches d'administration du réseau au moyen des scripts d'environnement d'exécution;</li> <li>dépanner avec l'identification et la résolution des problèmes du réseau;</li> <li>mener et faciliter le débogage de sécurité interactif, les essais et l'analyse des attaques de sécurité et des défaillances du système.</li> <li>Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.</li> </ul>			
O1.2 (PC)	Le soumissionnaire DOIT prouver que la ressource proposée possède :  Au moins cinq (5) années d'expérience au cours des huit (8) dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) dans la conception et l'architecture des solutions d'infrastructure en exploitant des technologies et des services infonuagiques, y compris tous les suivants :  • Pare-feu de nouvelle génération  • Réseaux virtuels, sous-réseaux et acheminement défini par l'usager (UDR)  • Commutation multiprotocole par étiquette  • Groupes de sécurité  • Passerelles d'application et équilibrage de charge  • Basculement réseau  • Conteneurs  • Informatique élastique  • Stockage et sauvegarde  • Infrastructure-code  Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.			
O1.3	Le soumissionnaire DOIT prouver que la ressource proposée possède :  Au moins dix-huit (18) mois d'expérience au cours des cinq (5) dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) de déploiement et de configuration de réseaux virtuels, de routage et pare-			

Nº de la modification : ID de l'acheteur 606EL

Nº de l'invitation : 47419-198132/A

Catégorie de ressource : I.6 Analyste de réseau – niveau 3				
Nom de la	Nom de la ressource proposée :			
Critères	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	N° de page dans le CV	
	feu de nouvelle génération prenant en charge un environnement infonuagique conçu pour répondre à l'un des profils de contrôle de sécurité suivants :			
	<ul> <li>le Profil Protégé B, intégrité moyenne et disponibilité moyenne (PBMM) du gouvernement du Canada;</li> <li>niveau moyen ou <u>élevé FEDRAMP;</u></li> <li>ISO 27001, ISO 27017 et ISO 27018.</li> </ul>			
O1.4	Le soumissionnaire DOIT démontrer que la ressource proposée possède une ou plusieurs des certifications suivantes applicables aux plateformes Infrastructure en tant que service (laaS) d'un ou de plusieurs chefs de file Gartner 2019 Magic Quadrant for laaS Cloud (c'est-à- dire AWS, Azure ou Google)			
	<ul> <li>« AWS Certified Advanced Networking Specialty »</li> <li>« Microsoft Certified: Azure Administrator Associate » ET l'elective « Azure Enterprise-Class Networking Workshop » OU « MCSE : Plateforme de Nuage et Infrastructure »</li> <li>« Professional Cloud Network Engineer (GCP) »</li> </ul>			
	Une copie de la ou des certifications doit être présentée avec la soumission.			

### I.11 Architecte de technologie - niveau 3

Catégorie de ressource : I.11 Architecte de technologie – niveau 3				
Nom de la	Nom de la ressource proposée :			
		Réponse du soumiss	sionnaire	
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit	Nº de page	
		inscrire les renseignements)	dans le	
		renseignements)	CV	
O2.1 (PC)	Le soumissionnaire DOIT prouver que la ressource proposée possède :			

Catégorie	de ressource : I.11 Architecte de technologie – niveau 3		
Nom de la	ressource proposée :		
		Réponse du soumiss	sionnaire
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV
	<ul> <li>Au moins dix (10) années d'expérience au cours des quinze (15) dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) de travail sur des systèmes informatiques de <i>catégorie d'entreprise</i> exécutant au moins six des tâches suivantes :</li> <li>rassembler et documenter les exigences opérationnelles;</li> <li>élaborer l'architecture des systèmes;</li> <li>élaborer des modèles de nuage logiques et physiques;</li> <li>élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans architecturaux;</li> <li>contribuer à l'élaboration de plans généraux de projet, aux stratégies d'essais, et à la conception de la sécurité et de l'infrastructure;</li> <li>élaborer des processus permettant la migration des données ou des charges de travail des systèmes sources vers des systèmes de destination;</li> <li>apporter une expertise et résoudre les problèmes liés aux défis architecturaux;</li> <li>rendre compte des progrès accomplis à la direction à l'aide d'approches normalisées et de visualisation (graphiques, etc.).</li> <li>Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.</li> </ul>		
O2.2 (PC)	Le soumissionnaire DOIT prouver que la ressource proposée possède :  Au moins cinq (5) années d'expérience au cours des huit (8) dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) dans la conception et l'architecture des services ou des applications d'infrastructure en exploitant au moins cinq des technologies infonuagiques suivantes :  • Informatique élastique  • Stockage et sauvegarde dans le nuage  • Réseaux (pare-feu, acheminement défini par l'usager)  • Passerelles d'application et équilibrage de charge		

Catégorie de ressource : I.11 Architecte de technologie – niveau 3			
Nom de la	ressource proposée :		
		Réponse du soumiss	ionnaire
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV
	<ul> <li>Base de données ou Entrepôt de données en tant que service</li> <li>Gestion de l'identité, des justificatifs d'identité et de l'accès</li> <li>Remarque : Pour être admissible, chaque projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.</li> </ul>		
<b>O2.3</b> (PC)	Le soumissionnaire DOIT prouver que la ressource proposée possède :		
	Un minimum de dix-huit (18) mois d'expérience au cours des cinq (5) dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) pour l'élaboration et l'exécution d'une solution permettant de migrer une application ou un service sécurisé de catégorie d'entreprise* existant vers le nuage.  *Sécurisé est défini comme répondant à l'un des profils		
	<ul> <li>de contrôle de sécurité suivants :</li> <li>le Profil Protégé B, intégrité moyenne et disponibilité moyenne (PBMM) du gouvernement du Canada;</li> <li>Niveau moyen ou élevé FEDRAMP;</li> <li>ISO 27001, ISO 27017 et ISO 27018.</li> </ul> Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir		
	une durée minimale de six (6) mois.		
O2.4	Le soumissionnaire DOIT prouver que la ressource proposée possède :  Un minimum de deux (2) années d'expérience au cours des dix (10) dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) dans la conception, le développement (codage), la mise à l'essai, la mise en œuvre et le soutien des solutions d'application.  Remarque : Pour être admissible, un projet doit avoir une durée minimale de six (6) mois.		
O2.5	Le soumissionnaire DOIT prouver que la ressource proposée possède :		

	de ressource : I.11 Architecte de technologie – niveau 3		
Nom de la	a ressource proposée :		
		Réponse du soumiss	ionnaire
Critères	Exigence obligatoire	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)	Nº de page dans le CV
	une des certifications suivantes applicables aux plateformes Infrastructure en tant que service (laaS) d'un ou de plusieurs chefs de file Gartner 2019 Magic Quadrant for laaS Cloud (c'est-à-dire AWS, Azure ou Google):		
	<ul> <li>Azure Solutions Architect Expert</li> <li>Amazon Solutions Architect Associate</li> <li>Professional Cloud Architect (GCP)</li> </ul>		
	Une copie du ou des certificats doit être présentée avec la soumission.		

### PIÈCE JOINTE 4.2 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

### CRITÈRES COTÉS DE L'EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE

CE#	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire
CE1	Le soumissionnaire devrait démontrer son expérience et sa compréhension de l'espace de nuage public en rapport avec le gouvernement du Canada en fournissant un exemple d'une feuille de route pour la migration vers le nuage public (soit une représentation linéaire d'activités détaillées réalisées au fil du temps) qu'il a fourni à un ministère, un organisme gouvernemental ou une société d'État du gouvernement fédéral dans les trois (3) dernières années (précédant la date de publication de la demande de soumissions) pour appuyer le passage à une infrastructure de nuage public.  La feuille de route devrait comprendre ce qui suit :  • Les activités générales à entreprendre dans le cadre d'une stratégie d'adoption du nuage et de migration vers celui-ci dans un organisme du gouvernement fédéral; • Les activités à exécuter pendant une période donnée (d'au moins trois [3] ans) et qui sont décomposées en au moins trois (3) étapes de mise en œuvre et dont l'objectif ultime consiste à amener le ministère ou l'organisme gouvernemental à optimiser son nuage; • Les activités à réaliser sont regroupées en au moins cinq (5) domaines	32	4 points par caractéristique démontrée indiquée ci-dessous seront attribués :  Aucune démonstration = 0 point  1.La feuille de route énonce les objectifs stratégiques généraux du client ou son analyse de rentabilisation pour la migration vers des services du nuage public;  2.La feuille de route comprend une analyse générale de l'état actuel et futur des charges de travail des applications et des capacités d'infonuagique du client;  3.La feuille de route comprend une idée des défis à relever en ce qui concerne les charges de travail, les données et les services essentiels;  4.La feuille de route donne les mesures qui doivent être prises pour faire la transition vers l'état futur;  5.La feuille de route donne l'établissement des priorités, les jalons, les échéanciers, les efforts requis et une estimation des coûts;  6.La feuille de route aborde au moins cinq (5) domaines stratégiques;  7.La feuille de route suggère des outils et des compétences qui sont disponibles ou qui	

CE#	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire
	stratégiques, telles que :		devront être acquis; 8.La feuille de route donne une estimation des économies que l'approche recommandée permettra de réaliser ou de la valeur opérationnelle de cette approche.	
CE2	Le soumissionnaire devrait démontrer sa compétence et sa compréhension de la migration de l'ASFC vers l'initiative du nuage, tel que décrit dans l'énoncé des travaux de la demande de propositions, en élaborant une stratégie générale de modernisation et de migration des applications. Ce document doit comprendre une explication de toutes les étapes liées aux activités et énoncées ci-dessous et de la façon dont elles se rapportent à la stratégie :  Exploration Classification de la technologie Planification Essais et validation Exécution Stabilisation	35	Pour chaque étape donnée, 1 point par caractéristique démontrée indiquée ci-dessous (jusqu'à un maximum de 4 points par étape, pour un total de 24 points) sera attribué:  1. Une description de chaque étape est fournie pour expliquer ce dont il s'agit, son but, son objectif et son importance; 2. Chaque étape comprend une description générale des activités, des mesures à prendre ou des étapes à suivre; 3. Chaque partie explique comment l'état de préparation et l'achèvement de chaque étape sont déterminés; 4. Chaque partie énonce les	

CE#	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire
	Le document ne devrait pas dépasser 500 mots, et il devrait être fourni au moyen du formulaire CE2.		risques et les défis qui pourraient devoir être gérés ou atténués pour chaque étape.	
			Plus  5 points – La stratégie reflète le contexte de l'ASFC tel qu'il est décrit dans l'énoncé des travaux.  6 points – La stratégie comprend les six étapes liées aux activités.	
CE3	Plan de gestion des talents  Le soumissionnaire devrait décrire le plan de gestion des talents qu'il propose mettre en œuvre dans le contrat subséquent. Ce plan devrait décrire comment le soumissionnaire prévoit :  a. Composer avec le roulement des ressources et le minimiser; b. Maintenir les connaissances et l'expertise liées aux exigences de l'Agence des services frontaliers du Canada pendant toute la durée du contrat subséquent, pendant et entre les autorisations de tâche; c. Veiller à ce que les ressources se tiennent à jour des changements technologiques tout au long du contrat; d. Veiller à ce qu'il soit en mesure de proposer à l'Agence des services frontaliers du Canada des ressources qualifiées dans les cinq (5) jours suivant la réception d'une demande.	30	5 points seront attribués pour chacun des éléments donnés ci-dessous :  Aucune démonstration = 0 point  1.Le processus qu'utilise le soumissionnaire pour maintenir son inventaire des ressources actives à jour et comment l'addition et la validation de l'expertise des nouvelles ressources sont effectuées;  2.L'identification des personnes devant maintenir les connaissances liées aux exigences de l'ASFC, la fréquence selon laquelle ces connaissances sont maintenues, et le moyen de les communiquer dans l'entreprise;  3.Une explication de la façon dont le soumissionnaire garde le contact avec le client pour connaître son degré de satisfaction au sujet des résultats ou des produits livrables attendus;  4.Une explication de la façon dont le	

CE#	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire
	La soumission du soumissionnaire devrait être pertinente aux exigences de l'ASFC, elle ne devrait pas dépasser 1 500 mots, et elle devrait être fournie au moyen du formulaire CE3.		soumissionnaire garde le contact avec les ressources utilisées dans le cadre du contrat;  5.Le processus qu'utilise le soumissionnaire pour s'assurer de pouvoir proposer rapidement des ressources qualifiées de remplacement qui ont les connaissances et l'expertise spécialisées requises;  6.Une explication de la façon dont le soumissionnaire s'assure que les connaissances et les compétences de ses ressources qui sont liées aux produits livrables du contrat seront tenues à jour pendant toute la durée du contrat.	
CE4	Le soumissionnaire devrait fournir des lettres de recommandation de tout au plus deux (2) clients distincts* attestant que le contrat dont il est question aux critères OE1, OE2, OE3, OE4 ou CE1 a été réalisé avec succès**.  * On entend par « distinct » le fait que chaque client donné en référence travaille pour une organisation cliente différente et fait renvoi à un contrat précis.  ** Pour qu'un contrat soit réalisé avec succès, il va comprendre les caractéristiques suivantes : on peut compter sur le fait que les ressources respectent les conditions de leurs contrats (cà-d. faible taux de roulement du personnel), des ressources de remplacement adéquates ont été proposées pour examen dans les cinq (5) jours suivant une demande, le client a été satisfait de la qualité de l'expertise des ressources embauchées et de la qualité des résultats ou des	12	6 points seront attribués pour chaque lettre de recommandation (deux [2] lettres maximum), comme suit :  2 points pour chaque lettre de recommandation signée;  1 point pour chacun des indicateurs suivants de la satisfaction de la clientèle mentionnés dans la lettre :  • Faible taux de roulement du personnel; • Remplacement rapide des ressources lorsqu'il y a lieu; • Expertise des ressources conformes aux attentes; • Satisfaction avec les résultats ou les produits livrables attendus.	

ID de l'acheteur

CE#	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire
	produits livrables réalisés pendant la durée du contrat.  Pour être prise en considération, chaque personne nommée en référence va :  1. Travailler pour une organisation cliente différente (entités juridiques distinctes); 2. Concerner un contrat différent; 3. Être un employé de l'organisation cliente, ou elle l'était au moment où le projet était en cours; 4. Être le client autorisé d'un contrat ayant été conclu			
	avec le soumissionnaire et dont la durée minimale était de douze (12) mois au cours des cinq (5) années précédant la date de publication de la demande de soumissions, ou elle l'était au moment où le projet était en cours.  L'information ci-dessous devrait être fournie pour chaque personne nommée en référence au moyen du formulaire CE4 :			
	<ol> <li>Le nom de l'organisation cliente;</li> <li>Le numéro du contrat ou les numéros de référence, c. à d. autorisation(s) de tâche, bon(s) de commande, etc.;</li> <li>Les dates de début et d'achèvement du contrat;</li> <li>Le titre du projet;</li> <li>Les coordonnées d'une personne-ressource à l'organisation cliente, soit le nom, le titre, le numéro de téléphone et l'adresse courriel;</li> <li>Une copie de la lettre de recommandation signée et datée.</li> </ol>			

CE#	Critères techniques cotés	Maximum de points	Attribution des points	Réponse du soumissionnaire
CE5	Cinq (5) points seront attribués au soumissionnaire si le gouvernement du Canada** était un des clients des contrats retenus qu'il a utilisés pour montrer qu'il satisfait les critères obligatoires pour l'entreprise OE2, OE3 ou OE4.  ** Le gouvernement du Canada est défini comme tout ministère ou organisme gouvernemental fédéral ou une société d'État fédérale.	5	Cinq (5) points seront attribués si un contrat visé dans les critères OE2, OE3 ou OE4 était pour le gouvernement du Canada.	
CE6	Cinq (5) points seront attribués au soumissionnaire s'il a utilisé la plateforme laaS AWS (Amazon Web Services) pour exécuter un des contrats retenus qu'il a utilisés pour montrer qu'il satisfait les critères obligatoires pour l'entreprise OE2 ou OE3.	5	Cinq (5) points seront attribués si la plateforme laaS AWS a été utilisée dans au moins un (1) des contrats retenus pour montrer que le soumissionnaire satisfait les critères OE2 ou OE3.	
	Nombre maximal de points alloués	119		
	Note de passage (70 %)	83		

### **EXIGENCES COTÉES POUR LES RESSOURCES**

Le soumissionnaire devrait inclure les renseignements suivants pour tous les projets présentés en réponse aux exigences cotées :

- Nom du projet;
- Organisation cliente;
- Coordonnées du représentant du projet du client;
- Dates de début et de fin du projet, et durée;
- · Description du projet;
- Description du rôle et des tâches de la ressource.

**NOTE à l'intention des soumissionnaires** : Lorsque les mots sont indiqués *en gras et en italique*, ces termes sont définis dans l'Annexe – Glossaire des termes

### I.6 Analyste de réseau – niveau 3

Catégo	orie de ressource : I.6 Analyste de	réseau – N	liveau 3		
	e la ressource proposée :			_	
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	Nombre de points maximum	Échelle de points	Réponse du soumi Expérience démontrée	ssionnaire Numéro de page du CV
C1.1	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience supplémentaire, qui dépasse l'exigence obligatoire O1.2 de cinq (5) ans (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics), dans la conception et l'architecture de solutions d'infrastructure qui mettent à profit des technologies et des services d'infonuagique qui comprennent tous les éléments suivants :  • Pare-feu de nouvelle génération • Réseaux virtuels, sousréseaux et acheminement défini par l'usager (UDR) • Commutation multiprotocole par étiquette • Groupes de sécurité • Passerelles d'application et équilibrage de charge • Basculement réseau	20	Plus de 5 ans, jusqu'à 6 ans = 5 points  Plus de 6 ans, jusqu'à 7 ans = 10 points  Plus de 7 ans, jusqu'à 8 ans = 15 points  Plus de 8 ans = 20 points  Maximum de 20 points		

Catégorie de ressource : I.6 Analyste de réseau – Niveau 3						
Nom d	e la ressource proposée :					
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	Nombre de points maximum	Échelle de points	Réponse du soum Expérience démontrée	Numéro de page du CV	
	<ul> <li>Conteneurs</li> <li>Informatique élastique</li> <li>Stockage et sauvegarde</li> <li>infrastructure-code</li> </ul> Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six (6) mois.					
C1.2	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience supplémentaire qui excède l'exigence obligatoire O1.3 de dix-huit (18) mois au cours des cinq (5) dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) dans la configuration, le déploiement et le soutien des réseaux virtuels, des pare-feu de nouvelle génération, du routage et des groupes de sécurité à l'intérieur de l'environnement infonuagique de production conçu pour répondre aux profils des mesures de sécurité suivants :  • le Profil Protégé B, intégrité moyenne et disponibilité moyenne (PBMM) du gouvernement du Canada; • FEDRAMP, niveau modéré ou élevé; • ISO 27001, ISO 27017 et ISO 27018.  Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six (6) mois.	15	De 18 mois jusqu'à 2 ans = 5 points  Plus de 2 jusqu'à 3 ans = 8 points  Plus de 3 jusqu'à 4 ans = 12 points  Plus de 4 ans = 15 points			
C1.3	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource	12	Pour chaque tâche :			

Catégo	Catégorie de ressource : I.6 Analyste de réseau – Niveau 3						
Nom d	e la ressource proposée :						
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	Nombre de points maximum	Échelle de points	Réponse du soumi Expérience démontrée	Numéro de page		
	proposée satisfait aux critères suivants :  Expérience infonuagique au cours des cinq (5) dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) à réaliser les tâches suivantes :  • Exposition des machines virtuelles et réseaux infonuagiques dans des réseaux virtuels à l'Internet au moyen d'un service externe d'équilibrage des lignes  • Utilisation des groupes de sécurité et des listes de Contrôle d'accès (LCA) pour l'autorisation des paquets entrants et sortants  • Conception des itinéraires définis par l'utilisateur pour des cas précis de tunnellisation forcée vers l'Internet au moyen d'un réseau sur place  • Conception des voies BGP pour permettre des	maximum	Moins de 1 an = 0 point  De 1 an à 3 ans = 2 points  Plus de 3 ans = 3 points	demontree	de page du CV		
	connexions directes dévouées au nuage (p. ex. ExpressRoute/connexion directe) entre un centre de données sur place et un environnement infonuagique  Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six (6) mois.						
C1.4	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de	5	Moins de 1 an = 0 point				

Catégorie de ressource : I.6 Analyste de réseau – Niveau 3					
Nom d	e la ressource proposée :				
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	Nombre de points maximum	Échelle de points	Réponse du soumi Expérience démontrée	Numéro de page du CV
	l'expérience au cours des cinq dernières années (à la date où les documents d'appel d'offres sont rendus publics) dans la conception, le déploiement et le soutien d'une infrastructure et de services de nuage hébergés par Amazon Web Services.  Remarque : Un projet accepté aura une durée minimale de six (6) mois.		De 1 à 2 ans = 1 point  Plus de 2 jusqu'à 3 ans = 3 points  Plus de 3 ans = 5 points		uu ov
C1.5	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée répond aux critères suivants :  Une certification actuelle et valide d'administrateur de pare-feu d'un fournisseur de pare-feu de nouvelle génération (p. ex. Cisco, Fortinet, Palo Alto, etc.).  Une copie du ou des certificats devrait être présentée avec la soumission.	5	Aucune certification = 0 point  1 certification ou plus = 5 points		
C1.6	L'entrepreneur devrait démontrer que la ressource proposée répond à un des critères suivants :  un diplôme d'études universitaires ou postsecondaires en informatique ou dans un domaine lié en technologie de l'information, obtenu d'une université ou d'un collège canadien;  une évaluation canadienne des diplômes d'études équivalents, s'ils sont obtenus à l'extérieur du Canada.	5	Aucun diplôme = 0 point  Diplôme = 5 points		

 $N^{\underline{o}}$  de la modification : ID de l'acheteur 606EL

Catégo	Catégorie de ressource : I.6 Analyste de réseau – Niveau 3				
Nom d	e la ressource proposée :				
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	Nombre de points maximum	Échelle de points	Réponse du soum Expérience démontrée	Numéro
		IIIaxiiIIuIII		demonitee	de page du CV
	Une copie du diplôme d'études universitaires ou collégiales ou de l'évaluation des diplômes d'études SERA comprise dans la réponse de l'entrepreneur au responsable technique. La copie DEVRAIT être lisible en français ou en anglais.				
MAX. I	MAX. DE POINTS DISPONIBLES 62				
MIN. D	E POINTS REQUIS (65 %)	40			

### I.11 Architecte de technologie – niveau 3

Catégorie de ressource : I.11 Architecte de technologie – niveau 3								
Nom d	Nom de la ressource proposée :							
N <sup>bre</sup>	Exigence cotée	Nombre	Échelle de points	Réponse du soumi	ssionnaire			
		de points maximum		Expérience démontrée	Numéro de page du CV			
C2.1	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée répond à un des deux critères suivants :  un diplôme d'études universitaires ou postsecondaires en informatique ou dans un domaine lié en technologie de l'information, obtenu d'une université ou d'un collège canadien;  une évaluation canadienne des diplômes d'études équivalents, s'ils sont obtenus à l'extérieur du Canada.  Une copie du diplôme d'études universitaires ou collégiales ou de l'évaluation des diplômes d'études SERA comprise la soumission. La copie SERA	10	Aucun diplôme = 0 point  Diplôme = 10 points					

	lisible en français ou en anglais.			
C2.2	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation des tâches suivantes qui appuient les projets de migration des applications désuètes à l'informatique en nuage :	30	6 points par projet, jusqu'à concurrence de 5 projets (30 points)	
	<ul> <li>collecte de données sur les applications existantes des clients : architecture, charges de travail, services, volumes de données, utilisateurs, exigences de soutien et exigences de réseau et d'autres exigences d'infrastructure;</li> <li>réalisation d'évaluations</li> </ul>			
	liées à l'infonuagique et d'analyses des charges de travail et des services pour les charges de travail qui représentent de bons candidats pour la migration;			
	schématisation des ressources et des services d'environnement de source par rapport aux ressources et aux services de cible;			
	définition et conception des applications, des plateformes et des architectures d'hébergement d'avenir adéquates dans les nuages public et privé;			
	<ul> <li>conception d'une architecture de nuage qui répond aux exigences non fonctionnelles clés (sécurité, conformité, rendement, résilience et accessibilité);</li> </ul>			
	surveillance de la migration des charges de travail et des capacités (p. ex. reprise après catastrophe, archivage et			

Nº de la modification : ID de l'acheteur

C2.3	sauvegarde);  • mise à profit de services précis d'infonuagique (p. ex. application Web plateforme comme service, gestionnaire de ressources, etc.) pour la mise en œuvre des modèles souhaités d'exploitation en nuage et l'habilitation des capacités de développement et d'exploitation.  Remarque: Un projet admissible aura une durée minimale de douze (12) mois et comprendre la réalisation d'au moins trois des tâches énumérées.  Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans le cadre des	20	5 ou 6 tâches = 5 points 7 ou 8 tâches =	
	migrations de données importantes ou complexes*, y compris dans au moins cinq des tâches suivantes :  • élaboration de la stratégie; • élaboration du plan; • analyse de la qualité des données; • résolution des problèmes liés aux données; • validation de l'exactitude, du rendement, de l'accessibilité, de la sécurité et de la fiabilité; • chargement; • échange; • optimisation.  *« Important » ou « complexe » décrit une base de données qui comprend un volume important de données (plus de 250 Go) ou une structure de données générale dotés de nombreuses relations définies, à tel point que des demandes et des opérations normales nécessitent des approches spéciales en matière d'application et		10 points  10 points de plus pour le nombre d'années d'expérience, selon l'échelle suivante :  De 1 à 3 ans = 2 points  Plus de 3 jusqu'à 4 ans = 5 points  Plus de 4 jusqu'à 5 ans = 8 points  Plus de 5 ans = 10 points	

	d'optimisation des bases de			
	données.			
	Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.			
C2.4	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans l'architecture et la migration d'applications de <i>catégorie d'entreprise</i> sur place vers un environnement hébergé par un des Gartner 2019 Magic Quadrant pour les plateformes infonuagiques d'infrastructure comme service (laaS) (AWS, Azure ou Google) à l'aide d'un modèle de déploiement de <i>nuage hybride</i> .	15	1 projet = 3 points 2 projets = 6 points 3 projets = 10 points 4 projets ou plus = 15 points	
	Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de six (6) mois.			
C2.5	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans la réalisation d'une des activités et des tâches suivantes dans un environnement d'infonuagique :  • conception de l'entreposage de données comme solutions de service; • conception de lacs de données qui prennent de l'ampleur grâce à des données ingérées, mais qui en éliminent d'autres en raison de leur faible valeur ou si elles vont à l'encontre d'une politique visant à les garder.	5	Aucun projet = 0 point  1 projet ou plus = 5 points	
	Remarque : Un projet admissible aura une durée minimale de douze (12) mois.			
MAX.	DE POINTS DISPONIBLES	80		
MIN. DE POINTS REQUIS		52		

### **PIÈCE JOINTE 4.3**

## FORMULAIRES DE RÉPONSE DES SOUMISSIONNAIRES AUX CRITÈRES CORPORATIFS OBLIGATOIRES

## FORMULAIRE OE1 Solution de sécurité du nuage d'entreprise

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a acquis une expérience de la mise en œuvre d'au moins un (1) projet dans le cadre duquel il a configuré une **solution de sécurité du nuage d'entreprise.** 

Pour qu'un projet soit considéré, le soumissionnaire doit fournir une explication détaillée (maximum de 300 mots) de la façon dont l'organisation s'est servie de la solution.

la façon dont l'organisation s'est servie de la solution.		
SECTION 1 : INFORMATION SUR LE CLIENT		
Nom de l'organisation cliente :		
Nom et titre de la personne-ressource du client :		
Adresse :		
Numéro de téléphone :		
Adresse courriel :		
SECTION 2 : INFORMATION SUR LE CONTRAT		
Nº du contrat/de l'autorisation de tâche :		
Date de début :		
Date d'achèvement :		
Titre du projet :		
Insérer ici l'explication détaillée de la façon dont l'organisation s'est servie de la solution.		

### FORMULAIRE OE2

Pour satisfaire le critère OE2, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a obtenu au maximum deux (2) contrats de services professionnels en TI cités en référence séparés et distincts d'une valeur facturée cumulative d'au moins 2 000 000 \$CAN, taxes non comprises. Ces contrats doivent démontrer que le soumissionnaire a fourni des services professionnels en GI-TI en soutien à des initiatives d'infonuagique public tirant profit de plateformes d'infrastructure comme service (laaS) d'au moins un des Leaders du 2019 Magic Quadrant de Gartner pour le nuage laaS (c.-à-d. AWS, Azure ou Google), et qu'il a réalisé toutes les activités et tous les produits livrables prévus dans les critères obligatoires pour l'entreprise OE2.

Chaque contrat de référence doit avoir été attribué par des organisations clientes différentes (entités juridiques distinctes) et avoir eu une durée minimale de douze (12) mois au cours des cinq (5) années précédant la date de publication de la demande de soumissions.

Pour chaque contrat, la justification doit être appuyée d'une copie de l'énoncé des travaux du contrat/de l'autorisation de tâche énonçant les activités et les produits livrables à réaliser ou une lettre signée par le client dans laquelle celui-ci affirme que le soumissionnaire a fourni les services précisés dans le contrat de référence.

### À remplir pour chaque contrat de référence

Nom du soumissionnaire :	Nº du contrat de référence du soumissionnaire :
SEC <sup>-</sup>	TION 1 : INFORMATION SUR LE CLIENT
Nom de l'organisation cliente :	
Nom et titre de la personne-ressource du client :	
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Adresse courriel :	
SECTI	ON 2 : INFORMATION SUR LE CONTRAT
Valeur facturée du contrat :	
Date de début :	
Date d'achèvement :	
Description du projet :	

### SECTION 3 : ÉTABLISSEMENT DE CORRESPONDANCES pour les ACTIVITÉS et les PRODUITS LIVRABLES

Fournir une description de l'activité ou du produit livrable et indiquer à quel endroit, dans la documentation fournie sur le contrat de référence (énoncé des travaux ou lettre de recommandation), on peut trouver la justification qui correspond à l'activité ou au produit livrable donné.

Le soumissionnaire sera rejeté d'emblée s'il n'a pas fourni la correspondance et l'endroit où trouver les activités équivalentes dans le tableau ci-dessous et s'il n'a fourni aucune lettre de recommandation affirmant que les activités ont été réalisées.

Activité/produit livrable énoncé dans le critère OE2	Description de l'activité/du produit livrable et endroit où trouver ces éléments dans le contrat de référence/l'énoncé des travaux de l'autorisation de tâche ou dans la lettre de recommandation
Concevoir et mettre en œuvre un Centre d'excellence en infonuagique	
Élaborer une feuille de route pour la migration vers le nuage	
Élaborer des architectures d'applications du nuage (référence ou autre)	
Réaliser et mettre en œuvre les services de stockage des données et des bases de données, de sauvegarde et de duplication du nuage	
Mettre en œuvre l'authentification à facteurs multiples sécurisée dans les solutions	
Veiller à la refactorisation ou à la transformation des bases de données et applications désuètes	
Stabiliser les applications après la migration	
Mettre en œuvre l'intégration et l'interopérabilité sécurisées entre les applications sur place du client et le nuage	

Les	s soumissionnaires sont priés de cocher toutes les cases pertinentes ci-dessous, s'il y a lieu :
	Vous trouverez ci-joint une copie de l'énoncé des travaux pour le contrat et de l'autorisation de tâche donnant les activités et les produits livrables précisés dans le critère obligatoire OE2.
	Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre du client signée et datée attestant que les activités et les produits livrables précisés dans le critère obligatoire OE2 ont bel et bien été réalisés.

### **FORMULAIRE OE3**

Pour satisfaire le critère OE3, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a obtenu au maximum deux (2) contrats de services professionnels en TI cités en référence séparés et distincts d'une valeur facturée cumulative d'au moins 2 000 000 \$CAN, taxes non comprises. Ces contrats doivent démontrer que le soumissionnaire a fourni des services professionnels en GI-TI en soutien à des initiatives d'infonuagique public tirant profit de plateformes d'infrastructure comme service (laaS) d'au moins un des Leaders du 2019 Magic Quadrant de Gartner pour le nuage laaS (c.-à-d. AWS, Azure ou Google), et qu'il a réalisé toutes les activités et tous les produits livrables prévus dans les critères obligatoires pour l'entreprise OE3.

Chaque contrat de référence doit avoir été attribué par des organisations clientes différentes (entités juridiques distinctes) et avoir eu une durée minimale de douze (12) mois au cours des cinq (5) années précédant la date de publication de la demande de soumissions.

Pour chaque contrat, la justification doit être appuyée d'une copie de l'énoncé des travaux du contrat/de l'autorisation de tâche énonçant les activités et les produits livrables à réaliser ou une lettre signée par le client dans laquelle celui-ci affirme que le soumissionnaire a fourni les services précisés dans le contrat de référence.

### À remplir pour chaque contrat de référence

Nom du soumissionnaire :	Nº du contrat de référence du soumissionnaire :
SEC	TION 1 : INFORMATION SUR LE CLIENT
Nom de l'organisation cliente :	
Nom et titre de la personne-ressource du client :	
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Adresse courriel :	
SECTI	ION 2 : INFORMATION SUR LE CONTRAT
Valeur facturée du contrat :	
Date de début :	
Date d'achèvement :	
Description du projet :	

### SECTION 3 : ÉTABLISSEMENT DE CORRESPONDANCES pour les ACTIVITÉS/PRODUITS LIVRABLES

Fournir une description de l'activité et du produit livrable et indiquer à quel endroit, dans la documentation fournie sur le contrat de référence (énoncé des travaux ou lettre de recommandation), on peut trouver la justification qui correspond à l'activité et au produit livrable donné.

Activité/produit livrable énoncé dans le critère OE3	Description de l'activité/du produit livrable et endroit où trouver ces éléments dans le contrat de référence/l'énoncé des travaux de l'autorisation de tâche ou dans la lettre de recommandation
Élaborer des architectures de réseau du nuage (référence ou autre)	
Provisionner et configurer des réseaux du nuage et des ressources et services d'IaaS en utilisant des méthodes de l'infrastructure-code	
Mettre en œuvre des connexions privées sécurisées entre les opérations du nuage et l'infrastructure du client	
Mettre en œuvre un pare-feu pour application Web pour le nuage	
Mettre en œuvre le réseautage défini par logiciel (SDN)	
Réaliser la migration des systèmes désuètes vers l'infrastructure comme service (laaS) en nuage	
Mettre en œuvre les scripts d'automatisation de l'infrastructure-code pour assurer l'utilisation et l'allocation efficaces et économiques des ressources du nuage et leur reconstruction rapide	
Administrer les environnements du nuage (utilisateurs / rôles / accès)	

Les soumissionnaires sont priés de cocher toutes les cases pertinentes ci-dessous, s'il y a lieu :
 □ Vous trouverez ci-joint une copie de l'énoncé des travaux pour le contrat et de l'autorisation de tâche donnant les activités et les produits livrables précisés dans le critère obligatoire OE3.
 □ Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre du client signée et datée attestant que les activités et les produits livrables précisés dans le critère obligatoire OE3 ont bel et bien été réalisés.

### **FORMULAIRE 0E4**

Pour satisfaire le critère OE4, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a obtenu deux (2) contrats de services professionnels en TI cités en référence séparés et distincts d'une valeur facturée cumulative d'au moins 500 000 \$CAN, taxes non comprises. Ces contrats doivent démontrer que le soumissionnaire a fourni des services professionnels en GI-TI en soutien à des initiatives d'infonuagique public tirant profit de plateformes d'infrastructure comme service (laaS) d'au moins un des Leaders du 2019 Magic Quadrant de Gartner pour le nuage laaS (c.-à-d. AWS, Azure ou Google), et qu'il a réalisé toutes les activités et tous les produits livrables prévus dans les critères obligatoires pour l'entreprise OE4.

Chaque contrat de référence doit avoir été attribué par des organisations clientes différentes (entités juridiques distinctes) et avoir eu une durée minimale de douze (12) mois au cours des cinq (5) années précédant la date de publication de la demande de soumissions.

Pour chaque contrat, la justification doit être appuyée d'une copie de l'énoncé des travaux du contrat/de l'autorisation de tâche énonçant les activités et les produits livrables à réaliser ou une lettre signée par le client dans laquelle celui-ci affirme que le soumissionnaire a fourni les services précisés dans le contrat de référence.

A remplir pour chaque contrat	t de reterence	
Nom du soumissionnaire :	Nº du contrat de référence du soumissionnaire :	
SEC.	TION 1 : INFORMATION SUR LE CLIENT	
Nom de l'organisation cliente :		
Nom et titre de la personne-ressource du client :		
Adresse :		
Numéro de téléphone :		
Adresse courriel :		
SECTI	ION 2 : INFORMATION SUR LE CONTRAT	
Valeur facturée du contrat :		
Date de début :		
Date d'achèvement :		
Description du projet :		

SECTION 3 : ÉTABLISSEMENT DE CORRESPO	ONDANCES pour les ACTIVITÉS/PRODUITS LIVRABLES	
Fournir une description de l'activité et du produit livrable qui sont fournis dans le contrat de référence et indiquer à quel endroit, dans la documentation fournie sur le contrat de référence (énoncé des travaux ou lettre de recommandation), on peut trouver la justification qui correspond à l'activité et au produit livrable donné.		
Activité/produit livrable énoncé dans le critère OE4	Description de l'activité/du produit livrable et endroit où trouver ces éléments dans le contrat de référence/l'énoncé des travaux de l'autorisation de tâche ou dans la lettre de recommandation	
Fournir des services d'évaluation de sécurité et autorisation (ESA) pour un environnement en nuage		
Réaliser des évaluations de la vulnérabilité et des tests de pénétration pour garantir un niveau élevé de sécurité		

JC110	tration pour garantir un miveau dieve de
Les	soumissionnaires sont priés de cocher toutes les cases pertinentes ci-dessous, s'il y a lieu :
	Vous trouverez ci-joint une copie de l'énoncé des travaux pour le contrat et de l'autorisation de tâche donnant les activités et les produits livrables précisés dans le critère obligatoire OE4.
	Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre du client signée et datée attestant que les activités et les produits livrables précisés dans le critère obligatoire OE4 ont bel et bien été réalisés.

### **FORMULAIRE CE1**

## FORMULAIRE CE1 FEUILLE DE ROUTE POUR LA MIGRATION VERS LE NUAGE PUBLIC

Le soumissionnaire devrait fournir un exemple d'une feuille de route pour la migration vers le nuage public (soit une représentation linéaire d'activités détaillées réalisées au fil du temps) qu'il a fourni à un ministère, un organisme ou une société d'État du gouvernement fédéral dans les trois (3) dernières années (précédant la date de publication de la demande de soumissions) pour appuyer le passage à une infrastructure de nuage public.

•		
SECTION 1 : INFORMATION SUR LE CLIENT		
Nom de l'organisation cliente :		
Nom et titre de la personne-ressource du client :		
Adresse :		
Numéro de téléphone :		
Adresse courriel :		
SECTION 2 : INFORMATION SUR LE CONTRAT		
Nº du contrat/de l'autorisation de tâche :		
Date de début :		
Date d'achèvement :		
Titre du projet :		

Uous trouverez ci-joint une copie de la feuille de route pour la migration vers le nuage public.

Nº de la modification : ID de l'acheteur 606EL

Nº de l'invitation : 47419-198132/A

### **FORMULAIRE CE2**

# FORMULAIRE CE2 STRATÉGIE GÉNÉRALE DE MODERNISATION ET DE MIGRATION DES APPLICATIONS

Le soumissionnaire devrait élaborer une stratégie générale de modernisation et de migration des applications (d'un maximum de 500 mots) démontrant sa compétence et sa compréhension de la migration de l'ASFC vers l'initiative du nuage, tel que décrit dans l'énoncé des travaux de la présente demande de propositions.

Insérer la stratégie générale de modernisation et de migration des applications ici.

### **FORMULAIRE CE3**

## FORMULAIRE CE3 PLAN DE GESTION DES TALENTS

Le soumissionnaire devrait décrire le plan de gestion des talents qu'il propose mettre en œuvre dans le contrat subséquent.

La soumission du soumissionnaire devrait être pertinente aux exigences de l'ASFC, et elle ne devrait pas dépasser 1 500 mots.

Insérer le plan de gestion des talents ici.

### **FORMULAIRE CE4**

### SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Le soumissionnaire devrait fournir des lettres de recommandation de tout au plus deux (2) clients distincts\* attestant que le contrat dont il est question aux critères OE1, OE2, OE3, OE4 ou CE1 a été réalisé avec succès\*\*.

- \* On entend par « distinct » le fait que chaque client donné en référence travaille pour une organisation cliente différente et fait renvoi à un contrat précis.
- \*\* Pour qu'un contrat soit réalisé avec succès, il va comprendre les caractéristiques suivantes : on peut compter sur le fait que les ressources respectent les conditions de leurs contrats (c. à d. faible taux de roulement du personnel), des ressources de remplacement adéquates ont été proposées pour examen dans les cinq (5) jours suivant une demande, le client a été satisfait de la qualité de l'expertise des ressources embauchées et de la qualité des résultats ou des produits livrables réalisés pendant la durée du contrat.

Pour être prise en considération, chaque personne nommée en référence va :

- 1. Travailler pour une organisation cliente différente (entités juridiques distinctes);
- 2. Concerner un contrat différent;
- 3. Être un employé de l'organisation cliente, ou elle l'était au moment où le projet était en cours;
- 4. Être le client autorisé d'un contrat ayant été conclu avec le soumissionnaire et dont la durée minimale était de douze (12) mois au cours des cinq (5) années précédant la date de publication de la demande de soumissions, ou elle l'était au moment où le projet était en cours.

### À remplir pour chaque personne nommée en référence

Nom du soumissionnaire :	Nº du contrat de référence du soumissionnaire :			
SEC.	TION 1 : INFORMATION SUR LE CLIENT			
Nom de l'organisation cliente :				
Nom et titre de la personne nommée en référence :				
Adresse:				
Numéro de téléphone :				
Adresse courriel :				
SECTION 2 : INFORMATION SUR LE CONTRAT				
Valeur facturée du contrat :				
Date de début :				
Date d'achèvement :				
Titre du projet :				
☐ Vous trouverez ci-joint les	lettres de recommandation des clients signées et datées.			

### PIÈCE JOINTE 4.4 BARÈME DE PRIX

### Période initiale du contrat :

Période initiale du contrat	
Date de l'attribution du contrat à	-

	_			
	Taux quotidien ferme			
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	1 <sup>ière</sup> année	2 <sup>ième</sup> année	3 <sup>ième</sup> année
I.6 Analyste de réseau	Niveau 3	\$	\$	\$
I.7 Analyste de plateforme	Niveau 3	\$	\$	\$
I.9 Administrateur de systèmes	Niveau 3	\$	\$	\$
I.10 Architecte technique	Niveau 3	\$	\$	\$
I.11 Architecte de technologie	Niveau 3	\$	\$	\$
B.2 Architecte d'Affaires	Niveau 3	\$	\$	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3	\$	\$	\$
A.7 Programmeur/analyste	Niveau 3	\$	\$	\$
I.1 Spécialiste en conversion de données (scientifique des données du nuage)	Niveau 3	\$	\$	\$
I.1 Spécialiste en conversion de données (migration des données dans le nuage)	Niveau 3	\$	\$	\$
C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI (nuage)	Niveau 3	\$	\$	\$

### Périodes d'option :

Période d'option 1	
Du au	

Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
I.6 Analyste de réseau	Niveau 3	\$
I.7 Analyste de plateforme	Niveau 3	\$
I.9 Administrateur de systèmes	Niveau 3	\$
I.10 Architecte technique	Niveau 3	\$

Nº de la modification : ID de l'acheteur 606EL

Nº de l'invitation : 47419-198132/A

I.11 Architecte de technologie	Niveau 3	\$
1.117 Wormcole de leormologie	11110000	Ψ
B.2 Architecte d'Affaires	Niveau 3	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3	\$
A.7 Programmeur/analyste	Niveau 3	\$
I.1 Spécialiste en conversion de données	Niveau 3	\$
(scientifique des données du nuage)		
I.1 Spécialiste en conversion de données	Niveau 3	\$
(migration des données dans le nuage)		
C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité	Niveau 3	\$
de la sécurité des TI (nuage)		

Periode d'option 2		
Du au		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
I.6 Analyste de réseau	Niveau 3	\$
I.7 Analyste de plateforme	Niveau 3	\$
I.9 Administrateur de systèmes	Niveau 3	\$
I.10 Architecte technique	Niveau 3	\$
I.11 Architecte de technologie	Niveau 3	\$
B.2 Architecte d'Affaires	Niveau 3	\$
A.1 Architecte d'applications et de logiciels	Niveau 3	\$
A.7 Programmeur/analyste	Niveau 3	\$
I.1 Spécialiste en conversion de données (scientifique des données du nuage)	Niveau 3	\$
I.1 Spécialiste en conversion de données (migration des données dans le nuage)	Niveau 3	\$
C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI (nuage)	Niveau 3	\$

uniformisées.)

### **PIÈCE JOINTE 5.1**

### PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, le soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada se réserve le droit d'exiger des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le Canada peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat

attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le Canada peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada. Date: (AAAA/MM/JJ) [Si aucune date n'est indiquée, la date de clôture des soumissions sera utilisée.] Répondre aux questions A et B. Cocher une seule case : ( ) A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada. ( ) A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public. ( ) A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur régi par le gouvernement fédéral assujetti à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. ( ) A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou à temps partiel au Canada. A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada. ( ) A5.1Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi valide avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada et que cet accord est en vigueur. OU ( ) A5.2Le soumissionnaire atteste qu'il a présenté le formulaire « Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi » (LAB1168) au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada. Comme il s'agit d'une condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir le formulaire « Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi » (LAB1168), le signer en bonne et due forme et le transmettre au Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada. B. Cocher une seule case : ( ) B1. Le soumissionnaire ne fait pas partie d'une coentreprise. ( ) B2. Le soumissionnaire fait partie d'une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » remplie. (Voir la section sur les coentreprises des instructions



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

### TASK AUTHORIZATION FORM FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHES

PART 1 (completed by the Technical/Project Authority) / PARTIE 1 (complété par le Responsable technique / Chargé du projet)

A. General Information / Informations of	<u>jénérales</u>				
Contract Number / Numéro du contrat :					
Contractor Name / Nom du Contracteur :					
Task Authorization (TA) No. N° de l'autorisation de tâches (AT) :	Commitment No. N° de l'engagement :	Financial Coding Date of Issuance Code financier : Date d'émission :		Response required by Réponse requise d'ici le :	
B. For Amendments Only / Aux fins de	modification seulem	<u>ient</u>			
Amendment No. / Nº de la modification :					
Reason for the Amendment / Raison pour la m	odification :				
C. TA Requirements / Exigences relative	/ΔΕ à Ι'ΔΤ				
Required Resource(s) / Ressource(s) requise(s					
1 (/- (/ 1 (	,	Estimated Level of			Required Level(s) of
Category and Level Catégorie et Niveau		Effort (days) / Niveau Linguistic Profile / Profile linguistique (jours)		Security / Niveau(x) de sécurité requis	
Statement of Work (tasks, deliverables, reports	s, etc.) / Énoncé des trav	aux (tâches, livrable	s, rapports, et	c.)	
See attached / Voir pièce jointe					
Period of Services / Période de service:					
nitial Start Date / Date de début initiale :		lni	tial End Date /	Date de fin initiale :	
Extented End Date (See Reason for the Amen	dment) / Date de fin prol	ongée (voir Raison p	our la modifica	ation):	
☐ Option To Extend Initial End Date / Option	n pour prolonger la date d	de fin initiale			
Optional End Date(s) / Date(s) de fin	optionnelle(s)		Sta	itus / Statut	
		O In Effect / en vigueur			
Travel Requirement(s) / Exigence(s) de voyage	n/a				
Work Location(s) / Lieu(x) de travail:	11/4				
( ) . ( . )	<u> </u>				

Contractor Resource(s) and Estimated Note: once approved, only the following resources may provide services					
Name / Nom Category and Level / Catégorie et Niveau	PWGSC Security File No. / Nº du dossier de sécurité TPSGC	Linguistic Profile / Profil linguistique	Per Diem Rate / Taux journalier	Estimated Level of Effort (days) / Niveau d'effort estimatif (jours)	Total Estimated Cost / Coût total estimatif
0					\$0.00
0					\$0.00
			Estimated	Cost / Coût estimatif	\$0.00
	Total Estimated Travel ar	nd Living Cost / Coût	total estimati	f de voyage et de vie	\$0.00
		Total Esti	mated Cost /	Coût total estimatif	\$0.00
Check applicable Basis of Pa Cocher la Base de Paiement a		Maximum Price / Prix Maximum :		Firm Price / Prix Ferme :	
By signing this TA, the authorized client authority and Authority certify(ies) that the content of this TA is in acconditions of the Contract.		TPSGC atteste(nt) que	le contenu de c	ette AT est conforme au	x conditions du contrat.
	value of a TA and its	La limite d'autorisation modifications (excluant les taxes app	du client est 150	ette AT est conforme au 0,000 \$. Lorsque la valeu se cette limite, l'AT doit ê ctante de TPSGC pour a	ur de l'AT et ses etre signée par le client
Name of Technical Authority / Nom de l'autorité techn	i Date	Name of Contracting A	uthority / Nom d	e l'autorité contractante	Date
Signature	_	Signature			
Name of the representative Nom du représentant du Ministère	Date				
Signature	-				
PART 4 - CONTRACTOR SIGNATU	RE / PARTIE 4 - SIG	GNATURE DU C	ONTRACT	EUR	
Name and Title of individual authorized to sign on bel Nom et titre Signature de la personne autorisée à sign		Signature			Date

Government of Canada Gouvernement du Canada

### COMMON-PS-SRCL#19

Contract Number / Numéro du contrat 1000348132 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE		LATIVES A LA SECURITÉ (LVERS)	
1. Originating Government Department or Organ	rization /	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction	on
Ministère ou organisme gouvernemental d'orig		ISTB	
a) Subcontract Number / Numéro du contrat de	e sous-traitance 3. b) Name and	d Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description of	du travail		
TBIPS Cloud B Engineering Profe	essional Services over \$2 Milli	on	
<ol> <li>a) Will the supplier require access to Controlle Le fournisseur aura-t-il accès à des marcha</li> </ol>	andises contrôlées?	✓ No Non I	Yes Oui
sur le contrôle des données techniques?	es techniques militaires non classifiées qu	provisions of the Technical Data Control  Non    No    No	Yes Oui
<ol><li>Indicate the type of access required / Indiquer</li></ol>			
6. a) Will the supplier and its employees require a			Yes
Le fournisseur ainsi que les employés auror (Specify the level of access using the chart (Préciser le niveau d'accès en utilisant le ta	in Question 7. c)		Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cle PROTECTED and/or CLASSIFIED informat Le fournisseur et ses employés (p. ex. netto à des renseignements ou à des biens PRO'	aners, maintenance personnel) require a tion or assets is permitted. oyeurs, personnel d'entretien) auront-ils a TÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas aut	accès à des zones d'accès restreintes? L'accès	Yes Oui
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livery	irement with <b>no</b> overnight storage? vraison commerciale <b>sans</b> entreposage	de nuit?	Yes Oui
7. a) Indicate the type of information that the sup	plier will be required to access / Indiquer	le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès	
Canada 🗸	NATO/OTAN	Foreign / Étranger	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives		1 Ordigit/ Ettanger	
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	
Not releasable À ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le		
7. c) Level of information / Niveau d'information			
PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED	PROTECTED A PROTÉGÉ A	
PROTÉGÉ B ✓	NATO DIFFUSION RESTREINTE	PROTECTED B PROTÉGÉ B	
PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	PROTECTED C PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIEL	NATO SECRET	CONFIDENTIAL	
SECRET	COSMIC TOP SECRET	CONFIDENTIEL	
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET	SECRET	
TOP SECRET.		TOP SECRET	<b>REST.</b>
TRÈS SECRET		TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)		TOP SECRET (SIGINT)	211213
TRÈS SECRET (SIGINT)	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	TRÈS SECRET (SIGINT)	A THE

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED





Government of Canada Gouvernement du Canada

### COMMON-PS-SRCL#19

Contract Number / Numéro du contrat
1000348132
Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)
8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des blens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  Yes Oui
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :  Document Number / Numèro du document :
PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)
10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis
RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ  CONFIDENTIAL CONFID
TOP SECRET – SIGINT NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TOP SECRET NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TRÈS SECRET
SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS
Special comments: Commentaires spéciaux :
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.
10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?
If Yes, will unscreened personnel be escorted?  Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?  No Non Oui
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or
premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?
PRODUCTION
11. c) Votilibre photosubprijerina disconure raindis? repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment  Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ  et/ou CLASSIFIÉ?
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED No Yes
information or data?
Le fournisseur sera-HI tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
11.e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canada

### COMMON-PS-SRCL#19



Category

Gouvernement du Canada

CLASSIFIED

Contract Number / Numéro du contrat 1000348132

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

COMSEC

PART C - (continued)   PARTIE C - (suite)	te)
---	-----

PROTECTED

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **on ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

### SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

NATO

Catégorie	PROTÉGÉ		Ė	CLASSIFIÉ			12002				1					
	A	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÉS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
											A	В	С	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
rformation / Assets Renseignements / Blens																
Production		Γ							F							
T Media / Support TI																
T Link / Lien électronique											T					
if Yes, classify	tive				the ton a	nd bottor	n in the area									□ <sub>o</sub>
« Classification	on d			ler le présent	formulal	re en indi	quant le niv	entitled "Se eau de sécur				9				
	men	e sé tatio	curt n att	ler le présent té » au haut e ached to this	formulal tau bas	re en indi du formu PROTEC	quant le niv laire. TED and/or (	eau de sécur CLASSIFIED?	ité dans i			9			No Non	

### COMMON-PS-SRCL#19



of Canada

Government Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 1000348132

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PART	TIE D - AUTORISATION	LK-YAR'A DAMAR	THE REAL PROPERTY.				
13. Organization Project Authority / 0	Chargé de projet de l'organisme						
Name (print) - Nom (en lettres moulé  ANTONIO UTANO	7742	Dir. BASD	Signature				
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No Nº de télécopieur	E-mail address - Adresse court	riel	Date			
613.858.4710 343.211.512		antorio. utano p cosa-	aste, ac.ca	2019.07.15			
14. Organization Security Authority /		anisme	0				
Name (print) - Nom (en lettres moulé	ritle - Titre	(ec Advisor	Signature	<b>/</b>			
Telephone No N° de téléphone 3 43 - 29 ( - 7749	Facsimile No N° de télécopieur	E-mail address - Adresse court	riel Sassact	Date 16/19			
<ol> <li>Are there additional instructions Des instructions supplémentaire</li> </ol>	e.g. Security Guide, Security Classit s (p. ex. Guide de sécurité, Guide de	fication Guide) attached?		No Yes Non Oui			
16. Procurement Officer / Agent d'ap	provisionnement						
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es) Title - Titre	i i	Signature				
			Mansou	Ir, Silvana Digitally signed by Mansour, Silvana Date: 2020.03.13 11:11:02 -04'00'			
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N° de télécopieur	E-mail address - Adresse cou	rriel	Date			
17. Contracting Security Authority / A	L Autorité contractante en matière de s	écurité					
Name (print) - Nom (en lettres moulé			Signature Saumur, J	Digitally signed by Saumur, Jacques 0  ON: crCA, orGC, ouePWGSC-TPSGC, oneSaumur, Jacques 0  Onesaumur, Jacques 0  Date: 2017.02.213.38.31-05'00'			
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N° de télécopieur	E-mail address - Adresse cou	rriel	Date			

Jacques Saumur

Contract Security Officer

Contracts Security Division Division des contrats sécurité /

Contract Security Program|Programme de sécurité des contrats /

Public Services and Procurement Canada| Services publics et Approvisionnement Canada

Jacques.Saumur@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Telephone | Téléphone 613-948-1732

Facsimile | Télécopieur 613-948-1712

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canada da